

Comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux sont libellés en millions d'euros.



Audit

31, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Téléphone +352 22 51 51 1
Fax +352 22 51 71

Internet www.kpmg.lu
E-mail audit@kpmg.lu

Au Conseil d'Administration de
Fortis Banque Luxembourg S.A.
50, avenue J. F. Kennedy
L-2951 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Rapport sur les comptes consolidés

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration du 17 novembre 2005, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de Fortis Banque Luxembourg S.A., comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2006, ainsi que le compte de profits et pertes consolidé, l'état des variations dans les capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées dans l'Union européenne. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.



Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'Entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de Fortis Banque Luxembourg S.A. au 31 décembre 2006, ainsi que de la performance financière consolidée de ses opérations et des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes consolidés.

Luxembourg, le 15 mars 2007

KPMG Audit S.à r.l.
Réviseurs d'Entreprises

E. Damotte

Bilan consolidé (avant affectation du résultat)

	Notes	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	6.406,5	6.640,3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16, 37	529,6	529,6
Instruments dérivés de couverture	17, 37	44,4	36,2
Créances sur les établissements de crédit	18	4.863,8	978,1
Créances sur la clientèle	19	20.520,2	16.585,6
Actifs financiers disponibles à la vente	20	14.774,3	14.810,9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21	1.938,0	1.863,9
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	22	39,7	140,3
Participations dans les entreprises mises en équivalence	23	313,3	321,6
Immeubles de placement	24	535,6	336,2
Immobilisations corporelles	25	242,0	250,4
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	26	252,5	206,8
Actifs d'impôts exigibles et différés	33	27,8	23,7
Autres actifs	27	934,1	864,6
Comptes de régularisation	28	698,3	566,7
Total des actifs		52.120,1	44.154,9
Passifs			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	16, 37	497,7	613,0
Instruments dérivés de couverture	17, 37	49,6	98,0
Dettes envers les établissements de crédit	29	10.742,4	8.813,4
Dettes envers la clientèle	30	25.207,0	19.473,2
Dettes représentées par un titre	31	9.129,6	8.436,8
Dettes subordonnées	32	915,8	937,1
Passifs d'impôts exigibles et différés	33	489,3	552,0
Provisions	34	33,5	42,7
Autres passifs	35	938,9	1.003,9
Comptes de régularisation	36	389,0	341,5
Total des passifs		48.392,8	40.311,6
Capitaux propres, part du groupe	5	3.717,5	3.839,6
Intérêts minoritaires	6	9,8	3,7
Capitaux propres		3.727,3	3.843,3
Total des passifs et capitaux propres		52.120,1	44.154,9

Les notes renvoient à l'annexe.

Compte de profits et pertes consolidé

	Notes	2006	2005
Intérêts et produits assimilés	39	2.778,8	2.030,1
Intérêts et charges assimilés	39	-2.198,8	-1.462,9
Dividendes et autres revenus d'investissement	40	63,7	61,3
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		85,7	65,6
Commissions perçues	41	423,1	363,5
Commissions payées	41	-110,6	-98,5
Résultats réalisés sur placements	42	162,5	21,7
Autres résultats réalisés et non réalisés	43	77,7	51,2
Autres produits		21,5	25,3
Produit net bancaire		1.303,6	1.057,3
Variations des dépréciations	44	-42,6	-41,8
Résultat d'exploitation brut		1.261,0	1.015,5
Frais de personnel	45	-277,4	-259,8
Autres frais administratifs	46	-177,2	-157,6
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	47	-54,4	-52,7
Frais généraux		-509,0	-470,1
Résultat avant impôts		752,0	545,4
Impôts	48	-79,5	-80,5
Résultat net de l'exercice		672,5	464,9
Intérêts minoritaires		0,3	0,1
Résultat net, part du groupe		672,2	464,8

Les notes renvoient à l'annexe.

Tableau consolidé des variations des capitaux propres

	Capital souscrit	Primes d'émission	Autres réserves	Différences de conversion	Résultat net, part du groupe	Réserves de réévaluation	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Solde au 1er janvier 2005	350,0	633,5	2.010,5	-3,0		350,7	3.341,7	27,9	3.369,6
Résultat net de l'exercice					464,8		464,8	0,1	464,9
Dividendes									
Réévaluation des investissements						28,5	28,5	-0,7	27,8
Différences de conversion				4,6			4,6	-0,1	4,5
Transferts									
Autres								-23,5	-23,5
Solde au 31 décembre 2005	350,0	633,5	2.010,5	1,6	464,8	379,2	3.839,6	3,7	3.843,3
Résultat net de l'exercice					672,2		672,2	0,3	672,5
Dividendes					-650,2		-650,2		-650,2
Réévaluation des investissements						-140,7	-140,7	0,1	-140,6
Différences de conversion				-3,4			-3,4		-3,4
Transferts			-185,4		185,4				
Autres			13,6			-13,6		5,7	5,7
Solde au 31 décembre 2006	350,0	633,5	1.838,7	-1,8	672,2	224,9	3.717,5	9,8	3.727,3

La ligne « Autres » reprend l'impact des acquisitions et cessions d'actions détenues dans des filiales sur les « Intérêts minoritaires » ainsi qu'un ajustement opéré au niveau des comptes d'une entreprise mise en équivalence entre les postes « Autres réserves » et « Réserves de réévaluation ».

Le détail des réserves de réévaluation est présenté à la note 5.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie - au 1er janvier	6.640,3	9.230,3
Résultat avant impôts	752,0	545,4
<i>Éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et autres ajustements:</i>		
Résultats nets réalisés sur cessions	-168,5	-84,0
Résultats nets non encaissés	61,3	18,3
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence, nette des dividendes perçus	-50,8	-40,6
Dotations nettes aux amortissements	57,9	84,3
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	40,7	41,7
<i>Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles:</i>		
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	-108,3	162,4
Créances sur les établissements de crédit	-3.878,8	1.835,8
Créances sur la clientèle	-3.212,5	-2.621,8
Autres actifs	51,5	-253,0
Dettes envers les établissements de crédit	1.392,0	1.357,4
Dettes envers la clientèle	5.438,0	-1.786,9
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels	-424,7	-1.774,7
Impôts payés	-86,1	-77,6
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-136,3	-2.593,3
Acquisitions de placements	-6.258,7	-5.748,3
Cessions et remboursements des placements	6.008,0	3.578,3
Acquisitions d'immeubles de placement	-219,7	-82,1
Cessions d'immeubles de placement	10,6	26,5
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-23,1	-20,4
Cessions d'immobilisations corporelles	1,8	1,5
Acquisitions de filiales, nettes de trésorerie acquise	-36,5	-201,3
Cessions de filiales, nettes de trésorerie cédée	55,0	-1,6
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-11,0	-5,4
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-473,6	-2.452,8
Émission des dettes représentées par un titre	5.395,1	6.189,5
Remboursement des dettes représentées par un titre	-4.416,5	-3.890,5
Émission des dettes subordonnées	25,3	284,0
Remboursement des dettes subordonnées	-9,1	-128,8
Émission d'autres emprunts	43,8	
Remboursement des autres emprunts	-1,5	
Dividendes payés aux actionnaires	-653,0	
Remboursement de capital (intérêts minoritaires inclus)	-1,3	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	382,8	2.454,2
Effets des variations des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-6,7	1,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie - au 31 décembre	6.406,5	6.640,3
Note additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels		
Intérêts perçus	2.691,8	1.872,7
Dividendes perçus	26,2	26,2
Intérêts payés	-2.195,8	-1.442,4

1 Informations générales

Fondée le 29 septembre 1919, Banque Générale du Luxembourg, ci-après dénommée la « Banque », a pris la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois en date du 21 juin 1935. L'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2005 a décidé de changer la dénomination sociale de la Banque en « Fortis Banque Luxembourg ».

La Banque a pour objet toutes opérations bancaires et financières de quelque nature qu'elles soient, toutes prestations de services, toutes prises de participations, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, mobilières et immobilières, pour son propre compte et pour compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en favoriser la réalisation. Elle peut accomplir son objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Banque est incluse dans les comptes consolidés de Fortis Banque S.A., qui est son principal actionnaire. Les comptes consolidés de Fortis Banque S.A. sont disponibles à son siège social, Montagne du Parc, N° 3 à Bruxelles.

La Banque est membre du groupe Fortis qui est l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la Banque fait partie en tant que filiale. Les comptes et le rapport de gestion consolidés du groupe Fortis sont disponibles aux adresses suivantes :

- Fortis et Fortis S.A. : Fortis, Rue Royale, 20, 1000 Bruxelles, Belgique ;
- Fortis et Fortis N.V. : Fortis, Archimedeslaan 6, 3584 BA Utrecht, Pays-Bas.

2 Principes comptables

2.1 Informations générales

Les comptes consolidés de la Banque ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») ainsi que leurs interprétations valables au 31 décembre 2006 et telles qu'approuvées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés de la Banque au 31 décembre 2005 avaient été établis en se fondant sur les prescriptions légales et réglementaires applicables au Luxembourg. Un récapitulatif de ces méthodes comptables (« Local Accounting Principles » ou « LAP ») figure dans les comptes consolidés 2005 de la Banque. A des fins comparatives, la Banque a transposé les comptes consolidés en IFRS et les résultats de cette transposition sont présentés dans la note 3 des comptes consolidés.

Pour les méthodes comptables qui ne sont pas spécifiquement mentionnées ci-après, il y a lieu de se référer aux normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne.

2.2 Estimations comptables

L'élaboration des comptes consolidés en IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables. Ceci implique de la part de la Direction la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations en se basant sur son jugement et les informations disponibles à la date d'élaboration des comptes consolidés. Les résultats réels des opérations peuvent donc être différents de ces estimations et hypothèses.

Les estimations et hypothèses concernent principalement les domaines suivants :

- estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles ;
- hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des passifs et actifs de retraite ;
- estimation des obligations actuelles résultant d'événements passés dans le cadre de la comptabilisation de provisions.

2.3 Première adoption des IFRS

La norme IFRS 1, *Première adoption des normes internationales d'information financière*, impose l'application avec effet rétroactif des IFRS lors de la première adoption de celles-ci. Toutefois, afin de faciliter la mise en œuvre des IFRS, la norme prévoit douze exemptions facultatives. La Banque a décidé de recourir aux exemptions suivantes lors de sa première adoption des IFRS, à savoir le 1er janvier 2005 :

- **Regroupements d'entreprises** : Cette exemption permet aux entités de ne pas appliquer la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, rétrospectivement aux regroupements d'entreprises antérieurs. La Banque ayant décidé de profiter de cette exemption, elle applique dès lors les dispositions de la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, à tous les regroupements d'entreprises effectués à partir du 1er janvier 2005. Par consé-

quent, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2005 pour lesquels le goodwill est repris parmi les capitaux propres ne sont pas retraités selon les IFRS.

- **Avantages du personnel :** Conformément à la norme IAS 19, *Avantages du personnel*, une entité peut décider d'appliquer la méthode dite du « corridor » en vertu de laquelle certains profits et pertes actuariels ne sont pas comptabilisés. L'application rétrospective de cette approche impose à l'entité de scinder les profits et pertes actuariels cumulés à compter de l'entrée en vigueur du plan de pension jusqu'à la date de transition aux IFRS en une part comptabilisée et une part non comptabilisée. Toutefois, une entité peut décider de comptabiliser tous les profits et pertes actuariels cumulés à la date de transition aux IFRS. La Banque a opté pour cette exemption : elle n'applique donc pas la norme IAS 19 avec effet rétroactif et comptabilise dès lors tous les profits et pertes actuariels au bilan d'ouverture au 1er janvier 2005. La Banque applique l'approche dite du « corridor » de manière prospective à compter de cette date.
- **Montant cumulé des différences de conversion :** La norme IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, impose à une entité de classer certaines différences de conversion comme une composante distincte des capitaux propres et, lors de la cession d'une activité à l'étranger, de transférer le montant cumulé des différences de conversion relatif à cette activité à l'étranger (y compris, le cas échéant, les profits et les pertes sur les opérations de couverture qui y sont relatifs) au compte de profits et pertes en l'incluant dans le résultat de cession. Toutefois, une entité n'est pas tenue de se conformer à ces dispositions en ce qui concerne les montants cumulés des différences de conversion qui existaient à la date de transition aux IFRS. Par conséquent, le montant cumulé des différences de conversion pour toutes les activités à l'étranger est réputé nul à la date de transition aux IFRS et le profit ou la perte lors de la cession ultérieure d'activités à l'étranger doit exclure les différences de conversion nées avant la date de transition aux IFRS. La Banque a recours à cette exemption.
- **Désignation d'instruments financiers précédemment comptabilisés :** IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, permet de désigner un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale comme un actif financier ou un passif financier à la juste valeur par le résultat ou comme un actif financier disponible à la vente. Une entité est autorisée à effectuer une telle désignation à la date de transition aux IFRS. La Banque a profité de cette exemption et a désigné à la date de transition certains actifs financiers comptabilisés précédemment à la juste valeur par le résultat ou disponibles à la vente, et certains passifs financiers à la juste valeur par le résultat.

2.4 Dates d'adoption

Les normes IFRS permettent une application anticipée de certaines normes. La Banque a décidé d'adopter les normes IAS 32 (*Instruments financiers : informations à fournir et présentation*), IAS 39 (*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*), IFRS 2 (*Paiement fondé sur des actions*), IFRS 3 (*Regroupements d'entreprises*) et IFRS 5 (*Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*) à partir du 1er janvier 2005. IFRS 6 (*Exploration et évaluation des ressources minérales*) n'est pas applicable aux activités effec-

tuées par la Banque. IFRS 7 (*Instruments financiers : informations à fournir*) sera appliquée à partir du 1er janvier 2007 et n'aura qu'un impact sur les informations à fournir, et non pas sur la comptabilisation ou l'évaluation.

2.5 Information sectorielle

Premier niveau d'information sectorielle – secteurs d'activité

La Banque est organisée en trois secteurs d'activité ou segments :

- Retail Banking ;
- Merchant Banking ;
- Commercial and Private Banking.

Les transactions ou transferts entre les secteurs d'activité s'effectuent aux conditions normales de marché qui sont aussi valables pour des parties non liées.

Deuxième niveau d'information sectorielle – secteurs géographiques

Chaque secteur géographique opère dans un environnement économique particulier et fournit des produits ou des services soumis à des risques et générant des rendements différents de ceux fournis par d'autres segments actifs dans d'autres environnements économiques.

Les secteurs géographiques rapportés par la Banque sont les suivants :

- Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) ;
- Autres pays européens.

2.6 Principes de consolidation

Filiales

Les comptes consolidés comprennent les situations financières de Fortis Banque Luxembourg S.A. et de ses filiales. Par filiale, on désigne les entreprises pour lesquelles la Banque, directement ou indirectement, a le pouvoir de décider des politiques financières et d'exploitation de sorte que la Banque puisse tirer avantage de ces activités (« contrôle »). Les filiales sont consolidées à dater du transfert du contrôle effectif à la Banque. Inversement, elles ne sont plus consolidées dès que ce contrôle cesse. Les filiales acquises dans le seul but d'être revendues sont comptabilisées comme « actifs non courants détenus en vue de la vente ».

Les soldes réciproques ainsi que les gains et pertes résultant d'opérations entre les sociétés consolidées sont éliminés. Les intérêts minoritaires dans les actifs nets et les résultats nets des filiales consolidées sont présentés séparément au bilan et au compte de profits et pertes. Les intérêts minoritaires sont présentés à la juste valeur des actifs nets à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, les intérêts minoritaires comprennent le montant évalué à la date d'acquisition et la quote-part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis la date d'acquisition.

L'existence et l'impact des droits de vote potentiels qui peuvent être actuellement exercés ou convertis sont pris en considération lors de l'évaluation du contrôle potentiel d'une autre entité par la Banque.

Entreprises sous contrôle conjoint

Les participations dans des entreprises sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Ces entreprises sont gérées sur base d'accords contractuels en vertu desquels la Banque et d'autres parties entreprennent une activité économique soumise à un contrôle conjoint.

Entreprises mises en équivalence

Les participations dans lesquelles la Banque exerce une influence notable sans toutefois jouir d'un contrôle majoritaire sont mises en équivalence. La quote-part dans le résultat net de l'exercice est comptabilisée dans le compte de profits et pertes sur base de la quote-part de la Banque dans le patrimoine de l'entreprise associée. Le goodwill comptabilisé lors de l'acquisition d'une entreprise associée est inclus dans la participation de l'entreprise associée.

Les plus-values sur les transactions entre la Banque et les entreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence sont éliminées au prorata de la participation de la Banque dans ces entreprises. Les moins-values sont également éliminées sauf si la transaction indique une dépréciation de l'actif cédé.

Des régularisations sont effectuées sur les états financiers des entreprises associées afin de garantir des principes comptables cohérents à l'échelle de la Banque.

Les pertes de valeur sont comptabilisées jusqu'à ce que la valeur comptable de la participation soit réduite à zéro. Les pertes de valeur additionnelles sont seulement comptabilisées dans le cas où la Banque a une obligation légale ou implicite envers cette entreprise associée ou a fait des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

2.7 Devises étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la Banque.

Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères pour les entités individuelles de la Banque sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les soldes existants des postes monétaires en devises étrangères à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

La conversion des postes non monétaires diffère selon que ceux-ci sont comptabilisés au coût historique ou à la juste valeur. Les postes non monétaires inscrits au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les postes non monétaires inscrits à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur au moment où cette juste valeur a été établie.

Les écarts de conversion qui en découlent sont inscrits au compte de profits et pertes sous la rubrique « Autres résultats réalisés et non réalisés » sauf s'ils se rapportent aux postes non monétaires dont la variation de la juste valeur est enregistrée comme élément des capitaux propres revenant aux actionnaires.

La distinction entre les écarts de conversion (portés au compte de profits et pertes) et les résultats non réalisés à la juste valeur (comptabilisés dans les capitaux propres revenant aux actionnaires) sur des actifs financiers destinés à la vente est établie selon les règles suivantes :

- les écarts de conversion sont déterminés sur base de l'évolution du taux de change calculé pour les bilans précédents en devises étrangères ;
- les résultats non réalisés (juste valeur) sont calculés sur base de la différence entre les soldes en euros de l'exercice précédent et de l'exercice en cours, convertis au nouveau taux de change.

Conversion de devises étrangères

Lors de la consolidation, le compte de profits et pertes et l'état des flux de trésorerie des entités dont la devise de référence n'est pas l'euro, sont convertis dans la devise de présentation de la Banque, à savoir l'euro, aux taux de change journaliers moyens pour l'exercice en cours (ou exceptionnellement au taux de change en vigueur à la date de transaction si les taux de change varient considérablement), alors que les bilans sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Les différences de conversion issues de la conversion sont comptabilisées dans les capitaux propres, part du groupe.

Les différences de conversion des passifs monétaires désignés comme couverture d'un investissement net d'une activité à l'étranger et remplissant les conditions requises de comptabilité de couverture sont directement comptabilisées en capitaux propres, part du groupe. Le cas échéant, la portion inefficace de ces différences de conversion est comptabilisée au compte de profits et pertes. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de profits et pertes à titre de gain ou perte sur la vente.

Le goodwill et les régularisations de la juste valeur qui s'avèrent nécessaires lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et sont convertis aux taux de change à la date du bilan.

	Taux de fin d'exercice		Taux moyens	
	2006	2005	2006	2005
1 euro=				
Livre sterling	0,67	0,69	0,68	0,68
Franc suisse	1,61	1,55	1,57	1,55
Nouvelle Livre turque	1,87	1,60	1,81	1,62

2.8 Comptabilité à la date de transaction et à la date de règlement

Tous les achats et ventes d'actifs financiers qui nécessitent une livraison dans les délais prescrits par la réglementation ou par des conventions de marché sont comptabilisés à la date de transaction qui correspond à la date à laquelle la Banque devient une partie liée aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les achats et ventes à terme autres que ceux qui nécessitent une livraison dans les délais prescrits par la réglementation ou par des conventions de marché sont comptabilisés comme opérations dérivées à terme jusqu'à leur règlement.

2.9 Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté au bilan, lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les actifs sont inscrits après déduction de toute provision cumulée pour risque de dépréciation.

2.10 Classification et évaluation des actifs et passifs financiers

La Banque classe les actifs et passifs financiers selon la finalité des transactions.

Actifs financiers

L'évaluation et le traitement comptable des produits et charges des actifs financiers dépendent de leur classification selon les normes IFRS, à savoir : (a) les prêts et créances ; (b) les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ; (c) les actifs financiers à la juste valeur par le résultat, et (d) les actifs financiers disponibles à la vente. Cette classification selon le référentiel IFRS détermine l'évaluation et le traitement comptable comme suit :

- a) Les prêts et créances sont évalués à l'origine à la juste valeur (frais de transaction compris) et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, en affectant les résultats au cours de la période concernée.
- b) Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance se composent d'instruments assortis de paiements déterminés ou déterminables et avec une échéance fixe, que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués à l'origine à leur juste valeur (frais de transaction compris) et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et en affectant les résultats au cours de la période concernée.
- c) Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent :
 - (i) les actifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture, et
 - (ii) les actifs financiers que la Banque a irrévocablement classés lors de leur comptabilisation initiale ou de la première adoption des normes IFRS dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

d) Les actifs financiers disponibles à la vente sont ceux qui ne sont pas classés comme des prêts et créances, des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers à la juste valeur par le résultat. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à l'origine à la juste valeur (frais de transaction compris) et ultérieurement à la juste valeur en enregistrant les gains ou pertes non réalisés liés aux variations de la juste valeur en capitaux propres revenant aux actionnaires.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme passifs détenus à des fins de transaction, dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle, dettes représentées par un titre, dettes subordonnées et autres emprunts.

L'évaluation et le traitement comptable des produits et charges y afférents dépendent de la classification selon le référentiel IFRS des passifs financiers, à savoir : (a) les passifs financiers à la juste valeur par le résultat, et (b) les autres passifs financiers. Cette classification selon le référentiel IFRS détermine l'évaluation et le traitement comptable comme suit :

- a) Les passifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent :
 - (i) les passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture, et
 - (ii) les passifs financiers que la Banque a irrévocablement classés lors de leur comptabilisation initiale ou de la première adoption des normes IFRS dans la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat.
- b) Les autres passifs financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur (frais de transaction compris) et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et en affectant les résultats au cours de la période concernée.

2.11 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est établie sur base des prix cotés sur des marchés actifs. A défaut de cette information, des techniques d'évaluation sont utilisées. Les techniques d'évaluation exploitent au maximum les données du marché mais dépendent des hypothèses retenues, notamment en matière de taux d'actualisation et d'estimations des flux de trésorerie futurs. Ces techniques sont notamment les prix de marché de placements comparables, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation basés sur les options et les méthodes d'évaluation basées sur les multiples de marché. Dans le cas improbable où il ne serait pas possible de déterminer la juste valeur d'un instrument financier, il est comptabilisé au coût.

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au prix de transaction, sauf si la juste valeur retenue se réfère à des transactions actuelles de marché observables impliquant le même instrument, ou repose sur une technique d'évaluation qui s'appuie sur des données de marchés observables.

Les principales méthodes et hypothèses utilisées par la Banque pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont les suivantes :

- Les justes valeurs des titres disponibles à la vente et à la juste valeur par le résultat sont déterminées sur base des cours de marchés actifs. A défaut de cette information, la juste valeur est calculée au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les facteurs d'actualisation reposent sur la courbe de swap, plus une marge reflétant le profil de l'instrument.
- Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont obtenues à partir des marchés actifs ou sont établies, si cela s'avère nécessaire, au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de modèles d'évaluation des options.
- Les justes valeurs des participations privées non cotées sont évaluées au moyen des multiples de marché applicables (par exemple ratios cours/bénéfices ou cours/flux de trésorerie) affinés afin de refléter les conditions particulières de l'émetteur.
- Les justes valeurs des prêts sont établies au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt marginaux créditeurs actuels de la Banque pour des prêts similaires. En ce qui concerne les prêts à taux variable qui évoluent fréquemment et ne présentent aucune modification significative du risque de crédit, les justes valeurs sont déterminées approximativement sur base de la valeur comptable. Des modèles d'évaluation des options sont utilisés pour évaluer les valeurs plafond et les clauses de remboursement anticipé prévues dans les contrats de prêt et qui sont isolées sur base des normes IFRS.
- Les passifs éventuels ou garanties hors-bilan sont estimés à leur juste valeur sur base des commissions actuellement facturées lors de la signature de contrats similaires, compte tenu des autres conditions et modalités des contrats et de la solvabilité des contreparties.
- Les valeurs comptables sont supposées s'approcher des justes valeurs pour les autres actifs et passifs financiers comme les débiteurs et créditeurs à court terme.

2.12 Evaluation des actifs dépréciés

Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure au montant recouvrable. La Banque réexamine à chaque fin de période tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'un actif a pu se déprécier.

Le montant comptable des actifs dépréciés est ramené à son montant recouvrable estimé et le montant de la variation de la provision de l'exercice est comptabilisé au compte de profits et pertes. Les recouvrements, les amortissements et les extournes des dépréciations sont repris dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Variations des dépréciations ».

Si, ultérieurement, le montant de la dépréciation d'actifs, autres que le goodwill ou les actions disponibles à la vente, diminue en raison d'un événement qui s'est produit après la réduction de valeur, le montant est extourné en ajustant la dépréciation et est comptabilisé au compte de profits et pertes.

Actifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier (ou du groupe d'actifs financiers) qui peut être estimé de façon fiable.

En fonction du type d'actif financier, le montant recouvrable peut être estimé comme suit :

- la juste valeur établie au moyen d'un prix de marché observable ;
- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus actualisés au taux d'intérêt réel initial de l'instrument ; ou
- sur base de la juste valeur de la sûreté réelle.

Les charges de dépréciation attribuées aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne peuvent pas être extournées par le biais du compte de profits et pertes.

Autres actifs

Le montant recouvrable des actifs non financiers est estimé à la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de vente et la valeur d'usage. La juste valeur moins les coûts de vente correspond au montant susceptible d'être généré par la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes après déduction de tous les frais directs marginaux de cession. La valeur d'usage désigne la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés susceptibles d'être générés par l'utilisation continue d'un actif et par sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

Goodwill

Voir note 2.22 Goodwill.

2.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Contenu

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces, les soldes disponibles envers les banques centrales et d'autres instruments financiers échéant à moins de trois mois à dater de leur acquisition.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

La Banque présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat avant impôts est ajusté des effets des transactions autres que de la trésorerie, de tous décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelles passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissement ou de financement.

Les intérêts perçus et les intérêts payés sont repris au tableau consolidé des flux de trésorerie comme flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés parmi les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles. Les dividendes payés sont inscrits comme flux de trésorerie nets liés aux activités de financement.

2.14 Instruments financiers dérivés et couverture

Comptabilisation et classification

Les instruments dérivés sont des instruments financiers tels que des swaps, des futures et des contrats à terme, des options (émises ou achetées). Ces instruments financiers ont des valeurs qui varient en fonction de l'évolution de variables sous-jacentes, demandent peu ou pas d'investissement initial net et sont réglés à une date ultérieure.

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de transaction :

- les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sous la rubrique « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Passifs financiers détenus à des fins de transaction » ;
- les instruments dérivés qui répondent aux conditions de couverture sous la rubrique « Instruments dérivés de couverture », à l'actif ou au passif selon que la juste valeur est positive ou négative.

Les variations ultérieures de la juste valeur pure (« clean fair value ») (c'est-à-dire hormis les intérêts courus) de produits dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont inscrites au compte de profits et pertes sous la rubrique « Autres résultats réalisés et non réalisés ».

Les actifs et passifs financiers peuvent comprendre des instruments dérivés incorporés. Ces instruments financiers sont souvent appelés instruments financiers hybrides. Les instruments financiers hybrides comprennent des emprunts convertibles (remboursables sous forme d'actions) et des emprunts avec des paiements d'intérêts indexés. Si le contrat hôte n'est pas enregistré à la juste valeur par le résultat et si les caractéristiques et risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte, l'instrument dérivé incorporé devra être séparé du contrat hôte et évalué à la juste valeur comme un dérivé autonome. Les écarts de juste valeur sont inscrits au compte de profits et pertes. Le contrat hôte est comptabilisé et évalué en appliquant les règles de la catégorie concernée à laquelle appartient l'instrument financier.

Toutefois, si le contrat hôte est comptabilisé à la juste valeur par le résultat ou si les caractéristiques et risques du dérivé incorporé sont étroitement liés à ceux du contrat hôte, l'instrument dérivé incorporé ne sera pas séparé et l'instrument financier hybride sera évalué comme un seul instrument.

Ceux qui nécessitent une séparation sont enregistrés comme des instruments dérivés de couverture ou à des fins de transaction selon le cas.

Couverture

Lorsqu'un contrat sur instruments dérivés est conclu, la Banque peut affecter ce contrat soit (1) comme couverture de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé (couverture de juste valeur) ; soit (2) comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ; soit (3) comme couverture de flux de trésorerie futurs imputables à un actif ou passif déjà comptabilisé ou à une opération prévisionnelle (couverture de flux de trésorerie). Les couvertures d'engagements fermes sont des couvertures de juste valeur, à l'exception des couvertures de risque de change, lesquelles sont enregistrées comme des couvertures de flux de trésorerie.

Dès le début de l'opération, la Banque documente le lien entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif en termes de gestion de risque et de stratégie d'exécution de diverses opérations de couverture. La Banque documente également son évaluation, tant au début qu'en cours de couverture, afin de déterminer si les instruments dérivés utilisés dans des opérations de couverture permettent de compenser efficacement les variations de juste valeur ou de flux des éléments couverts.

Seuls les actifs, les passifs, les engagements fermes ou les opérations prévisionnelles probables qui impliquent une partie tierce à la Banque sont qualifiés d'éléments couverts.

Les variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif couverts imputables au risque couvert et les variations de juste valeur de l'instrument de couverture dans le cadre d'une couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de profits et pertes. Les variations de juste valeur des instruments financiers productifs d'intérêts sont présentées séparément des intérêts courus.

Si la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture ou si elle est interrompue, la régularisation de la valeur comptable d'un instrument financier couvert producteur d'intérêts qui découle de la comptabilité de couverture est amortie au nouveau taux d'intérêt réel arrêté à la date d'interruption de la couverture.

La comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée pour la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille (macro-couverture ou « macro hedging »). La macro-couverture implique qu'un groupe d'instruments dérivés (ou partie de ceux-ci) soient examinés en combinaison et qualifiés conjointement d'instrument de couverture. Bien que le portefeuille puisse comprendre, à des fins de gestion de risques, des actifs et des passifs, le montant désigné est un montant d'actifs ou un montant de passifs. La différence entre la juste valeur et la valeur comptable de l'élément couvert lors de la définition de la relation de couverture est amortie sur la durée de vie restante de l'élément couvert. Pour les macro-couvertures, la Banque a opté pour l'application du portefeuille européen (« carve out ») d'IAS39 adoptée dans l'Union européenne qui supprime une série de limitations en matière de couverture de la juste valeur ainsi que les critères stricts en matière d'efficacité de ces couvertures. Dans cette version, il n'y a inefficacité que lorsque la nouvelle valeur d'un certain groupe d'éléments couverts passe sous le montant initialement couvert pour ce groupe.

Les écarts de juste valeur des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie sont comptabilisés comme un gain ou une perte non réalisé dans les capitaux propres revenant aux actionnaires. Toute inefficacité de la couverture est immédiatement imputée au compte de profits et pertes.

Lorsque la couverture d'une opération prévisionnelle ou d'un engagement ferme entraîne la comptabilisation d'un actif non financier ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment reportés dans les capitaux propres sont transférés des capitaux propres et repris dans l'évaluation initiale de cet actif non financier ou de ce passif non financier. Par ailleurs, les montants reportés dans les capitaux propres sont transférés au compte de profits et pertes et enregistrés comme produit ou charge pour les exercices au cours desquels l'engagement ferme couvert ou l'opération prévisionnelle a un impact sur le compte de profits et pertes.

2.15 Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Classification

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle comprennent les prêts émis par la Banque en vertu desquels les fonds sont directement versés à l'emprunteur ou à un agent de sous-participation ainsi que les prêts achetés auprès de tiers qui sont comptabilisés au coût amorti. Les titres de créance acquis sur le marché primaire directement auprès de l'émetteur sont enregistrés comme prêts, pour autant que ces titres ne fassent l'objet d'aucun marché actif. Les prêts émis ou acquis dans le but d'être vendus ou titrisés à court terme sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les prêts qualifiés « à la juste valeur par le résultat » ou « disponibles à la vente » sont enregistrés tels quels lors de leur comptabilisation initiale ou à la première adoption des IFRS.

Evaluation

Les coûts marginaux encourus et les commissions d'émission de prêt perçues pour la garantie d'un prêt sont reportés et amortis sur la durée du prêt comme ajustement du taux d'intérêt.

Dépréciation

Le risque de crédit pouvant entraîner la dépréciation d'un prêt spécifique est établi si des preuves objectives indiquent que la Banque ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus comme le prévoit le contrat. Le montant de la provision est la différence entre la valeur comptable et le montant recouvrable, à savoir la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus ou, dans le cas où le prêt est garanti, la valeur de la sûreté réelle moins les coûts de vente.

Une dépréciation « existante mais non déclarée » (« Incurred but not reported » ou « IBNR ») sur prêts est enregistrée lorsque des éléments objectifs indiquent que des pertes sont survenues dans le portefeuille de prêts sans pour autant avoir spécifiquement identifié les prêts dépréciés. Cette dépréciation est estimée sur base de l'évolution historique des pertes de chaque composant, afin de refléter la conjoncture économique dans laquelle les emprunteurs évoluent et en tenant compte des risques liés au service de la dette externe dans certains pays sur base de l'évaluation du climat politique et économique.

La dépréciation est enregistrée comme diminution de la valeur comptable des créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Lorsqu'un prêt particulier est identifié et considéré comme non recouvrable et que toutes les actions légales et judiciaires ont été épuisées, le prêt est amorti à concurrence des charges de dépréciation y afférentes, et les recouvrements ultérieurs viendront créditer les variations de dépréciations au compte de profits et pertes.

2.16 Mise/prise en pension de titres et prêts/emprunts de titres

Les titres qui font l'objet d'une mise en pension (« repos ») ne sont pas décomptabilisés du bilan. La dette qui découle de l'obligation de racheter les actifs est reprise dans les dettes envers les établissements de crédit ou les dettes envers la clientèle en fonction de la nature de la contrepartie. Les titres acquis dans l'optique de la revente (prise en pension ou « reverse repos ») ne sont pas inscrits au bilan. Le droit de percevoir des liquidités de la contrepartie est enregistré comme créances sur les établissements de crédit ou créances sur la clientèle en fonction de la nature de la contrepartie. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est traitée comme un intérêt et court sur la durée du contrat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des contreparties restent au bilan. De même, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans les comptes consolidés. Si les titres empruntés sont vendus à des tiers, le produit de la vente et une dette liée à l'obligation de restituer la sûreté réelle sont comptabilisés. L'obligation de restituer la sûreté réelle est évaluée à la juste valeur par le résultat et est classée parmi les passifs financiers détenus à des fins de transaction.

2.17 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Un actif financier ou un passif financier est considéré comme détenu à des fins de transaction si :

- il a été acquis ou encouru principalement en vue d'être vendu ou racheté à court terme, ou
- il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présente des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme, ou
- il est un instrument dérivé (à l'exception d'un instrument dérivé qui est un instrument de couverture désigné et efficace).

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés initialement et réévalués ultérieurement à leur juste valeur par le résultat. Les résultats (réalisés ou non) sont repris sous la rubrique « Autres résultats réalisés et non réalisés ». Les intérêts perçus (payés) sur les actifs (passifs) détenus à des fins de transaction sont comptabilisés comme produit (charge) d'intérêt. Les dividendes perçus sont enregistrés sous la rubrique des « Dividendes et autres revenus d'investissement ».

2.18 Titres

La Direction détermine la classification adéquate des titres à la date d'acquisition. Les titres à échéance fixe pour lesquels la Direction a l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance sont classés sous la rubrique « détenus jusqu'à l'échéance ». Les titres détenus pour une durée indéterminée qui sont susceptibles d'être vendus pour répondre à des besoins de liquidités ou à des variations de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours des actions sont considérés comme « disponibles à la vente ». Les titres acquis dans l'optique de dégager des bénéfices à court terme ont le statut de « détenus à des fins de transaction ». Tout placement autre qu'en actions sans cotation sur un marché actif peut être qualifié lors de sa comptabilisation initiale comme « à la juste valeur par le résultat ». Dès qu'un actif est considéré comme « à la juste valeur par le résultat », il ne peut plus être transféré vers une autre catégorie.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des variations de dépréciation. Toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant après frais de transaction, primes initiales ou escompte, est amortie sur la durée de vie du titre par la méthode du taux d'intérêt effectif. Si un titre détenu jusqu'à l'échéance est jugé déprécié, la dépréciation est enregistrée au compte de profits et pertes.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, part du groupe jusqu'au moment de la vente sauf lorsque l'actif est couvert par un instrument dérivé. Si un titre est jugé déprécié, la dépréciation est enregistrée au compte de profits et pertes. S'agissant des titres disponibles à la vente, les gains non réalisés précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, part du groupe sont transférés au compte de profits et pertes lorsque la dépréciation se produit.

Si la juste valeur d'une obligation disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur, et si cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation au compte de profits et pertes, la dépréciation est reprise au compte de profits et pertes. Les dépréciations comptabilisées au compte de profits et pertes relatives à des placements en actions disponibles à la vente ne sont pas reprises par le biais du compte de profits et pertes.

Les titres disponibles à la vente couverts par un instrument dérivé sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de profits et pertes.

2.19 Immeubles de placement

Les immeubles de placement désignent les immeubles détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. La Banque peut également utiliser certains de ces immeubles de

placement pour ses besoins propres. Si les éléments destinés à une utilisation propre peuvent être vendus séparément ou donnés en location séparément via un contrat de location-financement, ils sont inscrits sous la rubrique « Immobilisations corporelles ». Si les éléments destinés à une utilisation propre ne peuvent être vendus séparément, ils sont traités comme des immeubles de placement seulement si la Banque ne détient qu'une part insignifiante pour ses besoins propres.

Les immeubles de placement sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire afin de réduire le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle sur la durée d'utilité estimée. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immeubles de placement sont revues à chaque fin d'exercice comptable.

La Banque loue ses immeubles de placement à des tiers non associés par le biais de plusieurs contrats de bail non résiliables. Certains de ces contrats prévoient une clause de renouvellement pour des durées diverses ; les revenus locatifs générés dans le cadre de ces contrats sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du bail sous la rubrique « Dividendes et autres revenus d'investissement ».

Les transferts d'immeubles de placement n'ont lieu qu'en cas de changement d'affectation :

- les immeubles en question deviennent des immeubles de placement à la fin de l'occupation par le propriétaire ou au début d'un contrat de location simple à un tiers ou à la fin des travaux de construction ou de développement ;
- les immeubles de placement passent en usage propre au début de l'occupation par le propriétaire ou au début des travaux de développement dans l'optique d'une vente.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être déterminé de manière fiable, les recettes et les frais liés au contrat de construction sont comptabilisés comme produit ou charge respectivement en fonction du degré d'achèvement de l'activité du contrat à la date du bilan. Lorsqu'il est probable que la totalité des frais de contrat sera supérieure aux recettes, la perte prévue est immédiatement comptabilisée comme charge.

2.20 Contrats de location

La Banque et ses filiales en qualité de bailleur

• Contrats de location simple

Les biens loués par des contrats de location simple sont repris au bilan consolidé (1) comme immeubles de placement (bâtiments) et (2) comme immobilisations corporelles (matériel et matériel roulant). Ils sont comptabilisés au coût diminué des amortissements cumulés. Les revenus locatifs, déduction faite des avantages accordés aux preneurs, sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Les frais directs initiaux consentis par la Banque et ses filiales sont ajoutés au montant du bien loué et comptabilisés comme charge pour la durée du contrat de location de la même manière que les revenus locatifs.

- **Contrats de location-financement**

La Banque et ses filiales ont également contracté des contrats de location-financement, en vertu desquels la quasi-totalité des risques et bénéfices inhérents à la propriété du bien loué, autres que la propriété juridique, sont cédés au client.

Lorsque les biens font l'objet d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements minimaux et la valeur résiduelle garantie sont comptabilisées au titre de montant à recevoir en créance. La différence entre le montant brut à recevoir et la valeur actualisée de la créance est inscrite sous la rubrique « produits financiers non acquis » (voir note 19). Le produit d'intérêt du contrat de location-financement est enregistré sur la durée du contrat sur base d'un schéma qui reflète un taux de rendement périodique constant basé sur l'encours de l'investissement net au titre du contrat de location-financement. Les frais directs initiaux encourus par la Banque sont repris dans le montant à recevoir du contrat de location-financement et sont portés en déduction du produit d'intérêt sur la durée du contrat.

La Banque et ses filiales en qualité de preneur

- **Contrats de location simple**

La Banque et ses filiales contractent des contrats de location simple essentiellement à des fins de location de matériel, terrains et constructions. Les loyers versés dans le cadre de ces contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de profits et pertes sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Lorsqu'un contrat de location simple est résilié de manière anticipée, tout paiement redevable au bailleur au titre d'indemnité de résiliation est comptabilisé comme une charge pour l'exercice au cours duquel la résiliation a eu lieu.

Tout avantage perçu du bailleur en rapport avec les contrats de location simple est enregistré comme réduction des charges locatives de manière linéaire sur la durée du contrat.

- **Contrats de location-financement**

Si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et bénéfices liés à la propriété du bien, le bail est enregistré comme un contrat de location-financement, et le bien y afférent est capitalisé. Initialement, le bien est inscrit à la plus faible valeur entre la valeur actualisée des paiements minimums et la juste valeur et est amorti sur la plus courte période entre la durée de vie estimée et la durée du contrat de location. L'obligation correspondante, déduction faite des frais financiers, est reconnue sous forme d'emprunts. La charge financière est comptabilisée en charges dans le compte de profits et pertes sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

2.21 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements (sauf les terrains qui ne sont pas amortis) et du cumul des pertes de valeur. Le coût correspond à la trésorerie ou équivalents de trésorerie payés ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un bien au moment de son

acquisition ou de sa construction. En règle générale, l'amortissement se calcule sur une base linéaire lorsqu'il convient d'amortir le coût de ces actifs jusqu'à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont revues à chaque fin d'exercice comptable.

Les frais de réparation et d'entretien sont inscrits au compte de profits et pertes lorsque les dépenses sont réalisées. Les dépenses qui augmentent les avantages liés aux biens immobiliers ou aux immobilisations ou prolongent leur durée d'utilité au-delà de leur durée définie à l'origine sont capitalisées et ensuite amorties.

Le coût d'emprunt pour financer la construction de l'immobilisation corporelle est expliqué dans la note 2.33 « Coûts d'emprunt ».

2.22 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'achat par rapport à la participation de la Banque dans la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels des sociétés acquises. Le goodwill qui découle de l'acquisition d'une filiale est inscrit au bilan comme actif incorporel. Le goodwill issu des regroupements d'entreprises avant le 1er janvier 2005 est déduit des capitaux propres et n'est pas retraité selon les normes IFRS (voir note 2.3). A la date d'acquisition, il est alloué aux unités génératrices de trésorerie qui sont présumées profiter des synergies dégagées par le regroupement d'entreprises. Il n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation. Le goodwill issu de l'acquisition d'une entreprise associée est présenté comme faisant partie de l'investissement dans cette entreprise associée.

L'éventuel excédent de la participation acquise dans la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels de l'entité acquise par rapport au coût d'acquisition est comptabilisé immédiatement en produit au compte de profits et pertes.

Lors de l'acquisition d'entreprises sous contrôle commun (déjà précédemment contrôlées par une autre société du groupe Fortis), le montant inscrit au poste « Goodwill et autres immobilisations incorporelles » est déterminé comme l'excédent du coût d'achat par rapport aux valeurs comptables historiques des actifs et passifs acquis.

La Banque évalue la valeur comptable du goodwill chaque année ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que cette valeur comptable ne peut pas être recouvrée. Si de tels indices existent, le montant recouvrable est calculé pour l'unité génératrice de trésorerie auquel le goodwill appartient. Ce montant est ensuite comparé à la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie. Une perte pour dépréciation est comptabilisée si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable. Les pertes pour dépréciation sont immédiatement comptabilisées au compte de profits et pertes.

La Banque réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill alloué à l'unité génératrice de trésorerie pour ensuite réduire les autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie au pro

rata de la valeur comptable de chaque actif contenu dans cette unité. Les pertes pour dépréciation liées au goodwill, précédemment comptabilisées, ne sont pas annulées.

La Banque peut obtenir le contrôle d'une filiale par le biais de plusieurs opérations distinctes. Le cas échéant, chaque opération d'échange est traitée séparément par la Banque. Le coût de chaque transaction est comparé à la juste valeur de celle-ci afin de déterminer le montant de goodwill lié à chaque transaction distincte. Avant que la Banque n'obtienne le contrôle de l'entité, l'opération peut être traitée comme un investissement dans une entreprise associée et être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Si c'est le cas, la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité détenue à la date de chaque opération antérieure aura été calculée selon la méthode de la mise en équivalence de l'investissement.

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un élément d'actif non monétaire identifiable et est comptabilisée au coût si, et seulement si, il est probable que des avantages économiques futurs seront générés et si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont capitalisées dès lors que la Banque peut démontrer ce qui suit :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles issues de la recherche ainsi que le goodwill généré en interne ne sont pas activés.

Les logiciels indispensables au bon fonctionnement du matériel informatique, comme le système d'exploitation, font partie intégrante du matériel informatique concerné et sont repris parmi les immobilisations corporelles. Lorsque le logiciel ne fait pas partie intégrante du matériel informatique en question, les frais consentis au cours de la phase de développement pour lesquels la Banque peut prouver tous les critères précités sont capitalisés comme immobilisations incorporelles et amortis selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, telles que les marques commerciales et les licences qui sont généralement amorties sur leur durée d'utilité selon la méthode linéaire. A chaque date de clôture, la Banque apprécie s'il existe des indications de dépréciation des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, qui ne sont pas amorties, sont en revanche soumises à un test de dépréciation à raison d'une fois par an au moins. Toute perte pour dépréciation identifiée est enregistrée au compte de profits et pertes. Les immobilisations incorporelles sont reprises au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations incorporelles sont revues à chaque fin d'exercice comptable.

2.23 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants (ou un ensemble d'actifs et de passifs) détenus en vue de la vente sont ceux dont la Banque récupérera la valeur comptable par le biais d'une transaction de vente dans un délai de 1 an plutôt que par leur utilisation continue.

Une activité abandonnée désigne une partie de la Banque qui a été cédée ou classée comme détenue pour la vente et qui répond aux critères suivants :

- elle représente une ligne d'activité principale distincte ou une région géographique ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité principale et distincte ou d'une région géographique ;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les actifs non courants (ou un ensemble d'actifs) détenus en vue de la vente ne sont pas amortis mais évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminués des coûts de la vente, et sont repris distinctement à l'actif du bilan.

Les résultats sur les activités abandonnées sont repris distinctement au compte de profits et pertes.

2.24 Autres actifs

Les autres créances qui découlent de l'exercice normal des activités et qui sont émises par la Banque sont initialement enregistrées à leur juste valeur, et ensuite au coût amorti sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuées des éventuelles dépréciations. Elles sont comptabilisées au niveau de la rubrique « Autres actifs ».

2.25 Dettes envers la clientèle

Les engagements relatifs aux comptes clients correspondent au montant dû à la date du bilan.

2.26 Dettes représentées par un titre, dettes subordonnées et autres emprunts

Les dettes représentées par un titre, les dettes subordonnées et autres emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur après déduction des frais de transaction directs. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti et tout écart entre le produit net et la valeur de remboursement est inscrit au compte de profits et pertes selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour l'exercice au cours duquel l'emprunt est contracté.

2.27 Avantages du personnel

Engagements de retraite

La Banque met en œuvre une série de régimes de retraite à prestations définies et de régimes de retraite à cotisations définies à l'échelle de ses activités globales, dans le respect des réglementations locales ou des pratiques du secteur. Les régimes de retraite sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurances ou de fiducie, dont le montant est déterminé aux moyens de calculs actuariels périodiques.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes qui assurent un avantage de retraite pour l'employé dépendant de certains facteurs comme l'âge et les années de service. Les régimes à cotisations définies désignent les régimes de retraite en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies. La Banque n'aura aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les actifs ne sont pas suffisants pour payer aux employés tous les avantages correspondants aux services rendus par le personnel pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs.

Au moins une fois par an, des actuaires qualifiés calculent les actifs et passifs des régimes de retraite.

En ce qui concerne les régimes à prestations définies, les frais de retraite et les actifs ou passifs qui découlent du régime de retraite sont estimés selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période d'activité donne droit à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chaque prestation afin de constituer l'obligation totale. Selon cette méthode, le coût de ces prestations est imputé au compte de profits et pertes afin de répartir les coûts du régime de retraite sur les périodes d'activité des employés. L'engagement du régime de retraite est évalué à la valeur actualisée des décaissements estimés futurs en appliquant les taux d'intérêt déterminés sur base des rendements de marché d'obligations de sociétés bien établies dont la durée résiduelle correspond plus ou moins à la durée de l'engagement en question. Les actifs des plans de retraite sont évalués à la juste valeur. Les gains ou pertes actuariels nets cumulés non comptabilisés afférents à des plans de retraite à prestations définies et supérieurs au corridor (le montant le plus élevé entre 10% de la valeur actualisée de l'engagement en matière de prestations de retraite et 10% de la juste valeur des actifs du plan) sont imputés au compte de profits et pertes sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des employés.

Tous les gains et pertes actuariels qui datent d'avant le 1er janvier 2005 ont été enregistrés au bilan d'ouverture.

Le coût des services passés est repris directement au compte de profits et pertes, sauf si l'octroi de ceux-ci est conditionné par la prestation de services par les employés d'une durée minimum (la période acquise). Dans ce cas, le coût des services passés est amorti selon un mode linéaire jusqu'à l'issue de cette période acquise.

Les actifs, qui représentent les passifs de retraite d'une entité, doivent répondre à certains critères avant d'être classés parmi les « actifs de régimes de retraite admis ». Ces critères

portent sur le fait que les actifs doivent être séparés légalement de la Banque ou de ses créanciers. Si ces critères ne sont pas remplis, les actifs seront repris sous la rubrique correspondante au bilan (placements, immobilisations corporelles, etc.). Si les actifs respectent les critères, ils sont affectés au passif de retraite. Cette compensation s'applique également au compte de profits et pertes. Si les actifs de retraite remplissent les conditions, la Banque présente des produits d'actifs réduits (intérêts, dividendes, etc.) et des frais de retraite du personnel réduits.

La compensation entre les justes valeurs des actifs des plans de retraite et la valeur actualisée des passifs relatifs aux régimes à prestations définies peut résulter en un montant négatif (un actif). Dans un tel cas, l'actif comptabilisé ne peut pas dépasser le total des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisé, et de la valeur actualisée de tout avantage économique sous forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime.

Les contributions de la Banque aux plans de retraite à cotisations définies sont inscrites au compte de profits et pertes pour l'exercice auquel elles se rapportent.

Autres avantages sociaux à long terme

Les régimes qui octroient des avantages sociaux à long terme mais qui ne sont pas des régimes de retraite sont évalués à la valeur actualisée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées.

Droits des employés

Les droits des employés aux vacances annuelles et aux congés d'ancienneté sont comptabilisés lorsque les montants en question doivent être versés aux employés. Une provision est constituée afin de couvrir l'obligation estimée pour les vacances annuelles et les congés d'ancienneté en contrepartie des services rendus par les employés jusqu'à la date du bilan.

2.28 Provisions, passifs éventuels, engagements et garanties financières

Provisions

Les provisions sont des dettes dont le montant et l'échéance ne sont pas encore connus avec certitude. Des provisions sont constituées s'il existe une obligation actuelle de transférer des avantages économiques, comme des flux de trésorerie, résultant d'un événement passé et si une estimation fiable peut être réalisée à la date du bilan. Des provisions sont établies pour certains contrats de garantie en vertu desquels la Banque est tenue de payer en cas de défaut de paiement. Les provisions sont estimées à la lumière des facteurs et informations pertinents connus à la date du bilan et sont habituellement actualisés au taux hors risque.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des incertitudes dont le montant ne peut être estimé raisonnablement ou lorsqu'il s'avère peu probable qu'un paiement sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Engagements

Les engagements de crédit qui permettent l'utilisation d'un prêt dans les délais généralement prescrits par la réglementation ou par convention sur le marché ne sont pas comptabilisés comme instruments financiers dérivés. Un engagement de crédit à la juste valeur par le résultat ou un engagement de crédit pour lequel il apparaît que la Banque a déjà par le passé vendu des actifs qui découlent des promesses de prêt sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, l'écart qui en résulte étant imputé au compte de profits et pertes. Les acceptations comprennent des engagements par la Banque de payer des lettres de change tirées sur des clients. La Banque prévoit le règlement de la majorité des acceptations en même temps que le remboursement par les clients. Les acceptations ne sont pas comptabilisées au bilan et sont reprises comme engagements.

Garanties financières

Les contrats de garanties financières qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements qui fluctuent en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, pour autant que dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à une des parties du contrat, sont comptabilisés comme des instruments dérivés.

2.29 Capitaux propres, part du groupe

Capital social et actions propres

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission de nouvelles actions dans un autre contexte que le regroupement d'entreprises, sont portés en diminution des capitaux propres, après déduction des impôts sur le résultat afférent.

Autres composants des capitaux propres

Les autres éléments de capitaux propres, part du groupe sont liés aux aspects suivants :

- première adoption (voir 2.3) ;
- devises étrangères (voir 2.7) ;
- couverture de flux (voir 2.14) ;
- actifs financiers disponibles à la vente (voir 2.18).

2.30 Produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts sont inscrits au compte de profits et pertes pour tous les instruments producteurs d'intérêts (que ceux-ci soient considérés comme détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, à la juste valeur par le résultat ou comme instruments dérivés) lorsqu'ils sont perçus ou payés selon la méthode du taux d'intérêt réel sur base du prix d'achat réel, frais de transaction directs compris. Les produits d'intérêts englobent les coupons attachés aux instruments à taux fixe ou variable et l'accroissement ou l'amortissement de l'escompte ou de la prime.

Dès que la valeur d'un actif financier a été réduite à son montant recouvrable estimé, le produit d'intérêts est comptabilisé au taux d'intérêt réel appliqué pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs afin de déterminer le montant recouvrable.

2.31 Résultats réalisés et non réalisés

Les résultats réalisés sur la vente et la cession d'instruments financiers disponibles à la vente représentent la différence entre les recettes et la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif vendu, déduction faite des pertes pour dépréciation inscrites au compte de profits et pertes après imputation des éventuelles variations de juste valeur (comptabilité de couverture). Les gains et pertes réalisés sur les ventes sont repris au compte de profits et pertes sous la rubrique « Résultats réalisés sur placements ».

En ce qui concerne les instruments financiers détenus à leur juste valeur par le résultat, la différence entre la valeur comptable à la fin de l'exercice en cours et l'exercice précédent est enregistrée sous la rubrique « Autres résultats réalisés et non réalisés » relatifs aux opérations à des fins de transaction.

Dans le cas des instruments dérivés, la différence entre la juste valeur pure (« clean fair value » c'est-à-dire la partie non réalisée des intérêts courus non comprise) à la fin de l'exercice en cours et de l'exercice précédent est enregistrée sous la rubrique « Autres résultats réalisés et non réalisés ».

Les gains et les pertes précédemment comptabilisés directement en capitaux propres sont transférés au compte de profits et pertes lors de la décomptabilisation ou dès qu'une dépréciation existe sur un actif financier.

2.32 Commissions perçues et frais de transaction

Les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt réel d'un instrument financier sont généralement traitées comme une régularisation du taux d'intérêt réel. C'est le cas des commissions sur prêt, perçues en rémunération d'activités comme l'évaluation de la situation financière de l'emprunteur, l'évaluation et l'enregistrement de garanties, etc., et également des commissions de montage perçues lors de l'émission de passifs financiers évalués au coût amorti. Ces deux types de commissions sont reportés et comptabilisés sous forme de régularisation du taux d'intérêt réel. Toutefois, lorsque l'instrument financier est estimé à la juste valeur par le résultat, les commissions sont inscrites au compte de profits et pertes au moment où l'instrument est comptabilisé à l'origine.

Les commissions perçues en contrepartie de services rendus sont généralement comptabilisées comme recettes au moment où les services sont rendus. S'il s'avère improbable qu'un accord de prêt spécifique sera signé et si la promesse de prêt n'est pas considérée comme un instrument dérivé, la commission d'engagement sera portée aux recettes sur la durée de l'engagement.

Les commissions de négociation ou de participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers sont comptabilisées lors de la réalisation complète de l'opération sous-jacente. Les recettes de commission sont enregistrées lorsque l'obligation de prestation est réalisée.

Les commissions liées aux prêts syndiqués sont inscrites comme recettes lorsque le prêt est conclu.

Les frais de transaction sont repris dans l'évaluation initiale des actifs et passifs financiers autres que ceux à la juste valeur par le résultat. Les frais de transaction désignent les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition ou la cession d'un actif ou passif financier. Ils comprennent les honoraires et commissions versés aux agents, conseillers, courtiers et prélèvements sur opérateurs boursiers effectués par les organismes de réglementation et les commissions des opérations boursières, ainsi que les taxes et droits y afférents.

2.33 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont généralement pris en charges au moment où ils sont acquittés. Les coûts d'emprunt qui sont directement imputables à l'acquisition ou la construction d'un actif sont capitalisés pendant la période de construction de l'actif comme partie du coût d'acquisition de cet actif. La capitalisation de coûts d'emprunt devrait commencer lorsque :

- les dépenses liées à cet actif et les coûts d'emprunt sont réalisés ; et
- les activités nécessaires liées à l'utilisation prévue ou à la vente sont en cours.

La capitalisation prend fin dès que l'actif est prêt pour son affectation ou pour la vente. Si la construction de l'actif est interrompue pour une durée prolongée, la capitalisation est suspendue. Lorsque la construction a lieu en plusieurs parties et l'utilisation de chaque partie est possible parallèlement à la poursuite de la construction, la capitalisation de chacune des parties prend fin dès que leur construction dans l'ensemble est achevée.

En ce qui concerne les emprunts liés à un actif précis, le taux réel est appliqué. Dans les autres cas, un coût d'emprunt moyen pondéré est utilisé.

2.34 Impôts

Les impôts sont comptabilisés comme une charge conformément à la législation fiscale applicable sur chaque territoire où des bénéfices sont réalisés. L'impact fiscal des pertes fiscales récupérables est enregistré comme un actif d'impôt différé s'il est probable qu'un bénéfice taxable futur sera réalisé sur lequel les pertes reportées peuvent être utilisées.

Les impôts différés sont entièrement imputés au bilan selon la méthode du report d'impôts variable et s'appliquent aux différences temporaires entre la base imposable des actifs et passifs et les valeurs comptables inscrites aux comptes consolidés.

Les taux adoptés ou en cours d'adoption à la date du bilan sont appliqués pour calculer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice taxable futur suffisant sera réalisé sur lequel les différences temporaires (ou une partie) pourront être utilisées.

Les passifs d'impôts différés portent sur les différences temporaires imposables qui découlent des investissements dans des filiales et sociétés liées, sauf si la date de l'extourne de la différence temporaire peut être contrôlée et s'il est probable que cet écart ne sera pas extourné dans un avenir prévisible.

Les impôts et les impôts différés relatifs à la réévaluation à la juste valeur de placements disponibles à la vente et de couvertures de flux portées directement au débit ou au crédit des capitaux propres, sont également portés directement au débit ou au crédit des capitaux propres et sont ultérieurement enregistrés au compte de profits et pertes en même temps que le gain ou la perte reporté.

3 Incidence des IFRS sur le bilan consolidé, les capitaux propres, part du groupe et le compte de profits et pertes consolidé

Les comptes consolidés de la Banque au 31 décembre 2005 avaient été établis en se fondant sur les prescriptions légales et réglementaires applicables au Luxembourg. Un récapitulatif de ces méthodes comptables (« Local Accounting Principles » ou « LAP ») figure dans les comptes consolidés 2005 de la Banque. A des fins comparatives, la Banque a transposé les comptes consolidés en IFRS. La présente note fournit de plus amples informations concernant l'impact du passage aux IFRS.

3.1 Rapprochement des capitaux propres, part du groupe

La comparaison entre les capitaux propres, part du groupe établis en LAP et en IFRS se présente comme suit :

	31 décembre 2005	1er janvier 2005
Capitaux propres, part du groupe en LAP	2.899,7	2.584,7
Instruments financiers	614,4	638,3
Provisions	492,1	478,8
Impôts différés	- 295,0	- 322,6
« Goodwill » en LAP	176,9	-
Autres	- 48,5	- 37,5
Capitaux propres, part du groupe en IFRS	3.839,6	3.341,7

Instruments financiers

Les principaux effets des IFRS sur les instruments financiers s'expliquent comme suit :

Actions et obligations

En IFRS, la Banque classe la majorité des actions et obligations détenues comme disponibles à la vente et les évalue donc à leur juste valeur ; le gain ou la perte latente est imputé aux capitaux propres, ce qui constitue un changement par rapport aux LAP, selon lesquels la plupart des actions et obligations étaient évaluées selon la méthode « lower of cost or market » avec application simultanée du « Beibehaltungsprinzip ».

Instruments dérivés

En LAP, les instruments dérivés détenus à des fins de gestion des risques n'étaient pas repris au bilan, sauf pour les intérêts courus dans les comptes de régularisation à l'actif et au passif. En IFRS, ces instruments dérivés doivent être comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan.

Autres instruments financiers

La Banque a fait usage de la possibilité d'appliquer l'option de la juste valeur. Dès lors, certaines dettes représentées par un titre et dettes subordonnées ont été comptabilisées à la juste valeur.

Provisions

En IFRS, une provision doit être comptabilisée si la Banque a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est plus probable qu'improbable qu'un paiement futur sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être estimé de manière fiable.

En LAP, il n'est pas nécessaire d'avoir une obligation actuelle : une provision peut être constituée pour couvrir des pertes ou des coûts futurs identifiés, probables ou certains à la date de clôture mais dont le montant ne peut être déterminé avec précision. De ce fait, certaines provisions constituées en LAP ne peuvent pas être maintenues en IFRS.

Impôts différés

La norme IAS 12 prévoit la comptabilisation de tous les passifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles taxables. Les actifs d'impôts différés peuvent être comptabilisés pour le report de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sur lequel ces différences pourront être imputées sera disponible. En LAP, ces actifs et passifs d'impôts différés n'étaient pas pris en compte.

Différence de première consolidation (« Goodwill »)

En IFRS, les goodwills acquis lors de regroupements d'entreprises survenus en 2005 sont renseignés à l'actif du bilan et un test de dépréciation est effectué. En LAP, les goodwills acquis étaient directement déduits des réserves consolidées.

3.2 Rapprochement des bilans consolidés LAP-IFRS

La comparaison du bilan consolidé en LAP avec le bilan consolidé en IFRS se présente comme suit :

	31 décembre 2005		
	LAP	IFRS	différence
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	378,0	6.640,3	6.262,3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0,4	529,6	529,2
Créances sur les établissements de crédit	7.213,2	978,1	- 6.235,1
Créances sur la clientèle	12.716,7	16.585,6	3.868,9
Placements	17.661,5	17.472,9	- 188,6
Comptes de régularisation et autres actifs	4.916,5	1.948,4	- 2.968,1
Total des actifs	42.886,3	44.154,9	1.268,6
Passifs			
Passifs détenus à des fins de transaction	-	613,0	613,0
Dettes envers les établissements de crédit	8.912,0	8.813,4	- 98,6
Dettes envers la clientèle	19.721,6	19.473,2	- 248,4
Dettes représentées par un titre	8.657,1	8.436,8	- 220,3
Dettes subordonnées	910,0	937,1	27,1
Comptes de régularisation et autres passifs	1.782,7	2.038,1	255,4
Total des passifs	39.983,4	40.311,6	328,2
Capitaux propres, part du groupe	2.899,7	3.839,6	939,9
Intérêts minoritaires	3,2	3,7	0,5
Capitaux propres	2.902,9	3.843,3	940,4
Total des passifs et capitaux propres	42.886,3	44.154,9	1.268,6

	1er janvier 2005		
	LAP	IFRS	différence
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	568,4	9.230,3	8.661,9
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1,5	566,8	565,30
Créances sur les établissements de crédit	11.113,7	2.459,4	-8.654,3
Créances sur la clientèle	7.600,0	7.642,9	42,9
Placements	14.156,5	14.734,0	577,5
Comptes de régularisation et autres actifs	1.110,9	1.044,7	-66,2
Total des actifs	34.551,0	35.678,1	1.127,1
Passifs			
Passifs détenus à des fins de transaction	-	485,2	485,2
Dettes envers les établissements de crédit	2.729,1	2.703,0	- 26,1
Dettes envers la clientèle	21.309,5	21.202,1	- 107,4
Dettes représentées par un titre	5.734,1	5.522,2	- 211,9
Dettes subordonnées	599,1	687,7	88,6
Comptes de régularisation et autres passifs	1.574,2	1.708,3	134,1
Total des passifs	31.946,0	32.308,5	362,5
Capitaux propres, part du groupe	2.584,7	3.341,7	757,0
Intérêts minoritaires	20,3	27,9	7,6
Capitaux propres	2.605,0	3.369,6	764,6
Total des passifs et capitaux propres	34.551,0	35.678,1	1.127,1

Ci-après sont détaillées plus amplement les principales variations des postes du bilan consolidé.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La principale explication de l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en IFRS est que les placements et créances sur des établissements de crédit qui ont une durée initiale de moins de trois mois, sont comptabilisés en équivalents de trésorerie. En LAP, ceux-ci étaient comptabilisés dans des postes du bilan spécifiques et distincts.

Créances sur la clientèle/Autres actifs

L'augmentation des créances sur la clientèle et inversement la baisse des autres actifs provient de la reclassification de nombreux contrats de location-financement (« leasing ») qui sont considérés comme leasing financier en IFRS alors qu'ils étaient comptabilisés en tant que leasing opérationnel au niveau des actifs corporels en LAP.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction proviennent principalement en IFRS de la comptabilisation au bilan des instruments dérivés utilisés pour la gestion des risques.

3.3 Rapprochement du résultat net consolidé

L'impact de la transition des LAP vers les IFRS sur le compte de résultat consolidé et le résultat net de la Banque se présente comme suit :

	Exercice 2005
Résultat net, part du groupe en LAP	497,4
Instrument financiers	-54,3
Provisions	-6,0
Avantages aux employés	3,8
Changements du périmètre de consolidation	4,6
Impôts	29,7
Autres	-10,4
Résultat net, part du groupe en IFRS	464,8

Instrument financiers

En LAP, la majorité des actions et obligations étaient valorisées selon la méthode « lower of cost or market » avec application simultanée du « Beibehaltungsprinzip », ce qui pouvait conduire à enregistrer des reprises de corrections de valeur significatives en cas de vente de titres à un prix supérieur au cours de marché le plus bas constaté lors des clôtures annuelles précédentes. Ces reprises de corrections de valeur ne peuvent être reconnues en IFRS étant donné que les réévaluations latentes sont directement enregistrées en capitaux propres.

Impôts différés

La norme IAS 12 prévoit la comptabilisation de tous les passifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles taxables. Les actifs d'impôts différés peuvent être comptabilisés pour le report de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sur lequel ces différences pourront être imputées sera disponible. En LAP, ces actifs et passifs d'impôts différés n'étaient pas pris en compte.

3.4 Rapprochement du compte de profits et pertes consolidé IFRS et LAP

	Exercice 2005		
	LAP	IFRS	différence
Intérêts et produits assimilés	2.011,4	2.030,1	18,7
Intérêts et charges assimilées	- 1.598,7	- 1.462,9	135,8
Commissions nettes perçues	280,7	265,0	- 15,7
Résultats réalisés sur placements et autres résultats réalisés et non réalisés	50,7	72,9	22,2
Autres produits	988,8	152,2	- 836,6
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	- 653,5	- 52,7	600,8
Autres charges	- 467,0	- 459,2	7,8
Résultat avant impôts	612,4	545,4	- 67,0
Impôts	- 114,8	- 80,5	34,3
Résultat net de l'exercice	497,6	464,9	- 32,7
Résultat net, part des intérêts minoritaires	0,2	0,1	- 0,1
Résultat net, part du groupe	497,4	464,8	- 32,6

Les différences entre LAP et IFRS relatives à 2005 s'expliquent principalement par le reclassement de nombreux contrats de leasing qui étaient considérés comme leasing opérationnel en LAP alors qu'ils sont traités comme leasing financier en IFRS. Ce changement a engendré une baisse des loyers perçus enregistrés au niveau des « Autres produits » neutralisé par une diminution des amortissements sur actifs corporels et un impact à la hausse sur la marge d'intérêts.

4 Périmètre de consolidation

En 2005, suite à la scission de EuroLease-Factor S.A. en Fortis Lease Luxembourg S.A. et Fortis Commercial Finance S.A., la Banque a cédé sa participation dans Fortis Commercial Finance S.A. à Fortis Commercial Finance Holding N.V..

Dans le cadre du regroupement des activités de leasing du groupe Fortis, la Banque a acquis avec effet au 1er janvier 2005 de Fortis Banque S.A. (Belgique) la société Fortis Lease S.A. avec ses filiales en Belgique et en Pologne ainsi que les sociétés Fortis Lease UK Ltd, Fortis Lease Holdings UK Ltd, Fortis Lease (France) S.A., Fortis Lease Immobilier France S.A., Fortis Lease (Nederland) N.V., Fortis Lease Deutschland AG, Fortis Lease Iberia E.F.C. S.A. et Fortis Lease Italia S.P.A..

La Banque a acquis également avec effet au 1er janvier 2005 les sociétés Austrolease S.p.A. et Fortis Lease S.p.A. et a constitué via sa filiale Fortis Lease Group S.A. les sociétés Fortis Lease Portugal, Instituição Financeira de Crédito S.A., Fortis Lease Czech s.r.o. et Fortis Lease Switzerland AG.

Avec effet au 1er janvier 2006, la Banque a acquis de Fortis Banque S.A. (Belgique) la société Dryden Bank S.A. en Suisse pour fusionner cette entité avec Fortis Banque Suisse S.A. ainsi que la société Fortis Finansal Kiralama AS. Elle a par ailleurs acquis Dreieck Industrie Leasing AG et Fortis Lease Hungaria PCL via sa filiale Fortis Lease Group S.A..

Dreieck Industrie Leasing AG a été fusionné par la suite avec Fortis Lease Suisse S.A.. Les sociétés Batical S.A. et Fortis Lease Immobilier France S.A. ont été fusionnées avec Fortis Lease France S.A.. Austrolease S.P.A. a fusionné avec Fortis Lease S.P.A..

En date du 25 octobre 2006, la Banque a cédé à Fortis Banque S.A. (Belgique) sa participation dans BG Ré S.A..

La Banque a par ailleurs conclu un contrat avec An Post en Irlande pour l'implémentation d'une entreprise sous contrôle conjoint qui deviendra opérationnelle en 2007 et sera mise en équivalence.

Liste des sociétés consolidées par intégration globale :

Nom	Siège	Activité	Fraction du capital détenue	
			2006	2005
ACE EQUIPMENT LEASING N.V. (*)	BERCHEM-SAINT- AGATHE (B)	Leasing	100,00%	100,00%
ACE LEASING N.V. (*)	BERCHEM-SAINT- AGATHE (B)	Leasing	100,00%	100,00%
AUSTROLEASE S.P.A.	BOLZANO (I)	Leasing		100,00%
BATICAL S.A.	NANCY (F)	Leasing		100,00%
BG RE S.A.	LUXEMBOURG	Société de réassurance		99,98%
COFHYLUX S.A.	LUXEMBOURG	Société immobilière	100,00%	100,00%
DALGARNO S.A.	LUXEMBOURG	Société de financement	100,00%	99,97%
DELVINO S.A.	LUXEMBOURG	Société de financement	100,00%	99,97%
DREIECK EQUIPMENT LEASING AG (*)	ZURICH (CH)	Leasing	43,00%	
DREIECK ONE Ltd(*)	GEORGES TOWN (CAYMAN ISLANDS)	Leasing	100,00%	
ES-FINANCE N.V. (*)	BERCHEM-SAINT- AGATHE (B)	Leasing	100,00%	100,00%
FAM FUND ADVISORY S.A.	LUXEMBOURG	Société de conseil	100,00%	100,00%
FAM PERSONAL FUND ADVISORY S.A.	LUXEMBOURG	Société de conseil	100,00%	100,00%
FBL FINANCE S.A. (Anciennement BGL FINANCE HOLDING S.A.)	LUXEMBOURG	Etablissement financier	99,99%	99,99%
F.L. ZEEBRUGGE N.V. (*)	BERCHEM-SAINT- AGATHE (B)	Leasing	100,00%	100,00%
FOLEA VERWALTUNGS GmbH (*)	BERLIN (D)	Leasing	100,00%	
FOLEA GRUNDSTÜCKSV ERWALTUNGS UND VERMIETUNGS GmbH & CO. (*)	BERLIN (D)	Leasing	90,00%	
FORTIS BANQUE (SUISSE) S.A.	GENEVE (CH)	Banque	99,98%	99,98%
FORTIS FINANSAL KIRALAMA A.S. (*)	ISTANBUL (TK)	Leasing	100,00%	
FORTIS LEASE (B) S.A. (*)	BERCHEM-SAINT- AGATHE (B)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE C.T. S.A. (*)	BRUXELLES (B)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE CZECH LLC.(*)	PRAGUE (CZ)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE DEUTSCHLAND AG (*)	DÜSSELDORF (D)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE FRANCE S.A. (*)	PUTEAUX (F)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE GROUP S.A.	LUXEMBOURG	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE GROUP SERVICES S.A./N.V. (*)	BRUXELLES (B)	Leasing	100,00%	99,79%
FORTIS LEASE HOLDINGS UK Ltd (*)	LONDRES (GB)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE HUNGARIA PCL (*)	BUDAPEST (H)	Leasing	100,00%	
FORTIS LEASE HUNGARIA REAL ESTATE PCL (*)	BUDAPEST (H)	Leasing	100,00%	
FORTIS LEASE IBERIA E.F.C. S.A. (*)	BARCELONE (E)	Leasing	78,61%	100,00%
FORTIS LEASE IMMOBILIER FRANCE S.A.	PUTEAUX (F)	Leasing		100,00%
FORTIS LEASE ITALIA S.P.A.	ASSAGO (I)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE LUXEMBOURG S.A. (*)	LUXEMBOURG	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE NEDERLAND N.V. (*)	HERTOGENBOSCH (NL)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE POLSKA Sp. Z.o.o. (*)	VARSOVIE (PL)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE PORTUGAL S.A. (*)	LISBONNE (P)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE S.P.A. (*)	TREVISO (I)	Leasing	100,00%	100,00%
FORTIS LEASE SUISSE S.A. (*)	LAUSANNE (CH)	Leasing	100,00%	99,96%
FORTIS LEASE UK Ltd (*)	LONDRES (GB)	Leasing	100,00%	100,00%

Nom	Siège	Activité	Fraction du capital détenue	
			2006	2005
FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A. (FAM)	LUXEMBOURG	Gestion de Fortunes	96,54%	100,00%
INTERNAXX BANK S.A.	LUXEMBOURG	Banque	75,00%	75,00%
MORAY INVESTMENTS LLP S.à r.l.	LUXEMBOURG	Société de financement		100,00%
PATTISON S.à r.l.	LUXEMBOURG	Société de financement	100,00%	
PBI HOLDING AG	ZOUG (CH)	Etablissement financier	100,00%	100,00%
SOCIETE ALSACIENNE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPANSION S.A. (SADE)	STRASBOURG (F)	Banque	100,00%	100,00%

(*) Sociétés détenues au travers d'une filiale mais directement consolidées par la Banque.

Liste des sociétés mises en équivalence :

Nom	Siège	Activité	Fraction du capital détenue	
			2006	2005
BIP INVESTMENT PARTNERS S.A.	LUXEMBOURG	Société d'investissements	25,80%	41,60%
CACEIS FASTNET S.A. (Anciennement FASTNET FRANCE S.A.)	PARIS (F)	Administration d'OPC	6,99%	11,43%
FASTNET BELGIUM S.A.	BRUXELLES (B)	Administration d'OPC	47,80%	47,80%
FASTNET EUROPE S.A.	LUXEMBOURG	Administration d'OPC		28,00%
FASTNET LUXEMBOURG S.A.	LUXEMBOURG	Administration d'OPC	47,79%	47,80%
FASTNET NEDERLAND N.V.	AMSTERDAM (NL)	Administration d'OPC	47,84%	47,80%
FORTIS INTERTRUST GROUP HOLDING S.A. (Anciennement MEES PIERSON INTERTRUST GROUP HOLDING S.A.)	GENEVE (CH)	Etablissement financier	25,04%	25,04%
FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT S.A. (FIM)	BRUXELLES (B)	Asset Management	25,01%	25,01%
FORTIS LUXEMBOURG-VIE S.A.	LUXEMBOURG	Assurances	50,00%	50,00%
MARIE LEASE S.à r.l.	LUXEMBOURG	Leasing	50,00%	
NISSAN FINANCE BELGIUM N.V.	BRUXELLES (B)	Leasing	25,00%	25,00%

Les informations qui sont d'un intérêt négligeable au regard de l'objectif de l'image fidèle des comptes n'ont pas été reprises.

Actifs et passifs acquis et cédés

Les cessions d'entreprises n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés. Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs des entreprises acquises.

	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	74,9	115,6
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	12,1	0,1
Créances sur les établissements de crédit	6,8	328,8
Créances sur la clientèle	765,4	6.049,8
Actifs financiers disponibles à la vente	0,2	0,1
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0,9
Immeubles de placement	0,1	146,8
Immobilisations corporelles	1,6	13,8
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	34,6	30,7
Autres actifs	28,1	102,7
Comptes de régularisation	5,3	81,7
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5,0	2,7
Dettes envers les établissements de crédit	537,0	5.913,2
Dettes envers la clientèle	187,1	21,3
Dettes représentées par un titre	0,1	423,6
Passifs d'impôts exigibles et différés	11,8	25,0
Provisions	1,4	1,9
Autres passifs	75,2	185,4
Comptes de régularisation	13,3	177,5
Intérêts minoritaires	0,9	-20,1
Actif net acquis	97,3	140,5
Goodwill positif	15,2	176,4
Goodwill négatif	-1,1	
Trésorerie utilisée pour les acquisitions		
Trésorerie décaissée	-111,4	-316,9
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	74,9	115,6
Trésorerie utilisée pour les acquisitions	- 36,5	- 201,3

La Banque applique la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, depuis le 1er janvier 2005. Fin 2005 et 2006, la Banque n'avait ni actif, ni activité auxquels s'applique la norme IFRS 5.

5 Capitaux propres, part du groupe

Le tableau suivant présente la composition des capitaux propres, part du groupe au 31 décembre 2006.

Capital souscrit	
- Actions ordinaires: 13.732.035 actions (sur un maximum autorisé de 15.000.000 actions)	350,0
Primes d'émission	633,5
Réserves de réévaluation	224,9
Différences de conversion	-1,8
Autres réserves	1.838,7
Résultat net, part du groupe	672,2
Capitaux propres, part du groupe	3.717,5

5.1 Réserves de réévaluation incluses dans les capitaux propres, part du groupe

Les variations des réserves de réévaluation telles qu'incluses dans les capitaux propres, part du groupe se présentent comme suit pour 2006 et 2005 :

	Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Total
Solde au 1er janvier 2005			
Solde brut	419,4		419,4
Impôts différés	- 68,7		- 68,7
Sous-total au 1er janvier 2005	350,7		350,7
Variations:			
Non réalisées au cours de l'exercice	1,7	1,6	3,3
Reprise des réserves de réévaluation suite à des cessions	16,1		16,1
Autres			
Variation brute	17,8	1,6	19,4
Impôts différés	9,6	- 0,5	9,1
Solde au 31 décembre 2005	378,1	1,1	379,2
Solde brut	437,2	1,6	438,8
Impôts différés	- 59,1	- 0,5	- 59,6
Solde au 31 décembre 2006	378,1	1,1	379,2

	Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Total
Balance au 1er janvier 2006			
Solde brut	437,2	1,6	438,8
Impôts différés	- 59,1	- 0,5	- 59,6
Sous-total	378,1	1,1	379,2
Variations:			
Non réalisées au cours de l'exercice	- 91,2	- 0,2	- 91,4
Reprise des réserves de réévaluation suite à des cessions	- 81,2		- 81,2
Autres	- 13,6		- 13,6
Variation brute	- 186,0	- 0,2	- 186,2
Impôts différés	31,8	0,1	31,9
Solde au 31 décembre 2006	223,9	1,0	224,9
Solde brut	251,2	1,4	252,6
Impôts différés	- 27,3	- 0,4	- 27,7
Solde au 31 décembre 2006	223,9	1,0	224,9

La ligne « Autres » reprend un ajustement opéré au niveau des comptes d'une entreprise mise en équivalence.

5.2 Dividendes

Dividende proposé pour 2006

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 5 avril 2007 de verser un dividende de EUR 31,50 par action, soit un dividende total de EUR 432.559.102,50. Un dividende intérimaire de EUR 25,50 par action ayant été payé le 20 novembre 2006, le dividende de clôture s'élèvera à EUR 6 par action et sera payable à partir du 11 avril 2007.

6 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2006, le poste « Intérêts minoritaires » pour un montant de EUR 9,8 millions concerne principalement la quote-part des minoritaires dans les capitaux propres de Fortis Lease Iberia E.F.C. S.A. et Internaxx Bank S.A..

Au 31 décembre 2005, le poste « Intérêts minoritaires » pour un montant de EUR 3,7 millions concerne principalement la quote-part des minoritaires dans les capitaux propres de BG Ré S.A. et Internaxx Bank S.A..

7 Gestion des risques

7.1 Introduction

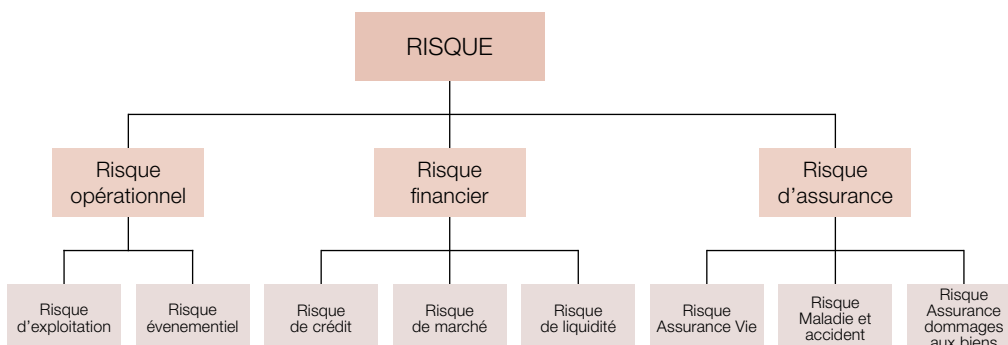
Une gestion des risques avancée est requise en vue d'une croissance soutenue et profitable. De ce fait, la Banque considère la pratique de la gestion des risques parmi ses compétences clé. La Banque revoit et améliore régulièrement son cadre de gestion des risques, afin de l'adapter à l'évolution des techniques et d'intégrer les leçons tirées de ses propres pratiques. Il est essentiel d'être en mesure de démontrer que des procédures de gestion des risques appropriées ont été mises en place pour soutenir et garder la confiance de tous les partenaires extérieurs de la Banque : clients, analystes, investisseurs, autorités de réglementation et agences de notation.

Le chapitre sur la gestion des risques donne un aperçu sur les divers types de risques auxquels la Banque est exposée de manière à les résumer dans une taxonomie des risques et qui explique :

- sa philosophie en matière de gestion des risques ;
- l'organisation de la gestion des risques ;
- l'approche suivie pour la gestion de chacun des types de risques auxquels la Banque est exposée, qui est complétée par un avis quantitatif et qualitatif sur son exposition au risque.

7.2 Taxonomie des risques

La Banque utilise une taxonomie standardisée des risques, en phase avec celle de Fortis, en distinguant trois grandes catégories de risques : les risques opérationnels, financiers et le risque d'assurance. Ce dernier risque est cependant moins d'application au sein de la Banque, comparé au groupe.



Le risque opérationnel

Indépendamment de leur nature, toutes les entreprises doivent faire face au risque opérationnel, suite à l'incertitude inhérente dans leurs activités qui est engendrée soit par des facteurs externes soit des facteurs internes non contrôlés. En matière de reporting et de suivi, ces risques sont ventilés entre le risque événementiel et le risque d'exploitation.

Le risque événementiel représente le risque de pertes induites par des procédures non appropriées, par des personnes ou systèmes, voire des événements externes. Il inclut le risque

légal, tout en excluant les risques stratégique et de réputation. Le risque événementiel trouve sa source à l'intérieur de la société et peut être limité par le biais de procédures de gestion des risques appropriées et des contrôles.

Le risque d'exploitation est le risque de pertes suite à des changements dans l'environnement ou à des dysfonctionnements qui portent préjudice à l'activité économique de l'entreprise. Typiquement, l'impact se traduit par des variations de volumes, des prix ou marges par rapport à une base de coûts fixe. Le risque d'exploitation est généré par des événements externes, mais il peut être mitigé par de bonnes pratiques de gestion.

Le risque financier

Trois types de risque sont compris dans la notion de risque financier, à savoir le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité.

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'un client ou une contrepartie n'est plus en mesure d'honorer ses obligations contractuelles. Cette situation peut survenir du fait soit de l'insolvabilité du client ou de la contrepartie, soit de limitations de transferts de capitaux imposées par les pouvoirs publics. Le risque de crédit est présent tant dans les activités de prêt que de placement. Toutes les activités de la Banque utilisent des instruments, des règles et des processus adéquats pour gérer le risque de crédit. Elles recourent notamment à un processus d'approbation de crédit totalement indépendant, assorti de limites de solvabilité et de procédures de contrôle clairement définies. En matière de gestion de la concentration des risques de crédit, la politique de gestion des risques de Fortis vise un étalement du risque de crédit sur plusieurs secteurs et pays.

Le risque de marché se rapporte au risque de perte potentielle suite à des mouvements de marchés financiers défavorables, risque qui peut survenir dans le contexte de positions de trading ou de positions d'investissement dans des produits financiers. La Banque a subdivisé le risque de marché en deux types de risque, à savoir le risque « Asset and Liability Management » ou « ALM » (risque sur banking book) et le risque de trading. Le risque ALM couvre le risque en valeur pris sur le banking book, par rapport au risque actions, au risque de taux d'intérêt et au risque de change, tandis que le risque de trading couvre le risque en valeur pris sur les positions de trading de la Banque, dans le cadre de l'évolution des marchés financiers.

Le risque de liquidité évoque une situation dans laquelle une filiale de la Banque ne se verrait pas à même d'honorer des demandes de liquidités envers ses clients et contreparties sans souffrir des pertes démesurées pour vendre des actifs, afin de se procurer les liquidités nécessaires pour son activité en temps normal et en situation de stress. Il s'agit du risque pour lequel la Banque ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations lorsque celles-ci se présentent, ou ne peut se procurer des liquidités via la vente ou le gage de ses actifs qu'à un coût excessif.

7.3 Philosophie de gestion des risques

La Banque accorde une importance toute particulière à la gestion des risques auxquels elle fait face. Cette gestion stricte des risques, qui se reflète dans la solidité financière de la Banque, est le gage de la confiance de sa clientèle et de ses contreparties.

Les différents types de risques sont suivis et gérés par des comités spécifiques à leur nature. Outre la vérification des limites de risque assignées aux différentes activités, il a été confié à certaines entités de la Banque la mission de réaliser les analyses nécessaires aux prises de décision de gestion des risques financiers. Les méthodologies d'analyse des risques font appel pour partie croissante à des modèles quantitatifs et s'appuient sur des systèmes d'information et de calcul dédiés spécifiques. Tant les méthodologies que les systèmes sont développés de manière permanente.

La Politique Risque établit les principes de la gestion et du contrôle des risques de la banque. Elle s'applique aux activités de la banque qui entraînent un risque de marché ou un risque de crédit et comporte des éléments de gestion du risque opérationnel. On peut citer en premier lieu les activités en matière de crédits, les opérations de la Salle des Marchés et celles de l'Asset & Liability Management concernant la gestion des portefeuilles propres de la banque. Afin de permettre une gestion efficiente du bilan, les limites et orientations allouées aux différentes activités font l'objet de révisions régulières. Ces limites sont déterminées en rapport avec les fonds propres et les objectifs de résultats de la Banque.

7.4 Les organes de gestion des risques

Risques de crédit

L'organe de contrôle des risques de crédit de la Banque est le Comité Central des Crédits (hebdomadaire). Sa compétence comprend le pouvoir d'approuver les dossiers individuels de crédit les plus importants. De plus, il a le pouvoir de décider des critères et conditions d'octroi des crédits et celui de dénoncer ou de suspendre un crédit. Des comités spécifiques Merchant Banking ainsi que Retail, Commercial & Private Banking traitent les matières et affaires qui ne relèvent pas de la compétence exclusive du Comité de direction ou du Comité Central des Crédits.

Risques de marché

Le comité ALCO (Asset & Liability Committee; bimestriel) a la responsabilité de la gestion du bilan dans le cadre des limites globales de risques de marché arrêtées dans la Politique Risque et des objectifs et stratégies fixés par le Comité de direction. Il requiert, en fonction des perspectives sur les marchés financiers, toute modification nécessaire dans la structure du bilan et du hors-bilan. Tout projet de produit ou d'activité comportant un risque de marché, incluant également les limites pour les activités de trading, doit être validé par le comité ALCO. Le comité ALCO est secondé par le comité ALCO opérationnel (bimensuel) en charge de la gestion régulière des investissements et du funding à moyen et long terme de la Banque.

Risques opérationnels

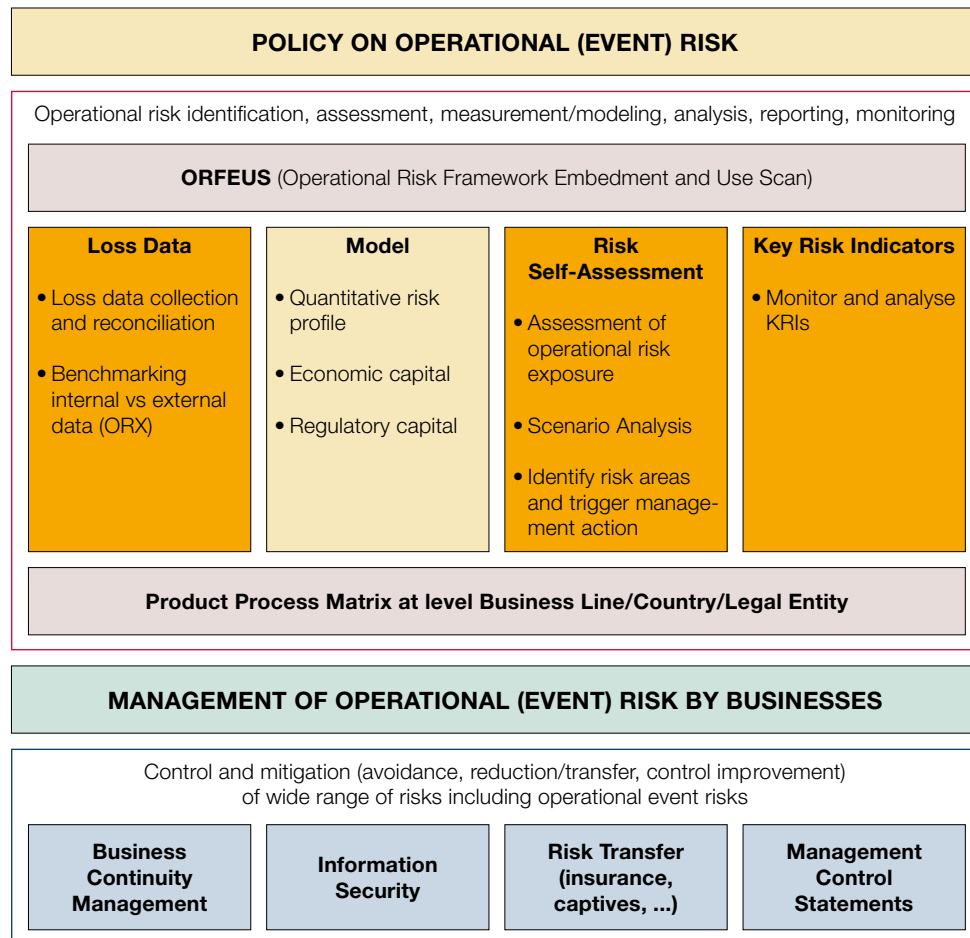
Le comité ORC (« Operational Risk Committee » ; trimestriel) est l'organe de suivi et de gestion des risques opérationnels de la Banque. Ses principales missions sont d'établir la stratégie et la politique en matière de risque opérationnel en se basant sur les normes du groupe et les spécificités nationales, de suivre l'état du Contrôle Interne et de coordonner les actions dans le cadre du plan de continuité des activités et de la Sécurité de l'Information. Le comité ORC est secondé par le comité OCC (« Operational Risk Coordination Committee » ; bimestriel) qui regroupe tous les correspondants métiers en charge de la gestion du risque opérationnel.

7.5 Gestion du risque opérationnel

Les pertes opérationnelles pour le risque événementiel peuvent être classifiées selon huit différentes catégories, comme par exemple les fraudes interne ou externes, les pratiques clients, produits, services, les dommages aux actifs physiques, les interruptions d'activités ou les arrêts des systèmes.

Le groupe Fortis a fait le choix de l'approche avancée Bâle II (appelée AMA) et se dote pour cela d'un ensemble complet d'outils de mesure et de gestion du risque opérationnel. Ainsi un cadre exhaustif de gestion traitant toutes les dimensions du risque opérationnel a été défini : ce cadre englobe la politique de gestion du risque opérationnel, l'enregistrement des événements causant des pertes, l'autoévaluation des risques (**R**isk **S**elf-**A**ssessments), les analyses de scénarios, les principaux indicateurs de risque (**K**ey **R**isk **I**ndicators), les contrôles, la gestion de la continuité des activités, la sécurité de l'information, la gestion du transfert des risques et enfin la signature des déclarations sur le contrôle de gestion des risques opérationnels.

Ce cadre est présenté de façon schématique dans le graphique ci-dessous :



Ainsi, les métiers et les filiales commencent par collecter leurs pertes opérationnelles pour en réaliser l'analyse et identifier les causes sous-jacentes. Ces pertes servent de base quantitative à la modélisation d'une distribution statistique des pertes opérationnelles et au calcul d'une Operational **V**alue-**a**t-**R**isk (VAR), incluant également des éléments qualitatifs tels que les **R**isk **S**elf-**A**ssessments (RSA) et les **K**ey **R**isk **I**ndicators (KRI).

Dans ce sens, des RSA sont menés dans tous les métiers et filiales de la Banque afin d'identifier des risques opérationnels potentiels.

La collecte de données sur les sinistres est complétée par des données de source externe par l'intermédiaire de l'ORX (**O**perational **R**isk data **e**Xchange Association), dont Fortis est l'un des fondateurs. Au sein de cet organisme, les membres d'ORX s'échangent sous une forme standardisée et anonyme des informations sur les sinistres soumises à un contrôle de qualité.

Fortis a mis en place divers processus pour contrôler et atténuer les risques opérationnels. Ils sont mentionnés ci-après.

Le **B**usiness **C**ontinuity **M**anagement (BCM) se concrétise par la mise en place de mesures pour assurer la continuité des activités. L'approche suivie par Fortis en la matière est conforme à la réglementation en vigueur. Compte tenu de la croissance de Fortis, de la complexité grandissante des interactions entre ses processus et des exigences accrues de ses partenaires (fournisseurs, clients et autorités de réglementation), la politique en matière de continuité des activités et le Guide de mise en œuvre sont régulièrement contrôlés. Chaque secteur d'activité, fonction horizontale et pays est responsable de son propre plan de continuité (BCP). Sur la base des informations reçues localement, la fonction ORM (**O**perational **R**isk & **M**anagement Control) supervise, contrôle et suit l'organisation, la mise en œuvre, les tests, les incidents et les risques résiduels de la continuité de l'exploitation.

Une approche structurée de la Sécurité de l'information a été définie par Fortis dans sa politique (**F**ortis **I**nformation **S**ecurity **P**olicy – FISP). Elle définit le cadre, l'organisation et les responsabilités pour l'application de ses principes. Des règles de sécurité obligatoires s'appliquant à tout le groupe Fortis et aux tiers avec lesquels il échange des informations s'y ajoutent. Le document de référence sur la politique de sécurité de l'information et les mesures concrètes pour Fortis, se basent sur les bonnes pratiques internationales décrites dans la norme ISO/IEC 17799.

Conformément aux pratiques en vigueur, Fortis a acquis des polices d'assurance, dans une vue de transfert des risques opérationnels, émises par des compagnies d'assurance tierces mais aussi, pour certaines d'entre elles, par des sociétés de réassurance captives couvrant le risque de sinistres et de pertes résultant de la fourniture de services professionnels.

Alors que la gestion des risques opérationnels (Operational Risk Management) est axée sur les risques événementiels au niveau opérationnel, le Contrôle de gestion des risques opérationnels et le Contrôle Interne mettent aussi l'accent sur les risques d'exploitation (y compris les risques stratégiques et de réputation).

Chaque métier de la banque est aidé par la fonction ORM (**O**perational **R**isk & **M**anagement Control) centrale qui coordonne et facilite les différentes initiatives. La fonction ORM est également en charge de la coordination du Contrôle Interne.

7.6 Gestion du risque financier

En tant qu'institution financière, la Banque est confrontée à des risques financiers nombreux et variés. On trouvera ci-après un exposé circonstancié sur la gestion des risques de crédit, de marché et de liquidité.

7.6.1 Risque de crédit

Gestion du risque de crédit

Au niveau du groupe Fortis, la gestion du risque de crédit est régie par la **Politique de crédit de Fortis (Fortis Credit Policy)**. La politique de crédit de Fortis synthétise un ensemble de principes, règles, directives et procédures qui permettent l'identification, l'évaluation, l'approbation et le reporting du risque de crédit au sein du groupe. La politique de crédit de

Fortis établit un cadre homogène pour toutes les activités du groupe qui engendrent un risque de crédit du fait soit de relations de crédit directes, soit d'autres activités entraînant un risque de crédit telles que, par exemple, des activités d'investissement ou des demandes d'indemnisation au titre de contrats de réassurance.

Une gestion efficace du risque de crédit présuppose l'**identification des risques de crédit existants et potentiels** qui sont inhérents à tout produit ou activité. Ce processus d'identification inclut la collecte de toutes les informations pertinentes qui concernent le produit proposé, la contrepartie concernée et tous les paramètres susceptibles d'avoir une influence sur le risque de crédit.

L'**évaluation du risque de crédit** afférent à un contrat envisagé se décompose en plusieurs étapes :

- l'analyse de la probabilité de défaut d'une contrepartie qui comprend la classification des risques selon l'échelle en vigueur, la Fortis Master Scale ;
- l'analyse de la possibilité de faire exécuter les obligations d'une contrepartie par tout autre moyen en cas de défaut de la contrepartie ;
- la formulation d'un avis motivé par un intervenant indépendant.

Dans le cadre de la Politique Risque en matière Crédits de la Banque des critères d'acceptation des contreparties ont été définis, c'est-à-dire les conditions sous lesquelles une demande de crédit est recevable. Ces conditions dépendent du profil général que la Banque a choisi pour l'acceptation d'un risque de crédit.

La Banque accorde des crédits uniquement à des clients qui présentent, à l'avis de la Banque, une faible probabilité de défaillance. Les critères d'acceptation des contreparties incluent une vue claire du marché visé par la Banque et une connaissance approfondie de l'emprunteur ou de la contrepartie, de la finalité et du montage du crédit concerné et de l'origine des fonds nécessaires au remboursement de la créance.

La **décision d'octroi de crédit** est prise par des personnes ou comités autorisés. Les règles de délégation organisent et conditionnent le processus de prise de décision sur l'acceptation et la gestion du risque de contrepartie. Elles sont guidées par le principe de recherche de compromis entre deux préoccupations contraires : maximiser l'autonomie des métiers concernés en matière de prise de décision et réduire le risque de contrepartie.

La décision sur le crédit et l'analyse qui la précède s'appliquent à toute nouvelle opération ou modification d'opération qui comporte un risque de crédit, mais aussi aux contrôles périodiques du risque de crédit existant. Le **suivi du risque de crédit** est un mécanisme de contrôle permanent et automatique portant sur tous les encours de crédit et les événements affectant l'exposition au risque de crédit qui a essentiellement pour but de détecter précocement les risques de défaillance.

Le suivi quotidien de tous les risques de crédit est réalisé dans le cadre de la **surveillance des risques**. Des systèmes d'information et procédures très complets assurent le suivi des crédits et de chaque contrepartie dans chaque portefeuille. Ces procédures comprennent

les critères d'identification et de déclaration des créances à problèmes. Ces critères permettent de garantir un suivi adéquat de ces créances et le cas échéant l'application de mesures correctives et d'une modification de leur classification.

Les encours de crédit dépréciés sont transférés à « **Intensive Care** » ou à « **Recovery** ». Intensive Care conçoit une stratégie pour restructurer un crédit déprécié ou augmenter le remboursement qui sera obtenu. Il fournit en outre des informations et une aide précieuse aux métiers pour le traitement des crédits à problèmes qui ne sont pas dépréciés. La fonction Intensive Care est indépendante du métier qui a accordé le crédit. Dans le cas où une contrepartie n'honore pas ses obligations et est considérée comme incapable de les assumer par ses propres moyens à l'avenir, tous les autres moyens (comme la vente ou la réalisation de créances, garanties personnelles ou biens donnés en garantie) doivent être employés pour obtenir l'exécution de ses obligations envers la Banque.

Exposition au risque de crédit

L'exposition (brute) totale de la Banque au risque de crédit au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 se présente comme suit :

	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.406,5	6.640,3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		
- Titres de créance	18,0	37,2
- Instruments financiers dérivés	491,0	478,5
Total des actifs financiers détenus à des fins de transaction	509,0	515,7
Créances sur les établissements de crédit		
- Dépôts porteurs d'intérêts	15,2	149,0
- Prêts et avances	583,7	467,5
- Opérations de prise en pension	3.355,7	
- Autres	909,5	361,9
Total des créances sur les établissements de crédit	4.864,1	978,4
Créances sur la clientèle		
- Pouvoirs publics et institutions officielles	286,1	319,2
- Prêts hypothécaires	2.751,3	2.163,3
- Prêts à la consommation	1.233,2	1.191,1
- Prêts commerciaux	5.156,2	4.211,7
- Opérations de prise en pension	1.143,6	1.211,9
- Autres	10.155,3	7.684,0
Total des créances sur la clientèle	20.725,7	16.781,2
Placements porteurs d'intérêts		
- Obligations d'État	6.500,8	6.403,3
- Obligations émises par les entreprises	7.341,8	7.193,7
- Obligations associées à des prêts hypothécaires	1.725,3	1.808,9
- Autres obligations associées à des actifs	439,1	489,9
Total des placements porteurs d'intérêts	16.007,0	15.895,8
Total du risque de crédit du bilan	48.512,3	40.811,4
Engagements de crédit hors-bilan	12.882,1	7.316,0
Total du risque de crédit	61.394,4	48.127,4

Les engagements de crédit hors-bilan sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	2006	2005
Lignes de crédit accordées confirmées : montants disponibles		
- Banques – Lignes de crédit	375,7	314,4
- Clients – Prêts – Pouvoirs publics et institutions officielles	145,1	114,3
- Clients – Prêts – Prêts hypothécaires	370,9	252,7
- Clients – Prêts – Prêts à la consommation	472,4	225,9
- Clients – Prêts – Prêts commerciaux	4.811,1	4.730,1
- Clients – Prêts – Autres	20,2	23,1
Total des lignes de crédit accordées confirmées : montants disponibles	6.195,4	5.660,5
Engagements de crédit		
- Garanties – lettres de crédit – substitut de crédit	6.027,6	1.129,4
- Acceptations bancaires	72,6	
- Crédits documentaires émis	40,8	41,3
- Autres engagements de crédit	545,7	484,8
Total engagements de crédit	6.686,7	1.655,5
Total des engagements hors-bilan	12.882,1	7.316,0

Les contraintes de liquidité destinées à faire face aux appels de garantie et aux engagements de crédit sont nettement inférieures au montant des encours contractuels, alors que bon nombre de ces engagements expireront ou prendront fin sans nécessiter de financement.

La concentration du risque de crédit ne peut être acceptée que si :

- la perte maximale qu'elle pourrait entraîner ne compromet pas la santé financière de la Banque ni sa capacité de continuer son activité dans ses principaux métiers ;
- le montant de la perte maximale autorisée est estimé avec un degré de certitude au moins égal au niveau fixé par la Banque.

Le groupe Fortis utilise le concept d'engagement total du débiteur (« total one obligor »). Il signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie pour la gestion du risque de crédit. En matière de gestion de la concentration des risques de crédit, la politique de gestion des risques de Fortis vise un étalement du risque de crédit sur plusieurs secteurs et pays.

Le tableau ci-dessous montre la concentration sectorielle pour les créances sur la clientèle au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 :

	2006		2005	
	en absolu	en%	en absolu	en%
Agriculture, sylviculture et pêche	187,1	0,9%	171,4	1,0%
Energie et eau	71,9	0,3%	68,5	0,4%
Métallurgie et minerais non métalliques	41,3	0,2%	139,9	0,8%
Chimie et plastique	355,6	1,7%	147,0	0,9%
Métallurgie	331,8	1,6%	428,4	2,6%
Autres industries	675,1	3,3%	579,4	3,5%
Construction et construction mécanique	1.358,3	6,6%	757,7	4,5%
Commerce, hôtellerie et restauration	1.857,5	9,0%	874,7	5,2%
Transport	2.937,1	14,2%	2.166,2	12,9%
Communications	119,9	0,6%	91,7	0,5%
Immobilier	2.765,1	13,3%	1.599,7	9,5%
Transport maritime	124,2	0,6%	65,1	0,4%
Financement du commerce et de marchandises	90,6	0,4%	188,7	1,1%
Autres services	2.988,9	14,4%	2.602,7	15,5%
Administrations publiques	96,0	0,5%	118,0	0,7%
Pouvoirs publics et institutions officielles	286,1	1,4%	319,2	1,9%
Institutions financières et services aux entreprises (y compris assurances)	2.315,7	11,2%	1.485,1	8,8%
Banques centrales et autres intermédiaires financiers	242,0	1,2%	33,3	0,2%
Particuliers	3.881,5	18,6%	3.391,4	20,2%
Non ventilé			1.553,1	9,4%
Total	20.725,7	100%	16.781,2	100%

La répartition géographique de l'exposition de la Banque au risque de crédit peut s'apprécier selon la localisation de la filiale concernée ou selon celle du client.

Le tableau ci-dessous décrit la concentration du risque de crédit du bilan en fonction du pays dans lequel est située la filiale concernée au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 :

	2006		2005	
	Valeur comptable	%	Valeur comptable	%
Benelux	40.567,0	83,6%	34.937,0	85,6%
Autres pays européens	7.945,3	16,4%	5.874,4	14,4%
Total	48.512,3	100%	40.811,4	100%

Le tableau ci-dessous présente la concentration du risque de crédit du bilan au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 en fonction de la localisation de la clientèle :

	2006		2005	
	Valeur comptable au bilan	%	Valeur comptable au bilan	%
Benelux	24.737,6	51,0%	19.632,5	48,1%
Autres pays européens	20.954,7	43,2%	16.250,2	39,8%
Amérique du Nord	2.126,5	4,4%	2.390,7	5,9%
Asie	188,9	0,4%	198,6	0,5%
Autres	504,6	1,0%	2.339,4	5,7%
Total	48.512,3	100%	40.811,4	100%

Le tableau ci-dessous présente la concentration du risque de crédit à la clôture de l'exercice selon la localisation du client et le type de contrepartie :

2006	Pouvoirs publics et institutions officielles	Institutions financières	Clients Corporate	Clients Retail	Autres	Total
	Au bilan					
Benelux	1.409,1	10.484,7	9.633,8	2.951,5	258,5	24.737,6
Autres pays européens	5.612,1	4.068,6	10.201,7	1.035,9	36,4	20.954,7
Amérique du Nord	657,1	849,1	615,0	5,3		2.126,5
Asie	47,1	63,7	72,3	5,8		188,9
Autres	19,0	275,4	192,6	17,6		504,6
Total au bilan	7.744,4	15.741,5	20.715,4	4.016,1	294,9	48.512,3
Hors-bilan						
Benelux	145,5	624,5	9.312,0	530,7	345,1	10.957,8
Autres pays européens			1.567,2	73,7	257,1	1.898,0
Amérique du Nord			7,2	0,8	0,1	8,1
Asie				0,6		0,6
Autres			17,0	0,6		17,6
Total hors-bilan	145,5	624,5	10.903,4	606,4	602,3	12.882,1

Les règles sur les contreparties identifient des groupes de contreparties ou techniques de financement ou produits nécessitant un traitement particulier et/ou des règles de délégation plus strictes pour la prise de décision dans le processus de gestion et d'octroi de crédits.

Ces règles ont été établies sur base du principe général de prudence afin de réduire le risque de défaillance d'une contrepartie et de contrôler/gérer/minimiser le risque de réputation lié à l'activité de crédit.

La **notation du risque de crédit** est une classification résultant d'une évaluation effectuée par des personnes qualifiées en se fondant sur :

- l'analyse des antécédents financiers de chaque débiteur (contrepartie individuelle), en particulier pour ce qui a trait à son aptitude à rembourser ses dettes et à la probabilité d'une défaillance ;
- la qualité et la sécurité d'un actif (obligations ou actions) au vu de la santé financière de l'émetteur, qui permet d'apprécier la probabilité qu'un émetteur soit capable de payer les intérêts et le principal en temps et en heure.

L'échelle en vigueur dans tout le groupe Fortis (Fortis Master scale), graduée de 0 à 20, indique la probabilité qu'une contrepartie manque à ses engagements dans l'année. Les notes 0 à 7 correspondent à l'investment grade, celles de 8 à 17 sont sub-investment grade et celles de 18 à 20 correspondent aux crédits dépréciés.

Le tableau suivant présente la qualité de crédit par investment grade des titres de dette de la Banque au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 sur la base de notations externes :

	2006		2005	
	Valeur comptable	%	Valeur comptable	%
Notation de crédit				
AAA	5.664,8	35,4%	5.569,1	35,1%
AA	5.877,2	36,7%	5.312,7	33,4%
A	3.974,0	24,8%	4.427,3	27,9%
BBB	446,0	2,8%	496,6	3,1%
Investment grade	15.962,0	99,7%	15.805,7	99,5%
Inférieur à l'investment grade	14,0	0,1%	47,5	0,3%
Non coté	30,4	0,2%	37,4	0,2%
Valeur totale nette des investissements en titres portant intérêt	16.006,4	100,0%	15.890,6	100,0%
Provisions et dépréciations	0,6		5,2	
Valeur totale brute des investissements en titres portant intérêt	16.007,0		15.895,8	

Les **crédits à problèmes** sont des engagements :

- pour lesquels ont été décelés des signaux indiquant que la contrepartie risque de ne pas faire face à ses obligations ;
- pour lesquels la contrepartie ne fait déjà plus face à ses obligations.

Encours dépréciés

Un actif financier sera déprécié si sont identifiés un ou plusieurs faits générateurs de pertes ayant des répercussions dommageables sur les flux de trésorerie futurs liés à cet actif.

Les événements susceptibles d'être considérés comme des faits générateurs de pertes sont les suivants :

- il est peu probable que la contrepartie s'acquitte de la totalité de ses obligations envers la Banque si cette dernière ne prend pas de mesures telles que la vente des biens reçus en garantie ;
- la contrepartie ne s'est pas acquittée depuis plus de 90 jours d'une quelconque obligation importante envers la Banque (les découverts seront considérés comme impayés une fois que le client a dépassé la limite recommandée ou a été avisé d'une limite inférieure à son encours actuel).

En pratique, le groupe Fortis a défini une série d'indicateurs obligatoires et faisant appel à son jugement pour déterminer s'il y a lieu de classer un prêt dans les encours dépréciés. Ces indicateurs viennent en complément de l'avis d'un expert. La décision finale sur le retrait d'un prêt de la catégorie des encours dépréciés est toujours soumise à l'avis d'un expert. Les critères obligatoires sont, entre autres, la faillite, la restructuration financière et le fait qu'une dette n'ait pas été honorée depuis plus de 90 jours. Les critères subjectifs, dont la liste n'est pas limitative, sont, entre autres, des fonds propres négatifs, des incidents de paiement réguliers, un emploi inapproprié de lignes de crédit, l'ouverture de poursuites par d'autres créanciers, etc.

Les prêts qui, sur la Fortis Master scale, ont une note de 18, 19 ou 20, ne sont plus remboursés et sont dépréciés.

La procédure de traitement des prêts à problèmes peut, en fonction des caractéristiques spécifiques de chaque cas, aboutir à une restructuration individuelle de ces prêts. La restructuration de tout prêt de cette sorte peut affecter divers paramètres de sa structure tels que sa nature, la composition des garanties, la tarification, etc. Le fait qu'une procédure de restructuration de prêt soit engagée ne constitue pas en soi un motif suffisant pour considérer à nouveau comme normal un prêt déprécié ; en conséquence, tout prêt restructuré conserve son statut de prêt déprécié après qu'il a été restructuré.

Une dépréciation pour risque de crédit spécifique est comptabilisée s'il existe une indication objective que la Banque ne pourra pas recouvrer la totalité des montants dus en vertu des conditions contractuelles. Le montant de la provision est l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, à savoir la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus et/ou la valeur de la sûreté après déduction des coûts de vente si le prêt est garanti.

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les provisions pour dépréciation et les encours dépréciés ou non performants à la clôture de l'exercice :

	En cours dépréciés	Dépréciations pour risque de crédit spécifique
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Placements porteurs d'intérêts		
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>		
- Dépôts porteurs d'intérêts	0,1	-0,1
Total des créances sur les établissements de crédit	0,1	-0,1
<i>Créances sur la clientèle</i>		
Pouvoirs publics et institutions officielles (total)	1,2	
- Prêts hypothécaires	35,4	-4,1
- Prêts à la consommation	117,5	-34,8
- Prêts commerciaux	268,6	-80,0
- Autres	323,2	-49,2
Total des créances sur la clientèle	745,9	-168,1
Autres créances	1,0	-0,4
Total au bilan	747,0	-168,6
Total hors-bilan	43,6	-13,0
Total des encours dépréciés	790,6	-181,6

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur la durée des encours dépréciés à la clôture de l'exercice (c'est-à-dire la durée entre le premier événement ayant donné lieu à la constitution d'une provision sur l'actif financier concerné et le 31 décembre 2006) :

	< 1 an déprécié	> 1 an < 5 ans déprécié	> 5 ans déprécié
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Placements porteurs d'intérêts			
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>			
- Dépôts porteurs d'intérêts	0,1		
Total des créances sur les établissements de crédit	0,1		
<i>Créances sur la clientèle</i>			
- Pouvoirs publics et institutions officielles (total)	1,2		
- Prêts hypothécaires	16,2	19,2	
- Prêts à la consommation	21,4	96,1	
- Prêts commerciaux	132,9	135,3	0,4
- Autres	197,0	116,8	9,4
Total des créances sur la clientèle	368,7	367,4	9,8
Autres créances	0,2	0,8	
Total au bilan	369,0	368,2	9,8
Total hors-bilan	22,5	21,1	
Total des encours dépréciés	391,5	389,3	9,8

L'atténuation du risque est la technique consistant à réduire :

- le risque financier par la mise en place de couvertures ;
- le risque de contrepartie par l'obtention de sûretés.

La couverture désigne toute technique financière visant à réduire ou éliminer le risque financier engendré par des produits et/ou activités. Une sûreté est tout engagement contracté ou privilège consenti par une contrepartie ou un tiers dont la Banque peut se prévaloir en cas de défaillance de la contrepartie de manière à diminuer les pertes sur le prêt, ou tout autre arrangement ou accord ayant un effet similaire. Un prêt ne peut jamais être accordé sur la base des seules sûretés ou couvertures. Les facteurs d'atténuation du risque ne sont considérés que comme une solution accessoire.

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les sûretés et garanties reçues pour des encours dépréciés à la clôture de l'exercice :

	Total des sûretés réelles et garanties reçues (pour des encours dépréciés)	Total des encours dépréciés nets des sûretés réelles et garanties reçues
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Placements porteurs d'intérêts		
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>		
- Dépôts porteurs d'intérêts		0,1
Total des créances sur les établissements de crédit		0,1
<i>Créances sur la clientèle</i>		
- Pouvoirs publics et institutions officielles (total)		1,2
- Prêts hypothécaires		35,4
- Prêts à la consommation		117,5
- Prêts commerciaux	0,4	268,2
- Autres	9,4	313,8
Total des créances sur la clientèle	9,8	736,1
Autres créances		1,0
Total au bilan	9,8	737,2
Total hors-bilan		43,6
Total des encours dépréciés	9,8	780,8

Le tableau ci-dessous présente des informations sur l'encours de prêts dont l'échéance est dépassée et qui ne sont pas classés dans les encours dépréciés (note comprise entre 0 et 17 sur la Fortis Master scale) à la clôture de l'exercice :

	< 30 jours depuis le dépassement de l'échéance	> 30 jours depuis le dépassement de l'échéance
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9	
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>		
- Dépôts porteurs d'intérêts	21,6	
Total des créances sur les établissements de crédit	21,6	
<i>Créances sur la clientèle</i>		
- Pouvoirs publics et institutions officielles (total)	5,4	
- Prêts hypothécaires	7,7	6,6
- Prêts à la consommation	45,9	5,1
- Prêts commerciaux	876,7	122,3
- Autres	35,5	117,2
Total des créances sur la clientèle	971,2	251,2
Autres créances	19,6	3,8
Total au bilan	1.013,3	255,0

Une dépréciation sur crédits « existante mais non encore déclarée » (« incurred but not reported » ou « IBNR ») est enregistrée lorsqu'il existe une indication objective que des pertes survenues figurent dans des composants du portefeuille de prêt performants.

Le calcul de la dépréciation IBNR porte sur l'ensemble des actifs appartenant aux rubriques Créances sur les établissements de crédit et Créances sur la clientèle pour lesquelles il n'existe pas de provisions spécifiques. De même, toutes les rubriques hors-bilan correspondantes telles que les lignes de crédit inutilisées et engagements de crédit sont incluses.

7.6.2 Le risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte induite par la variation de facteurs de risque de marché, et notamment les cours des actions, les taux d'intérêt, les cours de change. Les risques de marché affectent tant les positions structurelles (risque sur banking book, suivi par le département ALM) que les positions de négociation (risque de trading).

7.6.2.1 Risque ALM

Au sein de la Banque, le département ALM suit et contrôle le risque de taux d'intérêt sur le banking book. L'ALM agit dans le contexte des règles et décisions prises par le Comité AL-CO et le Comité de direction. Il joue un rôle clé dans la gestion bilantaire de la Banque.

Risque ALM – risque de taux d'intérêt sur banking book

La volatilité des taux d'intérêt représente un facteur de risque majeur pour l'industrie bancaire, suivi du risque actions et du risque de change. Les trois principales sources du risque de taux d'intérêt suivies au niveau de la Banque sont :

- le risque de refixation des taux, reflétant une différence dans le temps pour la révision de taux d'intérêt sur les actifs et les passifs ;
- les changements dans la structure des courbes de taux (déplacement parallèle d'une courbe de taux, aplatissement ou accentuation de la pente) ;
- les possibilités d'option: certains instruments financiers comportent des options intégrées (qu'elles soient explicites ou implicites) qui seront exercées au gré de l'évolution des taux d'intérêt.

La Banque mesure et contrôle ses risques de taux d'intérêt sur banking book en ayant recours aux indicateurs suivants :

- une analyse des expositions au risque de taux d'intérêt en fonction de leur situation dans le temps (gaps de taux d'intérêt) ;
- la « duration des fonds propres », laquelle est utilisée en tant qu'indicateur clé pour le risque de taux d'intérêt. Elle permet d'évaluer la sensibilité en valeur par rapport à une légère évolution parallèle des taux d'intérêt ;
- la sensibilité en valeur par rapport à des scénarios de stress pour lesquels +/- 100 points de base sont appliqués sur les courbes de taux d'intérêt ;
- la « Value-at-risk » (VaR), qui calcule la perte structurelle maximale estimée en valeur pour la Banque pouvant résulter des fluctuations des marchés financiers, en prenant en considération un horizon de détention de deux mois et un intervalle de confiance de 99% ;
- « Earnings-at-Risk », un indicateur qui simule l'effet des variations des taux d'intérêt sur les résultats futurs.

Analyse des expositions nettes par intervalle de temps (gaps de taux d'intérêt)

La table incluse ci-dessous représente le risque de taux d'intérêt de la Banque. Les flux de capitaux des actifs et des passifs sont classifiés dans les différents intervalles de temps sur base de leur date d'échéance, ou par date de refixation de taux si celle-ci est antérieure. Pour des actifs et passifs sans date de maturité définie, les flux utilisés suivent une modélisation spécifique qui prend en compte leur relative sensibilité aux taux d'intérêt. Les dérivés sur banking book sont utilisés pour bonne partie dans un souci de réduire l'exposition de la Banque par rapport à des changements de taux d'intérêt. Leur montant notionnel est rapporté de façon séparée dans la table ci-jointe sur les activités banking book. Un montant positif (négatif) pour les dérivés reflète une position nette receveuse (payeuse) de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2006							
Gaps de taux	<1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-3 années	3-5 années	5-10 années	>10 années
Actifs	21.119	13.030	3.901	2.920	3.683	3.052	154
Passifs	29.336	11.196	1.631	522	456	1.724	461
Gap Actifs - Passifs	-8.217	1.834	2.270	2.398	3.227	1.328	-307
Dérivés	471	128	-496	-68	-106	71	0
GAP	-7.746	1.962	1.774	2.330	3.121	1.399	-307

Le tableau ci-dessus illustre la transformation d'échéances en termes de taux d'intérêt à laquelle la Banque est exposée à fin 2006.

La duration des fonds propres

La duration reflète la variation de valeur économique qui résulte d'une légère évolution, à la hausse ou à la baisse, des taux d'intérêt (notée Δi):

$$\frac{\Delta \text{Valeur}}{\text{Valeur}} = -\text{Duration} \cdot \Delta i$$

Une duration positive (négative) entraîne une diminution (augmentation) de la valeur lorsque les taux d'intérêt augmentent. Plus la duration est élevée en valeur absolue, plus la sensibilité à une variation des taux d'intérêt est grande. La duration des fonds propres mesure la variation de valeur économique pour les fonds propres de la Banque, face à un léger changement de taux d'intérêt.

Duration des fonds propres (en années)	31.12.2005	31.12.2006
Fortis Banque Luxembourg	4,33	5,13

La limite pour la duration des fonds propres de la Banque est fixée à 8 années. A la fin décembre 2006, la duration des fonds propres s'est trouvée légèrement au-dessus des 5 années, soit proche du milieu de sa bande de fluctuation usuelle entre 4 et 6 années.

Alors que la duration des capitaux propres mesure l'évolution de la valeur qui résulte de variations très faibles des taux d'intérêt, la Banque s'intéresse aussi à l'évolution de la valeur qui résulte de variations plus fortes des taux d'intérêt. Les résultats de cette étude sont présentés ci-après.

Sensibilité de la valeur économique aux taux d'intérêt

Ce tableau montre l'impact d'un déplacement de +/- 100 points de base de la courbe des taux d'intérêt sur la valeur économique totale des activités de la Banque.

Impact sur la valeur économique au 31 décembre 2006

En millions d'euros	+100 pb	-100 pb
Fortis Banque Luxembourg	-212,3	+215,3

Les indicateurs du risque de taux d'intérêt que sont la Value-at-risk et les Earnings-at-risk seront abordés dans la section intitulée « Risque ALM – autres facteurs de risque ».

Risque ALM – Risque de change

Tout produit financier est libellé dans une monnaie donnée et le risque de change résulte d'une variation du taux de change de cette monnaie par rapport à la monnaie fonctionnelle de la Banque, c'est-à-dire l'euro.

Les activités bancaires ne supportent que peu de risque de change en raison de l'application des principes ci-après :

1. les prêts et investissements en obligations libellées dans une autre monnaie que la monnaie de référence de la Banque doivent être couverts par un financement dans la monnaie correspondante ;
2. les participations libellées dans une autre monnaie que la monnaie de référence de la Banque doivent être couvertes par un financement dans la monnaie correspondante ; la politique de la Banque pour ses activités bancaires consiste à se couvrir, si possible, par un financement d'un an dans la monnaie correspondante. La méthode appliquée est celle de la comptabilité de couverture de l'investissement net (« net investment hedge »).
3. les résultats des succursales et filiales exprimés dans une autre monnaie que la monnaie de référence des activités bancaires sont régulièrement couverts (tous les trimestres).

Toute exception à cette règle générale est soumise à l'accord du Comité ALCO de la Banque.

Risque ALM – Autres facteurs de risque

Le risque ALM ne se résume pas au seul risque de taux d'intérêt ; il comprend aussi le risque lié aux actions et le risque de change. Le risque lié aux actions est le risque de pertes suite à une évolution défavorable des marchés d'actions.

Ces facteurs de risque sont suivis au moyen d'indicateurs de risque tels que la Value-at-risk et les Earnings-at-Risk.

Value-at-Risk

Le tableau ci-dessous indique la perte maximale dans le cas du scénario le plus défavorable auquel la Banque est exposée ; elle est calculée au moyen d'un modèle Value-at-Risk à l'horizon de deux mois et avec un intervalle de confiance de 99%, et présentée en valeur absolue :

En millions d'euros	Value-at-Risk
Risque lié aux actions	116,3
Risque de taux d'intérêt	157,6
Risque de change	8,3

Après prise en compte des effets de diversification entre ces trois différents risques, une Value-at-Risk globale de EUR 164,3 millions à la fin décembre 2006 est obtenue pour la Banque, sur base d'un horizon de deux mois et d'un intervalle de confiance de 99%.

Earnings-at-Risk

Earnings-at-Risk est le montant de la diminution de la marge nette d'intérêts sur base annuelle suite à une hypothétique évolution défavorable des taux d'intérêt, par rapport à une marge d'intérêt calculée sur base d'un scénario de taux stables pendant 2007, par rapport au niveau de taux de fin 2006. Earnings-at-Risk mesure l'impact des tests de stress sur le résultat net avant impôts prévu selon les normes IFRS. Les chocs de taux (+100 bp, -100 bp) simulés sont estimés s'appliquer de façon immédiate.

Un scénario pour une baisse des cours boursiers de 20% est également ajouté dans l'analyse. Il reflète l'impact pour le compte des profits et pertes en IFRS suite à de nouvelles provisions (« impairment ») estimées si un tel scénario venait à se réaliser.

Earnings-at-Risk (en millions d'euros)	2007
Taux d'intérêt +100 bp	-42
Taux d'intérêt - 100 bp	+41
Baisse des marchés d'actions de 20%	-0,55

7.6.2.2 Risque de trading

La structure des limites (« Value-at-Risk » ou « VaR », « modified duration », « vega and evaluation limits ») est harmonisée au niveau du groupe Fortis. Cette structure permet une cohérence dans la gestion du risque au niveau de Merchant bank. Une VaR journalière avec un intervalle de confiance de 99% est calculée, ce qui répond aux exigences du régulateur. Pour les activités « Structured Products Services », « Structured Credit Group » et le « Equity facilitation book », le Risk Management calcule et assure le suivi journalier des expositions.

La valeur de marché (VM) est la valeur de la position exprimée sur la base du mark-to-market.

La Value-at-Risk marché (VaR) ou l'exposition marché/prix est la perte potentielle maximale sur une période de détention. Les variations historiques des facteurs de marché sont utilisées pour déterminer les variations possibles de ces mêmes facteurs. La VaR est calculée sur base d'un intervalle de confiance de 99% et d'une période de détention de 1 jour.

Les limites fondées sur la Value-at-Risk sont complétées par d'autres limites ayant pour objet d'empêcher que des positions excessives soient constituées lorsque la volatilité est faible.

Pour suivre le risque de trading en cas de variations extrêmes des marchés, Merchant Banking recourt en outre à des scénarios de stress (stress tests). Le programme des scénarios de stress rend compte de la contribution des principaux facteurs de risque à la variation du résultat qui se produit dans chaque scénario envisagé, qu'il soit historique ou hypothétique. Le résultat est ensuite décomposé par la structure qui, au sein de Merchant Banking, est responsable de la structure des portefeuilles. Si les résultats du scénario de stress dépassent les valeurs constituant un premier signal d'alerte, ils doivent amener la direction à prendre des mesures.

L'efficacité des calculs de Value-at-Risk fait l'objet d'un contrôle a posteriori (« back-testing ») en comparant le chiffre de la Value-at-Risk à la variation au prix du marché (« Market-to-Market ») réelle d'après les variations quotidiennes observées des données du marché.

Ce contrôle est ensuite suivi de l'examen annuel du nombre de jours pendant lesquels les pertes étaient supérieures aux chiffres estimés de la Value-at-Risk. Pour les activités de trading, Fortis applique un niveau de probabilité de 99%. Le résultat de trading négatif ne peut donc être supérieur à la Value-at-Risk qu'un jour sur 100.

L'analyse des contrôles a posteriori (back-testing) indique que la Banque a atteint cet objectif.

7.6.3 Risque de liquidité

Gestion du risque de liquidité

Merchant Banking est le prêteur en dernier ressort du groupe Fortis étant donné qu'il a accès aux banques centrales et aux marchés financiers professionnels. En tant que prêteur, il assume la responsabilité ultime du financement de toutes les activités et entités de la Banque et du groupe Fortis. Pour l'assister dans son rôle de fournisseur ultime de financements, Merchant Banking a créé le Global Liquidity & Funding Team. Ce service est une structure indépendante mise sur pied afin de préserver un accès diversifié aux marchés, de trouver des sources de financements et obtenir des fonds pour le compte des sociétés du groupe Fortis et d'augmenter la valeur des garanties de manière à optimiser le coût de financement.

Les grands principes de la gestion du risque de liquidité sont énoncés dans une politique de liquidité au niveau de la Banque et à l'échelle du groupe. Le but principal de cette politique est de veiller à ce que la Banque dispose en permanence d'espèces et de liquidités en quantité suffisante pour être à même de faire face à ses obligations financières actuelles et

futures, tant en temps normal que dans des circonstances exceptionnelles, et ce dans toutes les monnaies auxquelles il est exposé.

Un plan pour faire face à une crise de liquidité (« liquidity continuity plan ») a été mis en place au niveau de Fortis. Il est déclenché toutes les fois que la Banque ou Fortis risque de manquer de liquidités du fait de circonstances qui lui sont propres ou sont liées au marché. Il a pour but de gérer les sources de liquidité sans compromettre son activité et en évitant d'avoir à supporter des coûts de financement excessifs.

7.7 Tableaux supplémentaires sur la gestion des risques

Les tableaux ci-dessous fournissent des renseignements supplémentaires sur les intervalles de sensibilité d'intérêt, l'exposition au risque de change et les intervalles de sensibilité de liquidité reposant sur des chiffres établis selon les normes IFRS et facilitant le rapprochement avec les chiffres déclarés en comptabilité.

7.7.1 Intervalles de sensibilité d'intérêt

Le tableau comprend tous les actifs et passifs à leur valeur comptable, classés par date d'échéance, ou par date de refixation de prix si celle-ci est plus précoce. Ce tableau présente les valeurs comptables des instruments dérivés, qui sont principalement utilisés pour réduire l'exposition de la Banque aux variations de taux d'intérêt, sous le libellé « Instruments financiers non porteur d'intérêts ».

L'intervalle de sensibilité d'intérêt hors-bilan sur une période donnée est la différence entre les montants notionnels à recevoir et à payer pour les instruments dérivés sur taux d'intérêt qui arrivent à maturité ou dont le prix change pendant cette période.

	Date d'échéance ou, si elle est plus précoce, date de refixation du prix						Total
	Moins de 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	
Au 31 décembre 2006							
Actifs							
Instruments financiers à taux fixe	1.046,7	4.213,0	3.570,4	8.495,1	3.373,8	967,2	21.666,2
Instruments financiers à taux variable	302,4	251,1	2.112,5	4.947,4	7.435,0	6.889,5	21.937,9
Instruments financiers non porteurs d'intérêts						6.330,1	6.330,1
Instruments non financiers						2.185,9	2.185,9
Total des actifs	1.349,1	4.464,1	5.682,9	13.442,5	10.808,8	16.372,7	52.120,1
Passifs							
Instruments financiers à taux fixe	9.626,0	4.338,7	1.945,2	2.894,0	945,0	615,1	20.364,0
Instruments financiers à taux variable	168,1	3.894,9	23,0	513,5	120,5	11.081,3	15.801,3
Instruments financiers non porteurs d'intérêts						10.433,9	10.433,9
Instruments non financiers						1.793,6	1.793,6
Total des passifs	9.794,1	8.233,6	1.968,2	3.407,5	1.065,5	23.923,9	48.392,8
Intervalle de sensibilité d'intérêt	-8.445,0	-3.769,5	3.714,7	10.035,0	9.743,3	-7.551,2	3.727,3
Au 31 décembre 2005							
Total des actifs	3.553,9	4.660,2	5.503,2	9.421,9	15.508,8	5.506,9	44.154,9
Total des passifs	7.079,8	7.676,1	2.897,9	3.055,6	11.966,0	7.636,2	40.311,6
Intervalle de sensibilité d'intérêt du bilan	-3.525,9	-3.015,9	2.605,3	6.366,3	3.542,8	-2.129,3	3.843,3

7.7.2 Exposition au risque de change

Ce tableau comprend tous les actifs et passifs à leur valeur comptable, classés par devise :

	EUR	GBP	USD	YEN	Autres	Total
Au 31 décembre 2006						
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	348,9	597,5	4.819,5	57,5	583,1	6.406,5
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	379,3	26,7	85,2		38,4	529,6
Instruments dérivés de couverture	31,9		12,4		0,1	44,4
Créances sur les établissements de crédit	1.401,0	3.355,8	71,8	7,3	27,9	4.863,8
Créances sur la clientèle	15.711,1	2.159,6	831,4	59,4	1.758,7	20.520,2
Actifs financiers disponibles à la vente, détenus jusqu'à l'échéance et détenus à la juste valeur par résultat	13.332,0	700,3	2.255,4	107,4	356,9	16.752,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	313,2				0,1	313,3
Immeubles de placement	531,9				3,7	535,6
Immobilisations corporelles	219,6	0,7			21,7	242,0
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	224,5				28,0	252,5
Autres actifs	728,2	53,6	114,0	1,2	64,9	961,9
Comptes de régularisation	613,6	11,9	61,5	1,4	9,9	698,3
Total des actifs	33.835,2	6.906,1	8.251,2	234,2	2.893,4	52.120,1
Passifs						
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	287,2	6,5	177,2		26,8	497,7
Instruments dérivés de couverture	37,5	1,2	10,6		0,3	49,6
Dettes envers les établissements de crédit	6.063,9	2.103,4	1.068,9	16,7	1.489,5	10.742,4
Dettes envers la clientèle	18.378,6	4.205,4	1.876,0	100,0	647,0	25.207,0
Dettes représentées par un titre	3.296,2	468,5	4.710,3	99,9	554,7	9.129,6
Dettes subordonnées	835,9		79,9			915,8
Passifs d'impôts exigibles et différés	486,6	-1,8			4,5	489,3
Provisions	27,1	0,1	3,1		3,2	33,5
Autres passifs	818,9	19,7	89,9	0,3	10,1	938,9
Comptes de régularisation	338,9	24,8	5,1	0,4	19,8	389,0
Total des passifs	30.570,8	6.827,8	8.021,0	217,3	2.755,9	48.392,8
Position bilantaire nette	3.264,4	78,3	230,2	16,9	137,5	3.727,3
Au 31 décembre 2005						
Total des actifs	32.025,7	2.723,4	7.199,4	307,5	1.898,9	44.154,9
Total des passifs	27.949,7	2.719,8	7.186,0	302,2	2.153,9	40.311,6
Position bilantaire nette	4.076,0	3,6	13,4	5,3	-255,0	3.843,3

7.7.3 Intervalles de sensibilité de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs de la Banque classés par groupes d'échéances déterminées en fonction de la durée restant à courir jusqu'à l'échéance contractuelle. Les dépôts à vue, comptes d'épargne et autres actifs et passifs sans échéance sont déclarés dans la colonne « Sans échéance » et sont considérés par la Banque comme une source de financement relativement stable.

	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total
Au 31 décembre 2006							
Actifs							
Instruments financiers à taux fixe	1.611,9	4.238,1	3.652,3	8.742,5	3.421,3		21.666,1
Instruments financiers à taux variable	294,2	259,3	1.100,2	4.947,6	8.447,0	6.889,5	21.937,8
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	630,6	196,9	866,2	1.237,8	103,5	3.239,7	6.274,7
Actifs non financiers	1.034,5	70,3	57,3	208,6	140,3	730,5	2.241,5
Total des actifs	3.571,2	4.764,6	5.676,0	15.136,5	12.112,1	10.859,7	52.120,1
Passifs							
Instruments financiers à taux fixe	9.685,8	4.381,6	2.081,5	3.118,4	1.076,5	20,3	20.364,1
Instruments financiers à taux variable	82,1	3.894,9	43,9	578,5	120,5	11.081,3	15.801,2
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	47,8	3.424,5	347,9	2.206,1	2.014,0	2.378,7	10.419,0
Passifs non financiers	342,9	135,8	35,8	50,7	33,3	1.210,0	1.808,5
Total des passifs	10.158,6	11.836,8	2.509,1	5.953,7	3.244,3	14.690,3	48.392,8
Intervalle net de sensibilité de liquidité	-6.587,4	-7.072,2	3.166,9	9.182,8	8.867,8	-3.830,6	3.727,3
Au 31 décembre 2005							
Total des actifs	2.764,4	1.665,6	4.200,6	11.914,2	10.956,6	12.653,5	44.154,9
Total des passifs	7.535,4	5.617,0	2.183,9	5.914,2	3.885,5	15.175,6	40.311,6
Intervalle net de sensibilité de liquidité	-4.771,0	-3.951,4	2.016,7	6.000,0	7.071,1	-2.522,1	3.843,3

8 Contrôle et solvabilité

En tant qu'établissement de crédit, la Banque est soumise à la surveillance prudentielle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), et ceci à la fois sur une base individuelle et consolidée.

8.1 Surveillance

La surveillance prudentielle comporte la vérification trimestrielle que la Banque dispose de capitaux propres au moins égaux à la somme des exigences de solvabilité imposées. La Banque a satisfait à toutes les exigences en 2006 et 2005.

8.2 Solvabilité

Les dispositions prudentielles en matière de solvabilité imposent aux établissements de crédit de maintenir un niveau de capitaux propres minimum par rapport aux engagements de crédit inscrits au bilan et au hors-bilan ainsi qu'aux positions détenues à des fins de transaction. Les positions et les engagements sont pondérés en fonction du risque. Le coefficient de solvabilité global des fonds propres doit être maintenu à un minimum de 8% des actifs et engagements pondérés selon les risques.

	Minimum	2006	2005
Risque de crédit		27.145,6	23.997,0
Risque de marché		456,5	161,3
Actifs et engagements pondérés selon les risques		27.602,1	24.158,3
Coefficient de solvabilité «Tier 1»		11,4%	12,2%
Coefficient de solvabilité Total	8,0%	13,8%	15,8%

9 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme octroyés au personnel

Les avantages postérieurs à l'emploi sont des avantages octroyés au personnel, tels que les régimes de retraite et les plans soins de santé postérieurs à l'emploi, dont les prestations sont octroyées après le départ à la retraite. Les autres avantages accordés au personnel sont des avantages qui ne viennent pas totalement à échéance dans les douze mois qui suivent la période au cours de laquelle les employés ont rendu les services correspondants, tels que les primes d'ancienneté et les assurances incapacité de longue durée.

9.1 Avantages postérieurs à l'emploi

9.1.1 Régimes de retraite à prestations définies

La Banque gère plusieurs régimes de retraite à prestations définies qui couvrent la majorité des membres de son personnel. La plupart de ces régimes ne sont pas accessibles aux nouveaux collaborateurs. Certains sont partiellement financés par les cotisations personnelles des collaborateurs.

Ces régimes prévoient des prestations calculées en fonction du nombre d'années de service et du niveau de la rémunération. Les obligations de retraite sont déterminées sur la base des tables de mortalité, de la rotation du personnel, des projections salariales et des perspectives économiques, telles que l'inflation et le taux d'actualisation. Les taux d'actualisation par pays ou par région sont déterminés sur la base du rendement (à la date de clôture) des obligations de durée similaire, émises par des sociétés de premier ordre ou par des pouvoirs publics en l'absence de marché représentatif.

Le tableau suivant présente le détail des montants inscrits au bilan concernant les avantages en matière de régime de retraite. Les actifs sont représentés avec un signe positif et les passifs avec un signe négatif :

	2006	2005
Valeur actuelle des obligations faisant l'objet d'un financement	-85,0	-98,4
Obligation des régimes à prestations définies	-85,0	-98,4
Juste valeur des actifs des régimes	79,2	82,8
Sous-total	-5,8	-15,6
Pertes (gains) actuariels non comptabilisés	-2,2	9,6
Actifs non comptabilisés dus à des limitations ou restrictions de plans	-0,2	-5,0
Actifs (Passifs) nets des régimes à prestations définies	-8,2	-11,0
Montants repris au bilan:		
passifs des régimes à prestations définies	-17,3	-11,7
actifs des régimes à prestations définies	9,1	0,7
Actifs (Passifs) nets des régimes à prestations définies	-8,2	-11,0

Les passifs des régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés à la rubrique « Autres passifs » (voir note 35) et les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont répertoriés à la rubrique « Autres actifs » (voir note 27).

Le tableau suivant présente les variations des actifs (passifs) des régimes de retraite nets comptabilisés au bilan :

	2006	2005
Actifs (Passifs) nets des régimes à prestations définies au 1er janvier	-11,0	-8,1
Total des charges des régimes à prestations définies	0,3	-3,8
Cotisations reçues/prestations payées	3,2	3,7
Entrées/Sorties du périmètre		-1,1
Réorganisation entre régimes éligibles/non éligibles	-1,6	-0,1
Autres	0,9	-1,6
Actifs (Passifs) nets des régimes à prestations définies au 31 décembre	-8,2	-11,0

Le tableau suivant présente les variations des obligations des régimes de retraite à prestations définies comptabilisées au bilan :

	2006	2005
Obligation des régimes à prestations définies au 1er janvier	-98,4	-84,9
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	-3,5	-4,3
Cotisations des participants	-0,2	-0,3
Charges d'intérêts	-3,5	-3,3
Gains (pertes) actuariels sur l'obligation des régimes à prestations définies	9,1	0,9
Prestations payées dans l'année	3,4	2,2
Coût des services passés	-0,7	
Entrées/Sorties du périmètre		-8,6
Diminution de passifs suite à la liquidation du régime	0,3	
Transfert	8,8	-0,1
Ecart de conversion	-0,3	0,0
Obligation des régimes à prestations définies au 31 décembre	-85,0	-98,4

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des actifs des régimes :

	2006	2005
Juste valeur des actifs des régimes au 1er janvier	82,8	66,0
Rendement attendu sur les actifs des régimes	3,9	3,5
Gains (pertes) actuariels sur les actifs des régimes		4,0
Cotisations des employeurs	3,2	3,7
Cotisations des participants	0,2	0,3
Prestations payées dans l'année	-3,4	-2,2
Entrées/Sorties du périmètre		7,5
Réorganisation entre régimes éligibles/non éligibles	-7,3	
Distribution d'actifs suite à la liquidation de régime	-0,2	
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	79,2	82,8

Les gains (pertes) actuariels sur les actifs du plan représentent essentiellement la différence entre le rendement réel et le rendement attendu.

Le tableau suivant présente le rendement réel des actifs des régimes :

	2006	2005
Rendement effectif des actifs des régimes	3,5%	6,2%

Le tableau suivant présente les variations des gains (pertes) actuariels non comptabilisés sur les passifs et actifs :

	2006	2005
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés au 1er janvier	-9,6	-10,7
Gains (pertes) actuariels sur l'obligation des régimes à prestations définies	9,1	0,9
Gains (pertes) actuariels sur les actifs des régimes		4,0
Gains (pertes) comptabilisés dus à des limitations ou restrictions de plans		-4,0
Amortissement des gains (pertes) actuariels non comptabilisés		0,2
Autres	2,7	
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés au 31 décembre	2,2	-9,6

Les écarts d'observation représentent les gains et pertes actuariels découlant des écarts entre les hypothèses actuarielles effectuées au début de l'exercice et les observations réelles au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente des informations concernant les écarts d'observation :

	2006	2005
Écarts d'observation sur les actifs des régimes	-1,2	-1,4
En % des actifs des régimes au 1er janvier	-1,5%	-2,1%
Écarts d'observation sur l'obligation des régimes à prestations définies	0,3	4,7
En % de l'obligation des régimes à prestations définies au 1er janvier	0,3%	5,5%

Le tableau suivant présente les éléments des régimes de retraite à prestations définies :

	2006	2005
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	-3,5	-4,3
Charges d'intérêts	-3,5	-3,3
Rendement attendu sur les actifs des régimes	3,9	3,5
Amortissement des gains (pertes) actuariels réalisés sur l'obligation des régimes à prestations définies		-0,3
Coût des services passés	-0,7	
Impact des limitations ou restrictions de plans	4,1	0,6
Total des charges des régimes à prestations définies	0,3	-3,8

Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, l'amortissement des gains (pertes) non comptabilisés sur l'obligation des régimes à prestations définies et les gains (pertes) comptabilisés dus à la limitation ou restriction de plans ayant un impact sur les passifs sont compris dans les frais de personnel (Note 45). Toutes les autres charges des régimes à prestations définies sont comptabilisées au titre de charges d'intérêts.

Le total des charges des régimes de retraite à prestations définies comprend toutes les charges d'intérêts liées aux régimes de retraite à prestations définies.

Fortis étant un organisme financier spécialisé dans la gestion des avantages accordés au personnel, certains régimes de retraite proposés à son personnel sont assurés par les compagnies d'assurances qui font partie de Fortis. Par conséquent, en IFRS, les actifs sont considérés comme non éligibles et ne peuvent pas être pris en compte au titre d'actifs des régimes de retraite. D'un point de vue économique, le passif net est compensé par les actifs non éligibles des régimes de retraite gérés par Fortis.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées pour les pays de la zone euro :

	2006		2005	
	Bas	Haut	Bas	Haut
Taux d'actualisation	4,4%	4,7%	3,6%	4,2%
Rendement attendu sur les actifs des régimes au 31 décembre	4,5%	5,3%	4,9%	5,0%
Augmentation future des salaires (inflation des prix incluse)	2,4%	4,0%	2,4%	4,0%
Augmentation future des retraites (inflation des prix incluse)	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%
Evolution des coûts médicaux	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%

Le tableau suivant présente les hypothèses retenues pour les autres pays :

	2006		2005	
	Bas	Haut	Bas	Haut
Taux d'actualisation	5,2%	5,2%	3,0%	4,7%
Rendement attendu sur les actifs des régimes au 31 décembre	7,6%	7,6%	3,0%	7,1%
Augmentation future des salaires (inflation des prix incluse)	3,4%	3,4%	1,5%	4,3%
Augmentation future des retraites (inflation des prix incluse)	1,9%	1,9%	1,5%	2,8%

Fortis utilise la courbe IRS comme référence pour le calcul du rendement attendu des obligations et ajoute une prime de risque au rendement ainsi obtenu pour les actions et les investissements immobiliers.

Les actifs des régimes se composent essentiellement des titres à revenus fixes et de contrats de placement conclus auprès de compagnies d'assurances. La politique interne d'investissement de Fortis précise qu'il convient d'éviter d'investir dans des instruments dérivés et sur des marchés émergents en vue de financer des régimes de retraite (à l'exception des régimes de retraite turcs). A l'avenir, Fortis envisage de revoir sa politique d'allocation d'actifs afin de mieux harmoniser la durée des actifs et celle des passifs des régimes. La répartition des actifs des régimes se présente comme suit :

Catégorie d'actif	2006	2005
Actions	24%	22%
Obligations	63%	63%
Contrats d'assurance	5%	0%
Immobilier	4%	7%
Obligations convertibles	4%	6%
Trésorerie	0%	2%

Les actifs des régimes de retraite sont investis sur les marchés internationaux d'actions et d'obligations.

Dans le cadre de la gestion des régimes de retraite, Fortis a défini une série de recommandations pour l'allocation tactique des actifs, basées sur la répartition géographique et le rating. Afin d'harmoniser la stratégie d'investissement avec la structure des obligations au titre de prestations définies, des études d'Asset Liability Management sont menées périodiquement. L'allocation des actifs est ensuite décidée pour chaque régime au niveau de la société en fonction de ces recommandations et des résultats des études réalisées.

Les cotisations des employeurs à payer au cours du prochain exercice sont estimées à EUR 3,2 millions.

9.1.2 Régimes de retraite à cotisations définies

Fortis compte en outre, à l'échelle mondiale, un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies. Dans le cadre des régimes de ce type, l'employeur s'engage uniquement à payer les cotisations calculées conformément aux modalités prévues dans le règlement de pension. Les cotisations de l'employeur aux régimes à cotisations définies s'élevaient à EUR 5,1 millions en 2006 (2005 : EUR 1,4 millions) et ont été comptabilisées au titre de charges de personnel (Note 45).

9.2 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme offerts aux membres du personnel comprennent les primes d'ancienneté et les indemnités d'incapacité de longue durée.

Le tableau suivant présente les obligations liées à ces avantages et comptabilisées au bilan à la rubrique « Autres passifs » (Note 35) :

	2006	2005
Valeur actualisée de l'obligation	-9,3	-1,5
Juste valeur des actifs des régimes	2,7	
Obligations nettes comptabilisées	-6,6	-1,5

Le tableau ci-dessous présente la fourchette des hypothèses retenues dans le calcul des passifs liés aux autres avantages à long terme accordés au personnel :

Hypothèses actuarielles	2006		2005	
	Bas	Haut	Bas	Haut
Taux d'actualisation	3,8%	4,4%	2,9%	4,2%
Augmentations de salaire futures estimées	2,4%	3,4%	1,8%	3,4%

10 Plans de rémunération en actions et options

Fortis fait usage de la possibilité de rétribuer ses employés au sein du groupe et ses administrateurs en actions ou en instruments liés à des actions et, en particulier, au moyen des instruments suivants :

- options sur actions offertes au personnel ;
- actions offertes avec décote.

Ces plans de rémunération sont comptabilisés au niveau de l'entité émettrice des titres et ne sont donc pas renseignés au niveau des comptes consolidés de la Banque. La Banque rétribue la société émettrice des titres pour les coûts afférents à l'émission de ces titres.

10.1 Options sur actions offertes au personnel

Fortis détermine chaque année si des options sur actions seront attribuées au personnel. Au cours des dernières années, Fortis a décidé d'offrir des options sur les actions Fortis aux dirigeants supérieurs dans le but de les fidéliser et faire coïncider leurs intérêts avec ceux de Fortis. Les caractéristiques des plans peuvent varier selon les pays pour tenir compte des spécificités fiscales nationales.

Une distinction est faite entre les options conditionnelles et les options inconditionnelles. Les options inconditionnelles sont attribuées aux employés travaillant dans les pays où les options sont sujettes à l'impôt directement au moment de leur attribution. Les options conditionnelles sont attribuées aux employés dans les pays où ces options sont taxées après l'exercice de ces options. Dans la plupart des cas, les options conditionnelles sont acquises quand l'employé est encore en fonction après une période de 5 ans. En général, les options, conditionnelles ou non, peuvent seulement être exercées cinq ans après leur date d'attribution.

Au 31 décembre 2006, les plans d'options sur actions, y compris les options allouées aux administrateurs et aux dirigeants clés de la Banque, se présentent comme suit :

	2006	2005
Options en circulation	1.713.625	1.673.825
Prix d'exercice moyen pondéré (en EUR)	25,69	25,11

Le prix d'exercice le plus élevé de ces options est de EUR 34,70. Le prix d'exercice le plus bas de ces options est de EUR 14,54.

	2006		2005	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice des options (en EUR)	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice des options (en EUR)
Options en circulation au début de l'exercice	1.673.825	25,11	1.462,725	25,58
Options attribuées	250.500	29,46	214.600	22,25
Options exercées	-176.800			
Options expirées	-33.900		-3.500	
Options en circulation à la fin de l'exercice	1.713.625	25,69	1.673.825	25,11
Sur actions Fortis à émettre	1.713.625		1.673.825	
Options conditionnelles	968.000		770.100	
Options inconditionnelles	745.625		903.725	
Options exerçables «in the money»	210.325	23,74	416.325	22,63
Options exerçables «out of the money»	656.000	34,70	656.000	34,70

10.2 Achats d'actions avec décote

En 2002, 2003 et 2004, Fortis a offert aux membres du personnel du groupe la possibilité d'acquérir des actions en bénéficiant d'une décote. Les conditions de l'offre différaient selon les pays, en raison des particularités des réglementations fiscales locales. Toutefois, dans tous les cas, la période de détention minimale était de cinq ans. Depuis, aucune offre d'actions n'a été faite au personnel.

Le tableau ci-dessous récapitule les actions qui ont été attribuées au personnel, assorties d'une décote :

	2004	2003	2002
Nombre d'actions souscrites	163.263	136.967	125.726
Prix de souscription	15,64	12,04	22,03 (919 actions)
			20,14 (124.807 actions)
Fin de la période d'incessibilité	2 novembre 2009	3 novembre 2008	8 juin 2007

11 Rémunération des membres du Conseil d'administration et des dirigeants clés

En 2006 la rémunération, y compris les frais de pension, des dirigeants clés de la Banque s'élève à EUR 5,9 millions (2005 : EUR 5,7 millions). La rémunération accordée en 2006 aux membres du Conseil d'administration de la Banque s'élève à EUR 1,8 millions (2005 : EUR 1,7 millions).

Les dirigeants clés de la Banque ont reçu au titre de leurs fonctions au sein de la Banque et de ses filiales 24.000 options Fortis en 2006 (14.500 options Fortis en 2005). Le prix d'exercice de ces options Fortis était de EUR 29,48 (EUR 22,28 en 2005).

12 Honoraires du cabinet d'audit

Les honoraires payés pour services rendus aux auditeurs de la Banque au cours des exercices 2006 et 2005 peuvent être détaillés comme suit :

- Contrôle légal des comptes annuels et comptes consolidés : ces services sont définis comme les missions de contrôle des comptes consolidés et des comptes annuels des entités, l'examen des comptes trimestriels ainsi que tout autre rapport ;
- Autres services d'assurances : ces services incluent les autres services de vérification des prospectus, les travaux d'audit non standards et les autres services de conseil n'ayant pas trait au travail d'audit standard ;
- Services de conseil fiscal.

Les honoraires concernant les prestations facturées durant l'exercice à la Banque par KPMG Audit S.à r.l. Luxembourg ou les cabinets membres du réseau KPMG sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2006	2005
Contrôle légal des comptes annuels et comptes consolidés	1,2	1,2
Autres services d'assurance	0,1	0,1
Services de conseil fiscal	0,2	0,1
Total des honoraires des auditeurs	1,5	1,4

13 Parties liées

Les parties liées à la Banque sont les sociétés associées, les fonds de pension, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés de la Banque, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, la Banque est fréquemment amenée à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts et des dépôts et sont conclues aux mêmes conditions commerciales et de marché que celles s'appliquant aux parties non liées. Le tableau ci-dessous récapitule la portée financière des activités menées avec ces parties.

La rémunération et le nombre d'options Fortis accordées aux membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés de la Banque sont renseignés à la note 11.

Au 31 décembre 2006, les crédits accordés aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à EUR 3,0 millions (au 31 décembre 2005 : EUR 3,0 millions) et les crédits accordés aux dirigeants clés à EUR 5,9 millions (au 31 décembre 2005 : EUR 4,5 millions).

Le tableau ci-dessous récapitule les transactions ayant eu lieu avec les parties liées suivantes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre :

- entreprises associées ;
- autres parties liées telles que les sociétés du groupe Fortis qui ne sont pas détenues par la Banque.

	2006	2005
Compte de profits et pertes - parties liées		
Intérêts et produits assimilés	925,6	471,7
Intérêts et charges assimilées	- 844,9	- 558,1
Dividendes et autres revenus d'investissement	3,4	1,0
Commissions perçues	83,8	67,8
Commissions payées	- 29,3	- 25,6
Autres résultats réalisés et non réalisés	61,3	- 33,9
Autres produits	5,5	5,3
Autres frais administratifs	- 13,0	- 5,7

	2006	2005
Bilan - parties liées		
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.946,4	6.284,3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	164,9	165,7
Créances sur les établissements de crédit	3.424,7	48,6
Créances sur la clientèle	326,8	145,1
Actifs financiers disponibles à la vente	12,8	
Immeubles de placement	0,5	
Immobilisations corporelles	15,7	
Autres actifs	93,0	35,5
Comptes de régularisation	117,7	59,7
Passifs		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	99,2	75,9
Dettes envers les établissements de crédit	8.356,8	7.441,4
Dettes envers la clientèle	339,2	382,4
Dettes subordonnées	332,8	140,5
Autres passifs	125,5	99,3
Comptes de régularisation	124,7	119,6

La Banque a donné ou reçu les garanties et engagements inconditionnels et conditionnels suivants relatifs à des parties liées :

- EUR 135,9 millions relatifs à des garanties données à des parties liées ;
- EUR 70,9 millions relatifs à des garanties reçues de parties liées.

14 Informations sectorielles

La Banque est un prestataire international de services financiers. Elle propose des produits et des services, et mène ses activités dans des zones géographiques qui se caractérisent par des niveaux de rentabilité, des potentiels de croissance, des perspectives d'avenir et des risques différents.

Le premier niveau d'information sectorielle est fondé sur les secteurs d'activité. Ainsi, la Banque est organisée en trois secteurs d'activité ou segments :

- Retail Banking ;
- Merchant Banking ;
- Commercial & Private Banking.

L'information sectorielle de la Banque met en évidence la contribution économique complète des secteurs de la Banque, l'objectif étant de répartir l'intégralité des postes du bilan et du compte de profits et pertes aux secteurs, dont la Direction supporte l'entière responsabilité.

L'information sectorielle est établie conformément aux principes comptables utilisés pour les comptes consolidés de la Banque (voir, à ce propos, la note 2).

Les transactions intersectorielles se font à des conditions normales de marché.

Retail Banking

Retail Banking propose des services financiers aux clients retail - particuliers, indépendants, titulaires d'une profession libérale et petites entreprises - via de multiples canaux de distribution, des services et des conseils dans tous les domaines de la banque de détail, de l'épargne, des investissements, du crédit et de l'assurance.

Merchant Banking

Merchant Banking offre une palette complète de services bancaires et d'investissement aux grandes entreprises et clients institutionnels. Merchant Banking propose également ses compétences dans des marchés de niche d'envergure régionale ou mondiale.

Commercial & Private Banking

Private Banking propose aux particuliers fortunés, à leurs sociétés, ainsi qu'à leurs conseillers, des solutions intégrées de gestion des actifs et des passifs et ce, dans le monde entier. Commercial & Private Banking garantit le même niveau de service et la même gamme de solutions transfrontalières à ces clients par l'intermédiaire d'un réseau européen intégré de « Business Centres ».

Autres et éliminations

Le secteur « Autres » comprend les postes du bilan, les produits et charges des fonctions de support, des opérations et de l'activité de gestion des actifs et passifs. Les chiffres communiqués sont ceux après allocation aux secteurs commerciaux précités.

Règles de répartition

L'information sectorielle applique des règles de répartition bilantaire, balance carrée par secteur, un système de prix de transferts et une méthode d'affectation de frais de support, de frais opérationnels et de frais généraux.

La répartition bilantaire et la méthode de la balance carrée visent à communiquer l'information sectorielle reflétant le modèle opérationnel de Fortis.

Dans le modèle opérationnel de Fortis, les secteurs n'exercent pas d'activités de trésorerie pour supporter le risque de taux d'intérêt et le risque de change par le financement de leurs propres actifs par leurs propres passifs, ou en accédant directement aux marchés financiers. Ceci est reflété dans le système de prix de transferts, qui transfère le risque de taux et de change des secteurs vers les « banquiers centraux ». A cet égard, la gestion des actifs et passifs (ALM) joue un rôle essentiel. Les résultats de l'ALM sont attribués aux secteurs en fonction du capital économique utilisé et de la marge d'intérêts générée par le secteur.

Les départements de support et d'opérations fournissent des services aux secteurs. Ces services comprennent la gestion du personnel, les technologies de l'information, les services de paiements, le règlement de transactions sur titres et la gestion des actifs et passifs. Les produits et charges de ces départements sont attribués aux secteurs via un système de répartition basé sur des contrats de services « Service Level Agreements » (SLA) qui reflètent la consommation économique des produits et services fournis. Les SLA prévoient que les charges et produits soient facturés sur base de l'utilisation effective et d'un taux forfaitaire. Les déficits ou excédents éventuels, après répartition basée sur des tarifs standards, sont finalement imputés aux trois secteurs.

14.1 Compte de bilan consolidé par segments

	31 décembre 2006					
	Retail Banking	Merchant Banking	Commercial & Private Banking	Autres	Eliminations	Total
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	172,4	6.013,4	406,5	136,3	-322,1	6.406,5
Actifs détenus à des fins de transaction		492,4	37,3	1,1	-1,2	529,6
Instruments dérivés de couverture		43,4	1,0			44,4
Créances sur les établissements de crédit	50,3	5.974,8	272,5	-2.594,7	1.160,9	4.863,8
Créances sur la clientèle	13.253,8	7.271,5	18.520,6	4.655,3	-23.181,0	20.520,2
Actifs financiers disponibles à la vente		8.441,7	66,4	6.288,8	-22,6	14.774,3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				1.938,0		1.938,0
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		14,7	25,0			39,7
Participations dans les entreprises mises en équivalence	85,8	8,6	44,4	174,5		313,3
Immeubles de placement			516,3	26,8	-7,5	535,6
Immobilisations corporelles	0,5	88,0	46,1	363,4	-256,0	242,0
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	0,6		256,6		-4,7	252,5
Autres actifs	16,0	201,1	629,7	123,3	-8,2	961,9
Comptes de régularisation	0,2	603,6	91,9	2,6		698,3
Total des actifs	13.579,6	29.153,2	20.719,9	11.309,8	-22.642,4	52.120,1
Passifs						
Passifs détenus à des fins de transaction		478,3	19,5	0,1	-0,2	497,7
Instruments dérivés de couverture		49,6				49,6
Dettes envers les établissements de crédit	-27,9	241,3	10.606,5	616,1	-693,6	10.742,4
Dettes envers la clientèle	13.182,9	17.672,4	10.193,9	5.982,5	-21.824,7	25.207,0
Dettes représentées par un titre	326,8	8.800,2	10,4	329,4	-337,2	9.129,6
Dettes subordonnées		750,1	165,7			915,8
Passifs d'impôts exigibles et différés		457,2	56,6	235,0	-259,5	489,3
Provisions	2,7	0,7	8,2	27,5	-5,6	33,5
Autres passifs	8,3	409,8	-520,6	205,7	835,7	938,9
Comptes de régularisation	1,0	265,6	129,2	0,2	-7,0	389,0
Total des passifs	13.493,8	29.125,2	20.669,4	7.396,5	-22.292,1	48.392,8
Capitaux propres, part du groupe	85,8	28,0	50,5	3.903,5	-350,3	3.717,5
Intérêts minoritaires				9,8		9,8
Capitaux propres	85,8	28,0	50,5	3.913,3	-350,3	3.727,3
Total des passifs et capitaux propres	13.579,6	29.153,2	20.719,9	11.309,8	-22.642,4	52.120,1
Créances sur la clientèle externe	4.258,7	2.705,0	13.551,8	4,7		20.520,2
Créances sur la clientèle interne	8.995,1	4.566,5	4.968,8	4.650,6	-23.181,0	
Créances sur la clientèle	13.253,8	7.271,5	18.520,6	4.655,3	-23.181,0	20.520,2
Dettes envers la clientèle externe	8.865,9	9.937,6	6.403,4	0,1		25.207,0
Dettes envers la clientèle interne	4.317,0	7.734,8	3.790,5	5.982,4	-21.824,7	
Dettes envers la clientèle	13.182,9	17.672,4	10.193,9	5.982,5	-21.824,7	25.207,0

	31 décembre 2005					
	Retail Banking	Merchant Banking	Commercial & Private Banking	Autres	Eliminations	Total
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	135,2	6.438,3	330,0	148,7	- 411,9	6.640,3
Actifs détenus à des fins de transaction		516,8	12,8			529,6
Instruments dérivés de couverture		36,0	0,2			36,2
Créances sur les établissements de crédit	45,2	1.619,4	445,5	- 2.250,6	1.118,6	978,1
Créances sur la clientèle	12.236,8	6.597,6	15.548,8	4.471,5	- 22.269,1	16.585,6
Actifs financiers disponibles à la vente		8.342,9	76,3	6.455,1	- 63,4	14.810,9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				1.863,9		1.863,9
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		11,8	26,2	102,3		140,3
Participations dans les entreprises mises en équivalence	71,6	7,0	27,9	215,1		321,6
Immeubles de placement			307,6	37,1	- 8,5	336,2
Immobilisations corporelles	0,3	91,0	40,2	388,3	- 269,4	250,4
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	0,7		209,4		- 3,3	206,8
Autres actifs	9,3	302,2	462,7	111,9	2,2	888,3
Comptes de régularisation	0,8	506,5	79,1	2,9	-22,6	566,7
Total des actifs	12.499,9	24.469,5	17.390,5	11.722,4	- 21.927,4	44.154,9
Passifs						
Passifs détenus à des fins de transaction		596,9	16,1			613,0
Instruments dérivés de couverture		98,0				98,0
Dettes envers les établissements de crédit	- 26,2	- 562,1	9.623,7	658,1	- 880,1	8.813,4
Dettes envers la clientèle	12.033,5	14.258,8	8.509,4	6.401,6	- 21.730,1	19.473,2
Dettes représentées par un titre	408,7	8.021,4	15,5	416,4	- 425,2	8.436,8
Dettes subordonnées		1.808,6	140,5		- 1.012,0	937,1
Passifs d'impôts exigibles et différés		481,8	50,5	293,9	- 274,2	552,0
Provisions	1,0	0,2	6,8	36,5	- 1,8	42,7
Autres passifs	11,2	-450,2	-1.129,7	181,7	2.390,9	1.003,9
Comptes de régularisation		249,7	123,7	0,4	-32,3	341,5
Total des passifs	12.428,2	24.503,1	17.356,5	7.988,6	- 21.964,8	40.311,6
Capitaux propres, part du groupe	71,7	- 33,6	34,0	3.730,1	37,4	3.839,6
Intérêts minoritaires				3,7		3,7
Capitaux propres	71,7	- 33,6	34,0	3.733,8	37,4	3.843,3
Total des passifs et capitaux propres	12.499,9	24.469,5	17.390,5	11.722,4	- 21.927,4	44.154,9
Créances sur la clientèle externe	3.757,0	2.132,1	10.401,4	295,1		16.585,6
Créances sur la clientèle interne	8.479,8	4.465,5	5.147,4	4.176,4	-22.269,1	
Créances sur la clientèle	12.236,8	6.597,6	15.548,8	4.471,5	- 22.269,1	16.585,6
Dettes envers la clientèle externe	8.209,3	5.896,9	5.203,8	163,2		19.473,2
Dettes envers la clientèle interne	3.824,2	8.361,9	3.305,6	6.238,4	-21.730,1	
Dettes envers la clientèle	12.033,5	14.258,8	8.509,4	6.401,6	- 21.730,1	19.473,2

14.2 Compte de profits et pertes consolidé par segments

						2006
	Retail Banking	Merchant Banking	Commercial & Private Banking	Autres	Eliminations	Total
Intérêts et produits assimilés	660,9	1.765,8	897,4	-8,8	-536,5	2.778,8
Intérêts et charges assimilées	-413,5	-1.683,6	-637,6	-0,5	536,4	-2.198,8
Dividendes, quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence et autres revenus d'investissement	25,8	2,1	58,2	30,1	33,2	149,4
Commissions perçues	102,0	122,1	193,9	5,1		423,1
Commissions payées	-5,7	-68,8	-31,1	-5,3	0,3	-110,6
Résultats réalisés sur placements	0,1	11,1	5,4	0,6	145,3	162,5
Résultats réalisés et non réalisés	4,4	38,4	31,2	1,1	2,6	77,7
Autres produits	114,7	24,3	60,3	4,2	-182,0	21,5
Produit net bancaire	488,7	211,4	577,7	26,5	-0,7	1.303,6
Variations des dépréciations	-14,1	-0,5	-31,0	0,4	2,6	-42,6
Résultat d'exploitation brut	474,6	210,9	546,7	26,9	1,9	1.261,0
Frais de personnel	-46,4	-24,3	-120,9	-84,5	-1,3	-277,4
Autres frais administratifs	-11,8	-9,7	-68,7	-86,4	-0,6	-177,2
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-0,6	0,0	-27,3	-26,5		-54,4
Charges réparties	-109,8	-45,9	-38,5	194,2		0
Frais généraux	-168,6	-79,9	-255,4	-3,2	-1,9	-509,0
Résultat avant impôts	306,0	131,0	291,3	23,7		752,0
Impôts	-50,9	6,3	-36,6	1,7		-79,5
Résultat net de l'exercice	255,1	137,3	254,7	25,4		672,5
Intérêts minoritaires				0,3		0,3
Résultat net, part du groupe	255,1	137,3	254,7	25,1		672,2
Résultat d'exploitation brut externe	110,8	132,8	474,7	542,7		1.261,0
Résultat d'exploitation brut interne	363,8	78,1	72,0	-515,8	1,9	
Résultat d'exploitation brut	474,6	210,9	546,7	26,9	1,9	1.261,0

						2005
	Retail Banking	Merchant Banking	Commercial & Private Banking	Autres	Eliminations	Total
Intérêts et produits assimilés	609,9	1.243,7	732,9	-2,7	- 553,7	2.030,1
Intérêts et charges assimilées	-367,7	-1.146,0	-502,4	-0,7	553,9	- 1.462,9
Dividendes, quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence et autres revenus d'investissement	17,0	1,4	50,9	6,4	51,2	126,9
Commissions perçues	93,5	107,5	163,1	0,1	-0,7	363,5
Commissions payées	-9,2	-60,7	-28,6	-0,8	0,8	-98,5
Résultats réalisés sur placements		-2,0	14,4	1,9	7,4	21,7
Autres résultats réalisés et non réalisés	3,3	27,9	17,9	2,6	-0,5	51,2
Autres produits	36,2	8,5	29,1	7,6	-56,1	25,3
Produit net bancaire	383,0	180,3	477,3	14,4	2,3	1.057,3
Variations des dépréciations	-2,1	-7,5	-32,7		0,5	-41,8
Résultat d'exploitation brut	380,9	172,8	444,6	14,4	2,8	1.015,5
Frais de personnel	-44,2	-19,9	-98,4	-95,9	-1,4	-259,8
Autres frais administratifs	-10,9	-5,0	-51,9	-89,1	-0,7	-157,6
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-0,6		-20,2	-31,9		-52,7
Charges réparties	-105,1	-55,5	-47,1	207,7		
Frais généraux	-160,8	-80,4	-217,6	-9,2	-2,1	- 470,1
Résultat avant impôts	220,1	92,4	227,0	5,2	0,7	545,4
Impôts	-47,6	5,0	-41,1	3,2		- 80,5
Résultat net de l'exercice	172,5	97,4	185,9	8,4	0,7	464,9
Intérêts minoritaires				0,1		0,1
Résultat net, part du groupe	172,5	97,4	185,9	8,3	0,7	464,8
Résultat d'exploitation brut externe	122,4	172,0	366,5	354,6		1.015,5
Résultat d'exploitation brut interne	258,5	0,8	78,1	-340,2	2,8	
Résultat d'exploitation brut	380,9	172,8	444,6	14,4	2,8	1.015,5

14.3 Informations par secteur géographique

Le tableau suivant présente une analyse géographique des principales données financières sur base du domicile légal de la société du groupe effectuant les transactions :

	Résultat net, part du groupe	Nombre d'employés (effectif temps plein)	Total de l'actif
31 décembre 2006			
Benelux	568,0	2.650,9	44.643,0
Autres pays européens	104,2	764,4	7.477,1
Total	672,2	3.415,3	52.120,1
31 décembre 2005			
Benelux	392,1	2.579,7	39.122,7
Autres pays européens	72,7	556,8	5.032,2
Total	464,8	3.136,5	44.154,9

Notes relatives au bilan consolidé

15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse, les avoirs immédiatement disponibles auprès de banques centrales ainsi que d'autres instruments financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, à compter de leur date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre se présentent comme suit :

	2006	2005
Espèces	27,3	25,8
Comptes auprès de banques centrales, autres que des dépôts de réserves obligatoires et immédiatement exigibles	13,1	18,9
Créances sur les établissements de crédit	6.365,3	6.595,1
Autres	0,8	0,5
Total	6.406,5	6.640,3

L'encours moyen de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève pour 2006 à EUR 6.809,5 millions (2005 : EUR 7.552,9 millions). Le taux d'intérêt moyen pour 2006 est de 3,8%.

16 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Titres détenus à des fins de transaction :		
Effets publics et autres effets éligibles		0,1
Obligations :		
- Obligations d'État		0,9
- Obligations émises par les entreprises	18,0	36,2
Actions	20,6	13,9
Total des titres détenus à des fins de transaction	38,6	51,1
Instrument financiers dérivés :		
De gré à gré	486,5	473,4
Négociés en bourse	4,5	5,1
Total des instruments financiers dérivés	491,0	478,5
Total des actifs financiers détenus à des fins de transaction	529,6	529,6
Juste valeur des titres détenus à des fins de transaction appuyée sur des données de marché	38,6	51,1

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Titres vendus (juste valeur appuyée sur des données de marché)	3,7	0,1
Instrument financiers dérivés	494,0	612,9
Total des passifs financiers détenus à des fins de transaction	497,7	613,0

Les détails de ces instruments financiers dérivés sont présentés à la note 37 « Instruments dérivés ». Pour de plus amples détails concernant le calcul des justes valeurs, consulter la note 38 « Juste valeur des actifs et passifs financiers ».

17 Instruments dérivés de couverture

Les instruments dérivés de couverture se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
A l'actif	44,4	36,2
Au passif	49,6	98,0

A l'actif, le poste « Instruments dérivés de couverture » reprend la juste valeur positive de tous les instruments dérivés satisfaisants aux conditions de comptabilité de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie.

Au passif, le poste « Instruments dérivés de couverture » reprend la juste valeur négative de tous les instruments dérivés satisfaisants aux conditions de comptabilité de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie.

Les stratégies de couverture sont présentées plus en détail à la note 7, « Gestion des Risques » et les types d'instruments dérivés de couverture sont présentés à la note 37.2, « Instruments dérivés détenus à des fins de couverture ».

18 Créances sur les établissements de crédit

Au 31 décembre, les créances sur les établissements de crédit se présentent comme suit :

	2006	2005
Dépôts porteurs d'intérêts	15,2	149,0
Prêts et avances	583,7	467,5
Opérations de prise en pension	3.355,7	
Réserves obligatoires auprès des banques centrales	846,1	332,9
Autres	63,4	29,0
Sous-total	4.864,1	978,4
Moins dépréciations :		
- pour risque de crédit spécifique	-0,1	- 0,1
- pour risque de crédit existant mais non déclaré (IBNR)	-0,2	- 0,2
Créances sur les établissements de crédit	4.863,8	978,1

Pour 2006, l'encours moyen des créances sur les établissements de crédit s'est élevé à EUR 3.812,8 millions (2005 : EUR 1.898,5 millions). Le taux d'intérêt moyen pour 2006 est de 4,9%.

Dans le cadre de la politique monétaire, les entités bancaires sont tenues de déposer certains montants auprès des banques centrales des pays où la Banque mène des activités bancaires. Le solde des avoirs déposés auprès des banques centrales (y compris le montant reporté sous « Trésorerie et équivalent de trésorerie ») au 31 décembre 2006 s'élève à EUR 859,2 millions (2005 : EUR 351,8 millions). L'encours moyen des avoirs déposés auprès des banques centrales (« Trésorerie et équivalent de trésorerie » plus « Créances sur établissements de crédits ») s'élève à EUR 601,8 millions (2005 : EUR 559,1 millions).

Dépréciations des créances sur les établissements de crédit

L'évolution des dépréciations des créances sur les établissements de crédit se présente comme suit :

	2006		2005	
	Risque de crédit spécifique	Risque de crédit existant mais non déclaré (IBNR)	Risque de crédit spécifique	Risque de crédit existant mais non déclaré (IBNR)
Solde au 1er janvier	0,1	0,2	0,2	0,1
Dotations aux dépréciations				0,1
Reprises des dépréciations			-0,1	
Solde au 31 décembre	0,1	0,2	0,1	0,2

Les dépréciations pour risque de crédit spécifique et pour risque de crédit existant mais non déclaré (IBNR) sont décrites plus en détail dans la note 7 « Gestion des risques ».

19 Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle au 31 décembre se présentent comme suit :

	2006	2005
États et organismes publics	286,1	319,2
Prêts hypothécaires	2.751,3	2.163,3
Prêts à la consommation	1.233,2	1.191,1
Prêts commerciaux	5.156,2	4.211,7
Opérations de prise en pension	1.143,6	1.211,9
Créances location-financement	9.690,4	7.334,0
Autres prêts	433,3	350,2
Créances comptabilisées à la juste valeur par le résultat	32,6	
Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture	-1,0	- 0,2
Sous-total	20.725,7	16.781,2
Moins les dépréciations:		
- pour risque de crédit spécifique	-168,1	- 160,2
- pour risque de crédit existant mais non déclaré (IBNR)	-37,4	- 35,4
Total net des créances sur la clientèle	20.520,2	16.585,6

Pour 2006, l'encours moyen des créances sur la clientèle s'est élevé à EUR 18.634,4 millions (2005 : EUR 13.985,3 millions). Le taux d'intérêt moyen pour 2006 est de 4,8%.

La Banque a désigné des actifs financiers comme « créances comptabilisées à la juste valeur par le résultat » éliminant ainsi un décalage comptable entre les swaps de taux d'intérêt et les crédits précédemment comptabilisés au coût amorti.

En conséquence de cette couverture, l'impact économique des variations de la valeur actuelle nette de l'élément couvert suite à l'évolution du taux d'intérêt de référence sera réduit par les variations de la valeur actuelle nette de l'instrument dérivé de couverture.

Créances de contrat de location-financement

Les créances de contrat de location-financement consistent en :

	Paievements minimaux		Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre des contrats de location	
	2006	2005	2006	2005
Investissement brut dans des contrats de location-financement :				
Jusqu'à 3 mois	1.933,8	1.327,2	1.817,8	1.254,7
De 3 mois jusqu'à un an	2.689,6	1.644,4	2.428,9	1.460,2
D'un an jusqu'à 5 ans	5.276,0	3.907,3	4.591,0	3.375,8
Plus de 5 ans	1.354,8	1.502,1	852,5	1.243,3
Total	11.254,2	8.381,0	9.690,4	7.334,0
Produits financiers non acquis	1.563,8	1.047,0		
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	9.690,4	7.334,0		

Les produits des créances liées aux contrats de location-financement comptabilisés au compte de profits et pertes s'élèvent à EUR 469,3 millions pour 2006 (2005 : EUR 365,9 millions).

Dépréciations des créances sur la clientèle

L'évolution des dépréciations des créances sur la clientèle se présente comme suit :

	2006		2005	
	Risque de crédit spécifique	Risque de crédit existant mais non déclaré (IBNR)	Risque de crédit spécifique	Risque de crédit existant mais non déclaré (IBNR)
Solde au 1er janvier	160,2	35,4	171,8	21,2
Entrées/sorties du périmètre	0,3		34,5	9,3
Dotations aux dépréciations	67,9	9,8	72,5	19,1
Reprises des dépréciations	-38,0	-8,2	-56,4	-11,7
Pertes de valeur sur prêts irrécouvrables	-25,0		-37,1	
Écarts de conversion et autres ajustements	2,7	0,4	-25,1	-2,5
Solde au 31 décembre	168,1	37,4	160,2	35,4

La note 7 « Gestion des risques » décrit plus en détails les dépréciations pour risque de crédit et pour risque de crédit existant mais non déclaré (IBNR).

Fin 2006, la Banque possède des biens immobiliers pour une juste valeur d'EUR 23,9 millions (2005 : EUR 16,2 millions) au titre de sûreté pour crédits hypothécaires irrécouvrables.

Les dépréciations sur créances de location-financement incluses dans les montants ci-dessus s'élèvent au 31 décembre 2006 à EUR 54,2 millions (2005 : EUR 48,7 millions).

20 Actifs financiers disponibles à la vente

La juste valeur et le coût amorti des placements de la Banque en actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les gains et pertes non réalisés y afférents se présentent comme suit au 31 décembre :

	Coût historique/ amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture	Dépréciations	Justes valeurs
31 décembre 2006						
Effets publics et autres effets éligibles						
Obligations d'État	4.677,9	21,7	-43,6	10,1		4.666,1
Obligations émises par les entreprises	7.240,7	26,5	-21,2	-7,5	-0,6	7.237,9
Obligations adossées à des prêts hypothécaires	1.722,2	4,0	-0,7	-0,2		1.725,3
Autres obligations adossées à des actifs	439,2	0,8	-0,9			439,1
Investissements en sociétés non cotées et capital à risque	16,8	9,2			-2,3	23,7
Autres actions	460,2	93,9	-1,3	2,1	-16,3	538,6
Autres placements	38,2	105,9			-0,5	143,6
Total	14.595,2	262,0	-67,7	4,5	-19,7	14.774,3
31 décembre 2005						
Effets publics et autres effets éligibles	0,4					0,4
Obligations d'État	4.593,7	79,7	-18,3	24,5		4.679,6
Obligations émises par les entreprises	6.978,5	50,9	-23,0	31,0	-0,6	7.036,8
Obligations adossées à des prêts hypothécaires	1.804,8	5,3	-1,2		-4,6	1.804,3
Autres obligations adossées à des actifs	488,7	1,2				489,9
Investissements en sociétés non cotées et capital à risque	20,4	8,5	-2,5		-1,9	24,5
Autres actions	488,9	69,2	-1,6	3,1	-19,0	540,6
Autres placements	68,0	167,5			-0,7	234,8
Total	14.443,4	382,3	-46,6	58,6	-26,8	14.810,9

Dépréciations des actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ci-dessous reprend les variations relatives aux dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente :

	2006	2005
Solde au 1er janvier	26,8	27,1
Dotations aux dépréciations	0,7	6,7
Reprises lors de la cession	-1,7	-6,2
Écarts de conversion et autres ajustements	-6,1	-0,8
Solde au 31 décembre	19,7	26,8

La Banque utilise dans le segment Merchant Banking des stratégies d'investissement pour lesquelles une couverture de juste valeur est appliquée.

En règle générale, l'objectif de ces stratégies est de prendre une position d'investissement à moyen ou à long terme sur l'écart de crédit entre les obligations et la courbe des taux de swaps sur une certaine période. Le swap de taux d'intérêt associé à l'obligation est désigné comme instrument de couverture de l'obligation sous-jacente permettant de couvrir les évolutions défavorables du risque de taux d'intérêt. Le risque couvert est un risque de taux d'intérêt ; seul subsiste le risque de crédit.

Les variations de la juste valeur des investissements attribuables à la couverture du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la colonne « Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture » afin de régulariser la valeur comptable du titre.

En outre, la Banque couvre le risque de taux d'intérêt des obligations à taux fixe en utilisant essentiellement des swaps de taux d'intérêt.

Les obligations couvertes présentent les caractéristiques suivantes :

- libellées en devise locale (EUR) ;
- durée fixe jusqu'à l'échéance ;
- montant principal fixe ;
- paiement des intérêts à date fixe ;
- pas d'option sur taux d'intérêt ou pas de dérivés incorporés ;
- comptabilisées selon la méthode du coût amorti.

Les instruments de couverture sont des swaps de taux d'intérêt « plain vanilla » contractés avec des contreparties externes aux taux prévalant sur le marché au moment de la transaction.

Les variations de la juste valeur des obligations attribuables au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à la rubrique « Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture » afin de régulariser la valeur comptable des obligations. La différence entre la juste valeur et la valeur comptable de ces obligations au moment de la désignation de la couverture est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert et est égale-

ment comptabilisée à la rubrique « Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture ».

La Banque couvre le risque de change sur certaines participations libellées en devises.

D'un point de vue économique, le risque de change de ces actions peut être couvert par le recours à un emprunt subordonné, un dépôt ou un compte courant (en tant que financement) libellé dans la même devise que les actions.

Si l'emprunt subordonné, le dépôt ou le compte courant remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, la différence de change de l'instrument de couverture et la composante de change de la variation de juste valeur de l'instrument couvert sont directement portés dans les capitaux propres. Les investissements disponibles à la vente comprennent les ajustements de la juste valeur sur les actions couvertes, reprises dans la colonne « Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture ».

21 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Le coût amorti et la juste valeur estimée des actifs financiers détenus par la Banque jusqu'à leur échéance se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations d'État	1.834,7	1.837,9	1.723,3	1.753,5
Obligations émises par les entreprises	103,3	104,0	140,6	144,0
Total	1.938,0	1.941,9	1.863,9	1.897,5

Au 31 décembre 2006, tout comme au 31 décembre 2005, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

La méthode d'obtention de la juste valeur est décrite à la note 38 « Juste valeur des actifs et passifs financiers ».

22 Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les actifs financiers valorisés à la juste valeur par le résultat se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Obligations		15,7
Actions	39,7	124,6
Total	39,7	140,3

Au sein du segment Merchant Banking, certains investissements de la Banque sont désignés comme détenus à la juste valeur par le résultat, reflétant ainsi l'activité d'investissement dans des actifs financiers en vue de tirer profit de leur rendement total aussi bien sous la forme d'intérêts ou de dividendes que des variations de la juste valeur.

Certains autres types d'investissements associés à des instruments dérivés sont également désignés comme détenus à la juste valeur par le résultat, éliminant ainsi un décalage comptable.

23 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les principaux investissements dans des participations mises en équivalence se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Entreprises associées		
BIP Investment Partners S.A.	132,6	175,6
Fortis Investment Management S.A.	84,6	70,5
Fortis Luxembourg Vie S.A.	33,3	30,4
Fortis Intertrust Group Holding S.A.	44,4	27,9
Autres	18,4	17,2
Total	313,3	321,6

Parmi les investissements ci-dessus, seule BIP Investment Partners est cotée sur un marché actif. La valeur en bourse de l'investissement dans BIP Investment Partners s'élève à EUR 99,1 millions au 31 décembre 2006 (2005 : EUR 132,2 millions).

	Total des actifs	Total des passifs	Total des produits	Total des charges
2006				
BIP Investment Partners S.A.	510,6	8,8	81,2	-10,3
Fortis Investment Management S.A.	1.505,8	1.165,9	846,0	-747,6
Fortis Luxembourg Vie S.A.	5.364,4	5.297,9	372,8	-360,0
Fortis Intertrust Group Holding S.A.	4.099,1	3.920,8	7,1	-20,0
2005				
BIP Investment Partners S.A.	432,3	2,8	47,0	-5,2
Fortis Investment Management S.A.	1.398,3	1.115,9	624,1	-561,6
Fortis Luxembourg Vie S.A.	4.171,1	4.110,2	416,0	-406,2
Fortis Intertrust Group Holding S.A.	3.458,3	3.346,7	6,1	-18,2

24 Immeubles de placement

Les immeubles de placement englobent les immeubles résidentiels et commerciaux ainsi que les immeubles à usage mixte, localisés principalement au Luxembourg. Les immeubles de placement détenus au 31 décembre se présentent comme suit :

	2006	2005
Coût d'acquisition au 1er janvier	425,6	195,5
Entrées/sorties du périmètre		153,6
Acquisitions	219,7	82,1
Cessions	-5,7	-32,5
Transfert vers (depuis) les immeubles occupés par leur propriétaire	-8,7	26,9
Écarts de conversion	-0,3	
Coût d'acquisition au 31 décembre	630,6	425,6
Amortissements cumulés au 1er janvier	- 86,9	-74,0
Entrées/sorties du périmètre		-6,9
Charges d'amortissement	-12,3	-12,2
Reprises des amortissements	0,1	8,8
Transfert vers (depuis) les immeubles occupés par leur propriétaire		
Écarts de conversion	0,2	
Autres	7,0	-2,6
Amortissements cumulés au 31 décembre	-91,9	-86,9
Dépréciations au 1er janvier	-2,5	-2,8
Dotations aux dépréciations	-0,7	
Reprises de dépréciations	0,1	0,3
Dépréciations au 31 décembre	-3,1	- 2,5
Immeubles de placement	535,6	336,2
Juste valeur appuyée sur des indications du marché	171,8	164,0
Juste valeur déterminée par des évaluations indépendantes	440,8	219,3
Total des justes valeurs des immeubles de placement	612,6	383,3

Le montant amortissable des immeubles est réparti de façon linéaire sur toute la durée de vie économique. A cette fin, l'immobilier est subdivisé en plusieurs composants, à savoir : structure, éléments de fermeture, installations techniques et équipement, parachèvement brut et finitions.

La durée de vie économique maximale des différents composants se définit comme suit :

Structure	50 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 70 ans pour le résidentiel
Portes et fenêtres	20 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 40 ans pour le résidentiel
Installations techniques et équipements	20 ans pour les bureaux, les immeubles commerciaux et le résidentiel
Finitions	10 ans pour les bureaux, les immeubles commerciaux et le résidentiel

Les terrains ont une durée d'utilité illimitée et ne sont dès lors pas amortis.

25 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Terrains et constructions pour usage propre	195,7	208,1
Aménagements des immeubles loués	9,3	11,3
Mobilier et matériel roulant	28,4	25,5
Immeubles en construction	8,6	5,5
Total des immobilisations corporelles	242,0	250,4

Variations des immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles pour les exercices 2006 et 2005 se présentent comme suit :

	Constructions pour usage propre	Aménagements des immeubles loués	Mobilier et matériel roulant	Immeubles en construction	2006 Total
Coût d'acquisition au 1er janvier	403,2	40,1	147,3	5,5	596,1
Entrées/sorties du périmètre	0,7		1,0		1,7
Acquisitions	2,3	0,5	17,4	3,1	23,3
Extourne des coûts suite aux cessions		-0,1	-8,3		-8,4
Écarts de conversion	-0,5	-0,5	-0,6		-1,6
Autres	-3,3	0,1	0,2		-3,0
Coût d'acquisition au 31 décembre	402,4	40,1	157,0	8,6	608,1
Amortissements cumulés au 1er janvier	-193,3	-28,7	-121,8		-343,8
Entrées/sorties du périmètre			-0,1		-0,1
Charges d'amortissements	-12,3	-2,5	-13,8		-28,6
Extourne d'amortissements suite aux cessions		0,1	6,9		7,0
Écarts de conversion		0,4	0,6		1,0
Autres	0,3	-0,1	-0,4		-0,2
Amortissements cumulés au 31 décembre	-205,3	-30,8	-128,6		-364,7
Dépréciations cumulées au 1er janvier	-1,8				-1,8
Extourne des dépréciations	0,4				0,4
Dépréciations cumulées au 31 décembre	-1,4				-1,4
Immobilisations corporelles nettes	195,7	9,3	28,4	8,6	242,0

					2005
	Constructions pour usage propre	Aménagements des immeubles loués	Mobilier et materiel roulant	Immeubles en construction	Total
Coût d'acquisition au 1er janvier	397,6	39,1	131,8	7,5	576,0
Entrées/sorties du périmètre	13,4		5,8	-7,5	11,7
Acquisitions	2,2	1,1	11,4	5,5	20,2
Extourne des coûts suite aux cessions			-5,1		-5,1
Écarts de conversion	-0,1	-0,1			-0,2
Autres	-9,9		3,4		-6,5
Coût d'acquisition au 31 décembre	403,2	40,1	147,3	5,5	596,1
Amortissements cumulés au 1er janvier	-179,0	-26,1	-105,9		-311,0
Entrées/sorties du périmètre	-2,1		-5,5		-7,6
Charges d'amortissements	-16,4	-2,7	-12,9		-32,0
Extourne d'amortissements suite aux cessions			3,5		3,5
Autres	4,2		-1,0		3,2
Amortissements cumulés au 31 décembre	-193,3	-28,8	-121,8		-343,9
Dépréciations cumulées au 1er janvier	-2,4				-2,4
Extourne des dépréciations	0,6				0,6
Dépréciations cumulées au 31 décembre	-1,8				-1,8
Immobilisations corporelles nettes	208,1	11,3	25,5	5,5	250,4

Le montant amortissable des immeubles est réparti de façon linéaire sur toute sa durée de vie économique. A cette fin, l'immobilier est subdivisé en plusieurs composantes, à savoir : structure, éléments de fermeture, installations techniques et équipement, parachèvement brut et finitions.

Structure	50 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 70 ans pour le résidentiel
Portes et fenêtres	50 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 40 ans pour le résidentiel
Installations techniques et équipements	20 ans pour les bureaux, les immeubles commerciaux et le résidentiel
Matériel informatique	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel roulant	4 ans
Finitions	10 ans pour les bureaux, les immeubles commerciaux et le résidentiel

Les terrains ont une durée d'utilité illimitée et ne sont dès lors pas amortis.

Le matériel informatique, le mobilier et le matériel roulant sont amortis sur leur durée de vie économique, déterminée sur base individuelle.

En règle générale, les valeurs résiduelles sont estimées à zéro.

26 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Goodwill	191,1	175,9
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	61,4	30,9
Total du goodwill et autres immobilisations incorporelles	252,5	206,8

Variations de goodwill et autres immobilisations incorporelles

Les variations de goodwill et autres immobilisations incorporelles se présentent comme suit pour 2006 et 2005 :

	Goodwill	Logiciels et autres immobilisations incorporelles	2006 Total
Coût d'acquisition au 1er janvier	175,9	67,9	243,8
Entrées/sorties du périmètre	15,2	34,6	49,8
Acquisitions		11,0	11,0
Extourne des coûts suite aux cessions		-5,8	-5,8
Écarts de conversion		-0,8	-0,8
Autres		4,2	4,2
Coût d'acquisition au 31 décembre	191,1	111,1	302,2
Amortissements cumulés au 1er janvier		-37,0	-37,0
Entrées/sorties du périmètre			
Charges d'amortissements		-13,5	-13,5
Extourne des amortissements suite aux cessions		5,0	5,0
Écarts de conversion		0,1	0,1
Autres		-4,3	-4,3
Amortissements cumulés au 31 décembre		-49,7	-49,7
Goodwill et autres immobilisations incorporelles nettes	191,1	61,4	252,5

			2005
	Goodwill	Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Total
Coût d'acquisition au 1er janvier		35,4	35,4
Entrées/sorties du périmètre	176,4	31,0	189,0
Acquisitions		5,4	23,8
Autres	-0,5	-3,9	-4,4
Coût d'acquisition au 31 décembre	175,9	67,9	243,8
Amortissements cumulés au 1er janvier		-31,5	-31,5
Entrées/sorties du périmètre		-0,8	-0,8
Charges d'amortissements		-8,5	-8,5
Extourne des amortissements suite aux cessions		0,3	0,3
Autres		3,5	3,5
Amortissements cumulés au 31 décembre		-37,0	-37,0
Goodwill et autres immobilisations incorporelles nettes	175,9	30,9	206,8

Les immobilisations incorporelles, à l'exception du goodwill, sont amorties en fonction de la durée de l'utilité attendue de l'actif en question. En IFRS, un test de dépréciation du goodwill est effectué au moins tous les ans en comparant la valeur comptable à la valeur recouvrable.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée suite à ces tests aux 31 décembre 2006 et 2005.

En général, les logiciels ou autres immobilisations incorporelles n'ont pas une durée de vie économique attendue de plus de 10 ans.

Le goodwill comptabilisé en 2006 suite à l'entrée de sociétés sous contrôle commun s'établit à EUR 10,3 millions (2005 : EUR 126,2 millions).

Les entrées/sorties du périmètre sont décrites à la note 4 « Périmètre de consolidation ».

De plus amples détails concernant la méthode de détermination du goodwill figurent à la note 2.22 « Goodwill et autres immobilisations incorporelles ».

27 Autres actifs

Les autres actifs se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Immeubles destinés à la vente	5,7	2,9
Actifs des régimes de retraite	9,1	0,7
Commissions à recevoir	1,0	1,2
Créances de contrats de location simple	9,4	4,7
Créances liées aux transactions d'actions avec des établissements de crédit	53,8	151,6
Créances liées aux transactions d'actions avec des clients	39,6	10,7
TVA et autres taxes	111,3	69,0
Autres	718,7	636,9
Total brut	948,6	877,7
Provisions et dépréciations	-14,5	-13,1
Total net	934,1	864,6

Pour de plus amples détails concernant les régimes de retraite et les actifs de retraite correspondants, consulter la note 9 « Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme octroyés au personnel ».

Les achats et ventes de passifs financiers requérant une livraison dans les délais prévus par une réglementation ou par les conventions du marché sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le poste « Autres » reprend des comptes de transition régularisant les montants entre la date de transaction et la date de règlement. Ce poste inclut également en 2006 un montant de EUR 107,3 millions (2005 : EUR 108,6 millions) relatif à des titres détenus dans Fortis Bank (Channel Islands) Ltd dont la Banque a abandonné le contrôle en date du 1er octobre 2004 au profit de Fortis Bank Nederland N.V..

28 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Produits à recevoir	609,2	546,5
Charges payées d'avance	89,1	20,2
Total des comptes de régularisation	698,3	566,7

Les produits à recevoir sont principalement composés de revenus d'investissement et de produits financiers courus.

29 Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Dépôts des établissements de crédit :		
Dépôts à vue	312,3	2.102,6
Dépôts productifs d'intérêts	4.536,2	1.712,5
Total des dépôts	4.848,5	3.815,1
Passifs financiers détenus à la juste valeur par le résultat	32,6	
Autres	5.861,3	4.998,3
Total des dettes envers les établissements de crédit	10.742,4	8.813,4

La ligne « Autres » reprend le refinancement des sociétés de leasing à long terme.

Le solde moyen des dettes envers les établissements de crédit s'élève à EUR 9.422,1 millions en 2006 (2005 : EUR 7.995,0 millions). Le taux d'intérêt moyen pour 2006 est de 3,9%.

La Banque a désigné des passifs financiers comme « passifs financiers détenus à la juste valeur par le résultat » éliminant ainsi un décalage comptable entre les swaps de taux d'intérêt et les dettes précédemment comptabilisés au coût amorti.

En conséquence de cette couverture, l'impact économique des variations de la valeur actuelle nette de l'élément couvert suite à l'évolution du taux d'intérêt de référence sera réduit par les variations de la valeur actuelle nette de l'instrument dérivé de couverture.

Durée contractuelle des dettes envers les établissements de crédit

L'échéancier des dettes envers les établissements de crédit se présente comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
1 an	7.531,5	6.680,7
2 ans	836,4	656,1
3 ans	558,8	517,0
4 ans	991,6	485,5
5 ans	317,2	157,3
Au-delà	506,9	316,8
Total des dettes envers les établissements de crédit	10.742,4	8.813,4

30 Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Dépôts à vue	8.308,5	8.490,8
Comptes d'épargne	1.798,0	1.939,5
Dépôts à terme	15.081,1	9.015,8
Autres dépôts	19,4	27,1
Total des dettes envers la clientèle	25.207,0	19.473,2

Le solde moyen des dettes envers la clientèle s'élève à EUR 22.741,8 millions en 2006 (2005 : EUR 20.124,1 millions). Le taux d'intérêt moyen est de 2,9% en 2006.

Le taux d'intérêt moyen pondéré payé durant l'exercice 2006 sur les dépôts se présente comme suit :

Dépôts à vue porteurs d'intérêt	2,0%
Dépôts d'épargne	2,3%
Dépôts productifs d'intérêts	3,6%

Durée contractuelle des dépôts de la clientèle

L'échéancier de l'encours des dépôts de clients au 31 décembre se décompose comme suit :

	2006	2005
1 an	25.062,6	19.251,5
2 ans	60,9	38,3
3 ans	18,2	21,0
4 ans	9,4	11,6
5 ans	8,7	7,3
Au-delà	47,2	143,5
Total des dépôts de la clientèle	25.207,0	19.473,2

31 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre représentent des obligations et d'autres titres à revenu fixe. Au 31 décembre, la Banque avait émis les dettes représentées par un titre suivantes, telles que classées par catégorie :

	2006	2005
Bons de caisse	337,3	425,2
Commercial paper	3.142,0	2.766,3
Autres	3,2	3,2
Total au coût amorti	3.482,5	3.194,7
Dettes représentées par un titre à la juste valeur par le résultat	5.647,1	5.242,1
Total des dettes représentées par un titre	9.129,6	8.436,8

Le solde moyen des dettes représentées par un titre s'élève en 2006 à EUR 8.090,7 millions (2005 : EUR 6.898,8 millions). Le taux d'intérêt moyen pour 2006 est de 3,8%.

La Banque a désigné certaines dettes représentées par un titre contenant des dérivés incorporés et les a comptabilisées à la juste valeur par le résultat, ce qui permet d'éviter la comptabilisation séparée du dérivé incorporé. La Banque applique l'option de la juste valeur (« fair value option ») comme publiée par l'IASB le 16 juin 2005 et adoptée par l'Union européenne le 15 novembre 2005. La valeur nominale des dettes représentées par un titre détenues à la juste valeur par le résultat au 31 décembre 2006 s'élève à EUR 5.725,1 millions (2005 : EUR 5.381,3 millions).

L'échéancier des dettes représentées par un titre en circulation au 31 décembre se présente comme suit :

	2006	2005
1 an	4.013,8	3.518,8
2 ans	750,2	523,3
3 ans	837,2	772,3
4 ans	763,4	511,0
5 ans	903,2	857,7
Au-delà	1.861,8	2.253,7
Total des dettes représentées par un titre	9.129,6	8.436,8

32 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Dettes subordonnées à la juste valeur par le résultat	750,0	796,6
Autres dettes subordonnées	165,8	140,5
Total des dettes subordonnées	915,8	937,1

Le solde moyen des dettes subordonnées s'élève à EUR 898,6 millions en 2006 (2005 : EUR 817,2 millions). Le taux moyen est de 5,1% en 2006.

Dettes subordonnées à la juste valeur par le résultat

La Banque a désigné certaines dettes subordonnées contenant des instruments dérivés incorporés et les a comptabilisées à la juste valeur par le résultat, ce qui permet d'éviter la comptabilisation séparée de l'instrument dérivé incorporé. La Banque applique l'option de la juste valeur (« fair value option ») comme publiée par l'IASB le 16 juin 2005 et adoptée par l'Union européenne le 15 novembre 2005.

Les variations de la juste valeur des dettes subordonnées attribuables au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à la rubrique « Autres résultats réalisés et non réalisés » afin de régulariser la valeur comptable du prêt subordonné. La différence entre la juste valeur et la valeur comptable des prêts subordonnés au moment de la désignation de la couverture est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert et est également comptabilisée à la rubrique « Ajustements de la juste valeur résultant de la comptabilité de couverture ».

La valeur nominale des dettes subordonnées détenues à la juste valeur par le résultat s'élève au 31 décembre 2006 à EUR 752,0 millions (2005 : EUR 769,5 millions).

L'échéancier des dettes subordonnées au 31 décembre se présente comme suit :

	2006	2005
1 an	50,2	9,4
2 ans	170,5	55,0
3 ans	77,5	178,2
4 ans	108,1	81,2
5 ans	79,8	114,0
Au-delà	429,7	499,3
Total des dettes subordonnées	915,8	937,1

33 Actifs et passifs d'impôts exigibles et différés

La position fiscale se résume comme suit en fin d'année :

	2006			2005		
	Exigible	Différés	Total	Exigible	Différés	Total
Actifs d'impôts	9,8	18,0	27,8	9,1	14,6	23,7
Passifs d'impôts	219,0	270,3	489,3	227,9	324,1	552,0

Les actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre se présentent comme suit :

	Bilan		Compte de profits et pertes	
	2006	2005	2006	2005
Actifs d'impôts différés liés à :				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (titres détenus à des fins de transaction/ instruments financiers dérivés)	0,2	0,1	0,2	0,1
Passifs financiers détenus à des fins de transaction (titres vendus/instruments financiers dérivés)	132,2	152,1	-21,0	-30,7
Immeubles de placement	0,1	0,6	-0,6	0,4
Immobilisations corporelles	1,5	1,3		
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	1,0		1,3	-0,2
Créances sur la clientèle	9,4	7,5	1,2	10,0
Dépréciations	12,4	8,6	3,8	6,5
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		8,1	-8,1	8,1
Provisions pour pensions et avantages postérieurs à l'emploi	6,1	4,8	1,3	0,9
Autres provisions	0,8	2,5	-1,7	-0,9
Charges à imputer et produits à reporter	1,2	0,5	-0,7	-0,5
Pertes fiscales non utilisées	9,4	2,7	6,6	0,9
Autres	13,6	29,5	-16,4	-13,0
Actifs d'impôts différés bruts	187,9	218,3	-34,1	-18,4
Actifs d'impôts différés non reconnus	-0,9	-0,9	0,0	-0,5
Actifs nets d'impôts différés	187,0	217,4	-34,1	-18,9

	Bilan		Compte de profits et pertes	
	2006	2005	2006	2005
Passifs d'impôts différés liés à :				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (titres détenus à des fins de transaction/ instruments financiers dérivés)	139,6	138,0	-1,1	-2,1
Passifs financiers détenus à des fins de transaction (titres vendus/instruments financiers dérivés)	0,4	-0,1	0,5	-50,2
Actifs financiers disponibles à la vente/détenus jusqu'à l'échéance/à la juste valeur par le résultat	59,5	100,7	-14,0	-18,8
Immeubles de placement	2,0	2,3	-0,5	0,1
Immobilisations corporelles	33,4	34,4	-0,9	-2,1
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	14,5	8,9	-1,8	-2,0
Créances sur la clientèle	12,6	10,3	2,3	7,1
Dépréciations	3,4	4,5	-1,1	1,7
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	23,7	48,1	-24,4	7,2
Autres provisions	53,6	47,3	3,2	47,3
Charges différées et produits courus	1,7	-1,7	2,8	-4,0
Autres	94,9	134,2	-5,9	-25,6
Total des passifs d'impôts différés	439,3	526,9	-40,9	-41,4
Charges d'impôt différé			-6,8	-22,5
Impôts différés nets	-252,3	-309,5		

Etant donné que les impôts différés peuvent dans certains cas être compensés, ceux-ci sont présentés au bilan comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Actifs d'impôts différés	18,0	14,6
Passifs d'impôts différés	270,3	324,1
Impôts différés nets	252,3	309,5

34 Provisions

Les provisions ont évolué comme suit :

	Lignes de crédit	Autres	Total
Au 1er janvier 2005	5,1	32,3	37,4
Entrées/sorties du périmètre		1,8	1,8
Dotations aux provisions	12,2	11,3	23,5
Reprises des provisions non utilisées	-3,4	-6,7	-10,1
Utilisations des provisions au cours de l'exercice	-0,1	-4,9	-5,0
Écarts de conversion	0,2	0,6	0,8
Autres		-5,7	-5,7
Au 31 décembre 2005	14,0	28,7	42,7
Dotations aux provisions	3,5	7,8	11,3
Reprises des provisions non utilisées	-0,4	-8,0	-8,4
Utilisations des provisions au cours de l'exercice	-0,1	-10,4	-10,5
Écarts de conversion		-0,5	-0,5
Autres		-1,1	-1,1
Au 31 décembre 2006	17,0	16,5	33,5

Les provisions sur lignes de crédit sont des provisions couvrant le risque de crédit sur les lignes de crédit de la Banque comptabilisées au hors-bilan qui ont été identifiées sur base individuelle au titre de dépréciation ou sur la base du portefeuille. Le montant de la dépréciation est la valeur actualisée des flux de trésorerie, pour laquelle la Banque estime qu'elle devra honorer l'engagement.

Les autres provisions comprennent les provisions pour :

- litiges juridiques et fiscaux ;
- plans de départs anticipés ;
- le plan d'amélioration de la qualité du management annoncé fin 2005.

La provision pour litiges juridiques et fiscaux est basée sur les meilleures estimations disponibles en fin d'exercice, en tenant compte de l'opinion des conseillers juridiques et fiscaux. Le moment des sorties de trésorerie relatives à cette provision est par nature inconnu étant donné les incertitudes liées au résultat et les délais de règlement des litiges.

Les provisions pour plans de départs anticipés sont basées sur les accords conclus dans le cadre de conventions collectives. Les provisions sont constituées au moment où les conventions collectives de travail sont conclues et pour lesquelles les sorties de trésorerie ont le même horizon que les conventions collectives de travail en question.

La provision pour le plan d'amélioration de la qualité de management annoncé fin 2005 a un horizon d'un an.

35 Autres passifs

Les autres passifs se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Obligations de retraite	17,3	11,7
Autres passifs liés à des avantages accordés au personnel	46,9	43,5
Dettes commerciales	480,7	730,4
TVA et autres impôts à payer	64,1	34,6
Autres passifs	329,9	183,7
Total des autres passifs	938,9	1.003,9

De plus amples détails concernant les poste « Obligations de retraite » et « Autres passifs liés à des avantages au personnel » figurent à la note 9 « Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme octroyés au personnel ». Les autres passifs liés à des avantages accordés au personnel consistent en d'autres avantages postérieurs à l'emploi, des cotisations de sécurité sociale, des indemnités de fin de contrat de travail et des provisions pour jours de congé.

Les achats et ventes d'actifs financiers requérant une livraison dans les délais prévus par une réglementation ou par les conventions du marché sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le poste « Autres passifs » reprend des comptes de transition régularisant les montants entre la date de transaction et la date de règlement.

36 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation se présentent comme suit au 31 décembre :

	2006	2005
Produits perçus d'avance	36,0	25,4
Charges à payer	353,0	316,1
Total des comptes de régularisation	389,0	341,5

Les charges à payer se composent principalement de charges financières courues.

37 Instruments dérivés

Les instruments dérivés comprennent les swaps, les futures, les contrats à terme et les contrats d'options. Pour tous les types d'instruments dérivés, la valeur est basée sur le sous-jacent : taux d'intérêt, taux de change, actions ou indices.

Un instrument dérivé peut être négocié en bourse ou de gré à gré (« over the counter » ou « OTC »). Les instruments dérivés négociés en bourse tels que les futures et les options sont standardisés et présentent généralement peu de risque de contrepartie en raison des obligations de marge imposées par les différentes autorités boursières. Dans le cas d'instruments dérivés négociés de gré à gré, ce sont les parties qui fixent les modalités. Parmi les autres types d'instruments dérivés, citons les dérivés incorporés qui font partie intégrante d'un instrument hybride (composé), qui comprend également un contrat hôte non dérivé, de sorte qu'une partie des flux de trésorerie de l'instrument composé peut varier comme le ferait un dérivé isolé.

Les montants notionnels des instruments dérivés ne sont pas repris dans le bilan au titre d'actifs ou de passifs et ne reflètent pas le gain ou la perte potentielle que laisse entrevoir une telle transaction. L'exposition au risque de crédit encouru par la Banque lorsqu'une contrepartie ne remplit pas ses obligations est limitée à la valeur nette de remplacement des instruments dérivés.

Les swaps de taux d'intérêt font l'objet de contrats entre les parties prévoyant d'échanger des flux de paiement dans la même devise, chacun étant calculé sur base de différents types de taux. Pour la plupart des swaps de taux d'intérêt, les flux de paiement sont compensés. Cette compensation représente la différence entre les paiements d'intérêts à taux fixe et les paiements d'intérêts à taux variable. La Banque recourt aux swaps de taux d'intérêt notamment pour modifier les caractéristiques de taux de certains actifs et passifs. Ainsi, par exemple, dans le cadre de dettes à long terme, un swap de taux d'intérêt peut être conclu pour convertir un taux d'intérêt fixe en un taux variable afin de réduire le décalage de taux. Par ailleurs, la Banque utilise les swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de fluctuations des cours du portefeuille de transaction.

Les futures sur taux d'intérêts sont des instruments négociés en bourse représentant des engagements à acheter ou à vendre des titres ou un instrument du marché monétaire à une date future déterminée et à un prix préalablement fixé.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré, où deux parties conviennent d'un taux d'intérêt et d'une période, qui sert de référence pour déterminer le paiement net à effectuer par l'une des contreparties à l'autre, selon le taux du marché en vigueur à un moment fixé dans le futur.

Les options sur taux sont utilisées comme protection contre le risque de taux. Ces instruments impliquent une obligation pour le vendeur de payer à l'acheteur la différence de taux en échange d'une prime payée par l'acheteur. La différence de taux est la différence entre le taux actuel et un taux convenu pour un montant nominal fictif. Dans tous les contrats sur taux, le risque de perte pendant la durée de contrat dépend des variations de taux d'intérêt.

Dans leur forme la plus simple, les swaps de devises sont des conventions prévoyant l'échange de paiements en différentes devises, tant périodiques que ponctuels. Le risque de perte sur ces contrats dépend de la date d'échéance, des taux d'intérêt et des cours du change, ainsi que du moment où les flux de paiements sont échangés.

Les contrats sur devises sont des contrats visant à échanger une devise d'un pays à une certaine date contre une devise d'un autre pays à un prix convenu d'avance. Les contrats sur devises ont pour but de couvrir les positions d'investissement net et les positions en devises.

Les options sur devises sont des contrats similaires aux contrats d'option sur taux mais basés sur les devises au lieu des taux d'intérêt. Dans ces contrats, le risque de perte pendant la durée dépend des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt.

Pour tous les futures de taux, négociés en bourse, le risque de crédit hors-bilan pour la Banque est limité, étant donné que ces transactions s'opèrent sur des marchés boursiers organisés qui prennent à leur compte l'obligation de la partie adverse et qui exigent en général que des garanties soient versées et que les obligations de marge soient respectées au jour le jour.

Les dérivés sur crédits permettent d'isoler le risque de crédit d'autres risques et également de l'instrument qui y est associé, de sorte que le risque de crédit peut être transféré d'une partie à une autre. Dans le cas d'un « credit default swap », l'acheteur ou le bénéficiaire paye une prime et acquiert le droit de revendre l'obligation associée au vendeur ou garant dans le cas où un événement lié au crédit se produirait.

Un «total return swap» est un contrat pour lequel le bénéficiaire accepte de payer au garant un rendement total sur un actif de référence, à savoir tous les paiements contractuels ainsi que toute augmentation de la valeur de marché de l'actif de référence. Dans le cadre de cet accord, le garant accepte de payer un taux variable plus une marge et toute dépréciation au bénéficiaire.

Les dérivés d'actions comprennent les swaps d'actions, les options, les futures et les contrats à terme. Un swap de capitaux propres est un swap dans le cadre duquel le flux de trésorerie qui est échangé est basé sur le rendement total de certains indices boursiers et un taux d'intérêt (soit un taux fixe ou un taux variable). Les options sur actions donnent le droit d'acheter (dans le cas d'une option d'achat ou call option) ou de vendre (dans le cas d'une option de vente ou put option) un nombre fixe d'actions à une société, à un prix donné, avant ou à une certaine date.

37.1 Instruments dérivés détenus à des fins de transaction

Au 31 décembre, les instruments dérivés détenus à des fins de transaction se présentent comme suit :

	Actifs		Passifs	
	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel
2006				
Contrats sur devises				
Contrats à terme et futures	44,6	10.757,0	41,0	10.790,9
Swaps de taux d'intérêt et de devises	18,6	292,6	11,1	278,1
Options	4,2	327,8	4,2	275,7
Total	67,4	11.377,4	56,3	11.344,7
Contrats sur taux d'intérêt				
Contrats à terme et futures		78,9		
Swaps	308,5	17.555,7	330,5	17.623,9
Options	4,4	242,1	4,4	5.007,4
Total	312,9	17.876,7	334,9	22.631,3
Contrats sur actions et indices				
Options et warrants	104,2	582,5	65,0	1.216,2
Total	104,2	582,5	65,0	1.216,2
Dérivés de crédits				
Swaps	6,5	1.065,0		928,0
Total	6,5	1.065,0		928,0
Autres			37,8	
Solde au 31 décembre 2006	491,0	30.901,6	494,0	36.120,2
Juste valeur sur base de données de marché	16,9		15,3	
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	474,1		478,7	
Total	491,0		494,0	
De gré à gré (OTC)	486,5	30.855,5	490,0	36.101,4
Négociés en bourse	4,5	46,1	4,0	18,8
Total	491,0	30.901,6	494,0	36.120,2

	Actifs		Passifs	
	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel
2005				
Contrats sur devises				
Contrats à terme et futures	39,4	8.644,5	36,5	8.656,5
Swaps de taux d'intérêt et de devises	43,3	521,8	27,5	530,9
Options	9,1	579,9	9,2	570,4
Total	91,8	9.746,2	73,2	9.757,8
Contrats sur taux d'intérêt				
Contrats à terme et futures		79,0		
Swaps	255,5	13.310,2	344,8	13.372,6
Options	2,7	245,4	6,7	266,9
Total	258,2	13.634,6	351,5	13.639,5
Contrats sur actions et indices				
Options et warrants	123,1	505,3	96,1	1.200,7
Total	123,1	505,3	96,1	1.200,7
Autres	5,4		92,1	
Solde au 31 décembre 2005	478,5	23.886,1	612,9	24.598,0
Juste valeur sur base de données de marché	11,7		16,1	
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	466,8		596,8	
Total	478,5		612,9	
De gré à gré (OTC)	473,4	23.828,3	607,7	24.540,2
Négociés en bourse	5,1	57,8	5,2	57,8
Total	478,5	23.886,1	612,9	24.598,0

37.2 Instruments dérivés détenus à des fins de couverture

Au 31 décembre, les instruments dérivés détenus à des fins de couverture se présentent comme suit :

	Actifs		Passifs	
	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel
2006				
Contrats sur devises				
Contrats à terme et futures	9,9	65,3	11,2	66,6
Swaps de taux d'intérêt et de devises		151,9		151,8
Total	9,9	217,2	11,2	218,4
Contrats sur taux d'intérêt				
Contrats à terme et futures		7,8		8,1
Swaps	34,5	2.020,7	38,4	2.020,7
Options		2,3		2,3
Total	34,5	2.030,8	38,4	2.031,1
Solde au 31 décembre 2006	44,4	2.248,0	49,6	2.249,5
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	44,4		49,6	
Total	44,4		49,6	
De gré à gré (OTC)	44,4	2.248,0	49,6	2.249,5
Total	44,4	2.248,0	49,6	2.249,5

	Actifs		Passifs	
	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel
2005				
Contrats sur devises				
Contrats à terme et futures	13,1	122,6	14,2	123,7
Total	13,1	122,6	14,2	123,7
Contrats sur taux d'intérêt				
Contrats à terme et futures		0,5		
Swaps	23,1	2.329,0	83,8	2.332,3
Options		2,4		
Total	23,1	2.331,9	83,8	2.332,3
Solde au 31 décembre 2005	36,2	2.454,5	98,0	2.456,0
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	36,2		98,0	
Total	36,2		98,0	
De gré à gré (OTC)	36,2	2.454,5	98,0	2.456,0
Total	36,2	2.454,5	98,0	2.456,0

38 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan consolidé de la Banque. Il est complété par une description des méthodes appliquées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.406,5	6.406,5	6.640,3	6.640,2
Créances sur les établissements de crédit	4.863,8	4.866,9	978,1	978,8
Créances sur la clientèle	20.520,2	20.545,0	16.585,6	16.623,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1.938,0	1.941,9	1.863,9	1.897,5
Total des actifs financiers	33.728,5	33.760,3	26.067,9	26.139,5
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédit	10.742,4	11.956,8	8.813,4	8.994,5
Dettes envers la clientèle, soldes de comptes souscripteurs et autres fonds en dépôt	25.207,0	23.993,8	19.473,2	19.155,8
Dettes représentées par un titre	9.129,6	9.128,8	8.436,8	8.436,8
Dettes subordonnées	915,8	915,8	937,1	937,1
Total des passifs financiers	45.994,8	45.995,2	37.660,5	37.524,2

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif réglé, entre parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normale.

La Banque applique la hiérarchie suivante lors de la détermination de la juste valeur des instruments financiers :

- prix fixé sur un marché actif ;
- méthodes d'évaluation ;
- coût.

Lorsqu'un instrument financier est négocié sur un marché actif et liquide, son prix ou sa valeur fixé sur le marché fournit le meilleur indice de sa juste valeur, et celui-ci est utilisé. Aucune modification n'est apportée à la juste valeur pour d'importants portefeuilles d'actions, à moins qu'il n'y ait un accord contraignant de vendre les actions à des prix autres que ceux du marché. Le prix fixé sur le marché approprié pour un actif détenu ou un passif à émettre est le cours vendeur actuel, et, pour un actif à acquérir ou un passif détenu, le cours acheteur. Lorsque la Banque possède des actifs et des passifs dont les risques de marché sont opposés, le cours moyen est utilisé pour déterminer la juste valeur.

Lorsqu'aucun prix n'est disponible sur un marché actif, les justes valeurs sont estimées en utilisant la valeur actualisée ou d'autres méthodes d'évaluation basées sur les conditions du marché existant à la date de reporting. La Banque utilise les méthodes d'évaluation couramment pratiquées dans les marchés pour fixer le prix d'un instrument dès lors que ces méthodes ont prouvé leur aptitude à fournir des indications fiables.

Les méthodes d'évaluation qui sont bien établies sur les marchés financiers comprennent : les opérations de marché récentes, l'actualisation des flux de trésorerie, et les modèles d'évaluation des options. Une méthode d'évaluation acceptable intègre tous les facteurs dont tiendraient compte les acteurs du marché lors de la fixation d'un prix, et devrait être compatible avec les méthodes économiques reconnues pour évaluer les instruments financiers.

Les principes de base lors de l'estimation de la juste valeur sont les suivants :

- maximiser l'information de marché et minimiser les estimations et hypothèses internes ;
- ne changer les méthodes d'estimation que lorsqu'une amélioration peut être démontrée, ou qu'un changement est rendu nécessaire suite à l'indisponibilité de l'information.

La juste valeur présentée ne tient pas compte des intérêts courus. Les intérêts courus sont enregistrés séparément.

Les méthodes et les hypothèses utilisées lors de la détermination de la juste valeur dépendent en grande partie du fait que l'instrument est ou non négocié sur les marchés financiers, et du type d'information qui peut être utilisé dans les modèles d'évaluation. Ci-dessous sont résumées les différentes méthodes d'évaluation pour chaque instrument financier.

Les prix de marché sont utilisés pour les instruments financiers qui sont négociés sur un marché financier avec fixation de prix.

Les instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés organisés sont souvent négociés sur des marchés de gré à gré où des prix de marché peuvent être obtenus auprès des opérateurs ou d'autres intermédiaires. Des prix sont disponibles auprès de diverses sources pour beaucoup d'instruments financiers négociés de manière régulière sur le marché de gré à gré. Ces sources comprennent : la presse financière, diverses publications de bourse, ainsi que des « market makers ».

Les prix de marché fournissent la juste valeur la plus fiable pour les instruments dérivés négociés sur un marché reconnu. Pour les instruments dérivés non négociés sur un marché reconnu, on considère que la juste valeur est la valeur qui pourrait être réalisée en cédant ou en liquidant l'instrument dérivé.

Les méthodes d'évaluation courantes pour un swap de taux d'intérêt (IRS) comprennent une comparaison du taux du swap avec la courbe de taux actuelle du swap. La courbe de taux du swap est dérivée des taux de marché des swaps. Des prix d'achat et de vente sont généralement disponibles pour des swaps de taux d'intérêt courants conclus avec des contreparties bien notées.

Les facteurs qui influencent l'évaluation d'un instrument dérivé individuel comprennent la qualité de crédit de la contrepartie et la complexité de l'instrument dérivé. Si ces facteurs diffèrent des facteurs de base qui sous-tendent le prix, un ajustement au prix de marché est pris en compte.

Le calcul de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas activement négociés sur des marchés financiers peut être résumé comme suit :

Type d'instrument	Produits	Calcul de la juste valeur
Instruments sans échéance fixe	Comptes courants, comptes d'épargne, etc.	Valeur nominale.
Instruments sans option incorporée	Avances à terme fixe, dépôts etc.	Méthode d'actualisation des flux de trésorerie ; la courbe de taux d'actualisation est la courbe du swaps plus la marge (actifs) ou la courbe du swaps moins la marge (passifs) ; la marge est définie grâce à la marge commerciale calculée sur la base de la moyenne de la nouvelle production des trois derniers mois.
Instruments avec option incorporée	Prêts hypothécaires et autres instruments avec option incorporée	Le produit est scindé entre, d'une part, un composant linéaire (non optionnel) évalué en utilisant une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, et, d'autre part, un composant optionnel, évalué en se basant sur le modèle d'évaluation des options.
Emprunts subordonnés	Emprunts subordonnés	Méthode d'actualisation des flux de trésorerie dans laquelle la marge est basée sur le prix de marché payé par la Banque pour l'émission d'une dette subordonnée.
Private equity	Private equity et participations non cotées	En général, les principes d'évaluation de la «European Venture Capital Association» sont appliqués, utilisant des ratios tels que valeurs de l'entreprise/EBITDA, cours/bénéfices, cours/flux de trésorerie.
Actions privilégiées (non cotées)	Actions privilégiées	Si l'action est considérée comme un instrument d'endettement, un modèle d'actualisation des flux de trésorerie est utilisé.

La Banque a mis en place un ensemble de règles qui ont pour but de quantifier et de contrôler les incertitudes des prix liées au calcul des justes valeurs par des méthodes d'évaluation et des modèles internes. Rapporter ces incertitudes caractérise le concept de « risque de modèle ».

Le risque de modèle survient lorsque la fixation du prix d'un produit requiert des méthodes d'évaluation qui ne sont pas encore standardisées ou dont les données d'input ne peuvent être directement observées sur le marché, conduisant à des hypothèses sur les données d'input elles-mêmes.

L'émergence de nouveaux produits sophistiqués sur le marché implique le développement de modèles mathématiques afin d'évaluer ces produits. Ces modèles reproduisent la complexité de la fonction de l'option sur base d'hypothèses relatives au comportement stochastique des variables sous-jacentes, d'algorithmes numériques et autres approximations théoriques.

Bien plus, les hypothèses qui sous-tendent un modèle dépendent des conditions générales du marché (taux d'intérêt spécifiques, volatilités, etc.) en vigueur au moment de son développement. Il n'y a dès lors pas de garantie que le modèle continuera à donner des résultats adéquats si les conditions du marché devaient changer radicalement.

L'ensemble des règles dont la Banque s'est dotée afin d'ajuster la juste valeur va au-delà des procédures existantes qui tendent à évaluer la qualité des processus réguliers d'estimation de la juste valeur.

Toute incertitude du modèle est quantifiée et sert de base à l'ajustement de la juste valeur calculée par les méthodes d'évaluation et les modèles internes.

Notes relatives au compte de profits et pertes consolidé

39 Intérêts

39.1 Intérêts et produits assimilés

Les intérêts et produits assimilés se présentent comme suit :

	2006	2005
Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	260,3	180,4
Intérêts sur créances sur les établissements de crédit	187,8	56,3
Intérêts sur placements	662,3	574,0
Intérêts sur créances sur la clientèle	897,5	668,3
Intérêts sur instruments dérivés détenus à des fins de transaction	691,5	531,1
Autres intérêts	79,4	20,0
Total des intérêts et produits assimilés	2.778,8	2.030,1

39.2 Intérêts et charges assimilées

Les intérêts et charges assimilées se présentent comme suit :

	2006	2005
Intérêts sur dettes envers les établissements de crédit	370,4	489,3
Intérêts sur dettes envers la clientèle	651,1	167,7
Intérêts sur dettes représentées par un titre	308,6	260,6
Intérêts sur dettes subordonnées	46,1	38,9
Intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés	822,3	503,9
Intérêts sur autres dettes	0,3	2,5
Total des intérêts et charges assimilées	2.198,8	1.462,9

40 Dividendes et autres revenus d'investissement

Les dividendes et autres revenus d'investissement se présentent comme suit :

	2006	2005
Dividendes sur actions	26,2	26,1
Revenus locatifs d'immeubles de placement	37,0	35,1
Autres revenus d'investissement	0,5	0,1
Total des dividendes et autres revenus d'investissement	63,7	61,3

41 Commissions

41.1 Commissions perçues

Les commissions perçues se présentent comme suit :

	2006	2005
Titres	228,7	193,6
Assurance, y compris réassurance	3,9	2,8
Gestion de fortune	108,1	89,2
Services de paiement	14,0	15,5
Garanties et engagements	14,9	13,3
Autres	53,5	49,1
Total des commissions perçues	423,1	363,5

41.2 Commissions payées

Les commissions payées se présentent comme suit :

	2006	2005
Titres	46,3	44,1
Intermédiaires	15,7	14,0
Services de paiement	8,1	5,7
Droits de garde	7,9	6,6
Autres	32,6	28,1
Total des commissions payées	110,6	98,5

42 Résultats réalisés sur placements

Les résultats réalisés sur les placements se présentent comme suit :

	2006	2005
Obligations	-19,1	4,3
Actions	144,3	2,3
Immobilier	5,5	2,9
Filiales, entreprises mises en équivalence	31,8	12,2
Total des résultats réalisés sur placements	162,5	21,7

Les résultats réalisés sur actions s'expliquent par des cessions de participations importantes au cours de l'exercice 2006.

43 Autres résultats réalisés et non réalisés

Le tableau ci-dessous présente les autres résultats réalisés et non réalisés comptabilisés dans le compte de profits et pertes :

	2006	2005
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés	81,2	-25,2
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat	-8,7	72,5
Résultat de couverture	-2,2	-1,4
Autres	7,4	5,3
Total des autres résultats réalisés et non réalisés	77,7	51,2

Toutes les variations de la juste valeur sont des variations de la juste valeur hors intérêts courus comptabilisés comme « produits d'intérêts » et « charges d'intérêts ».

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ont été principalement acquis en vue de dégager un bénéfice des fluctuations à court terme du prix ou de la marge de l'agent. La comptabilisation initiale se fait au coût d'acquisition et comprend tous les frais de transaction destinés à acquérir le titre. Les évaluations ultérieures sont effectuées à la juste valeur déterminée sur la base des prix du marché. La différence entre la valeur comptable et la juste valeur réalisée et non réalisée est comptabilisée ici.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont tous les dérivés non éligibles pour la comptabilité de couverture. Toutes les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées ici.

Toutes les variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat sont comptabilisées ici. Ce poste comprend à la fois les gains et pertes non réalisés provenant de réévaluations et les gains et pertes réalisés lors de la décomptabilisation des actifs ou passifs.

Les résultats de couverture comprennent les variations de la juste valeur imputables au risque couvert, généralement un risque de taux d'intérêt, des actifs et passifs financiers couverts et les variations de la juste valeur des instruments dérivés de couverture.

44 Variations des dépréciations

Les variations des dépréciations se présentent comme suit :

	2006	2005
Créances sur la clientèle	31,5	23,5
Engagements de crédit	3,1	8,8
Actifs financiers disponibles à la vente	0,7	6,7
Immeubles de placement	0,6	-0,3
Immobilisations corporelles	-0,4	-0,6
Autres actifs	7,1	3,7
Total des variations des dépréciations	42,6	41,8

45 Frais de personnel

Les frais de personnel se présentent comme suit :

	2006	2005
Charges salariales	229,1	204,5
Charges sociales	27,4	25,1
Charges liées aux retraites	5,1	3,8
Charges de retraite à cotisations définies	5,1	1,4
Autres	10,7	25,0
Total des frais de personnel	277,4	259,8

Les charges de retraite portent sur les régimes de retraite à prestations définies. La rubrique « Autres » comprend les indemnités de fin de contrat de travail, les plans de départs anticipés et le plan d'amélioration de la qualité du management.

46 Autres frais administratifs

Les autres frais administratifs se présentent comme suit :

	2006	2005
Charges des locations simples et frais y afférents	7,5	6,3
Loyers et autres charges directes liées aux immeubles de placement	2,4	2,3
Honoraires professionnels	29,5	25,1
Marketing et relations publiques	10,8	12,3
Coûts informatiques	49,0	27,8
Charges d'entretien et de réparation	13,7	11,2
Autres	64,3	72,6
Total des autres frais administratifs	177,2	157,6

La rubrique « Autres » comprend notamment les charges de voyages et logement, frais de téléphone et de courrier ainsi que les charges pour l'emploi d'intérimaires et de formation des employés.

47 Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se présentent comme suit :

	2006	2005
Amortissements sur immobilisations corporelles		
Immeubles à usage propre	12,3	16,4
Aménagement des immeubles loués	2,5	2,7
Immeubles de placement	12,3	12,2
Mobilier et matériel roulant	13,8	12,9
Amortissements sur immobilisations incorporelles		
Logiciels	2,7	2,7
Autres actifs incorporels	10,8	5,8
Total des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	54,4	52,7

48 Impôts

Le tableau ci-dessous présente le détail des charges d'impôts :

	2006	2005
Charges d'impôts exigibles de l'exercice	86,2	103,2
Ajustements des impôts exigibles de l'exercice précédent	0,1	-0,2
Total des charges d'impôts exigibles	86,3	103,0
Impôts différés afférents à l'exercice	-8,2	-22,4
Impact des changements de taux d'imposition sur les impôts différés	0,1	-1,1
Impôts différés résultant de l'extourne ou de la reprise d'une extourne d'un actif d'impôt différé		0,9
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôts et différences temporelles réduisant la charge d'impôts différés	1,3	0,1
Total des charges d'impôts différés	-6,8	-22,5
Total des charges d'impôts	79,5	80,5

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'impôt sur le résultat attendu et l'impôt sur le résultat réel. L'impôt attendu a été calculé par l'application au résultat avant impôt du taux standard d'imposition moyen pondéré au Luxembourg. Pour 2006, ce taux est de 29,63% (2005 : 30,38%).

	2006	2005
Résultat avant impôts	752,0	545,4
Taux d'imposition applicable	29,63%	30,38%
Charges attendues d'impôts sur le résultat	222,8	165,7
Augmentation (diminution) des impôts résultant de :		
Intérêts et dividendes exonérés d'impôts	-39,2	-35,0
Résultats sur placements exonérés d'impôts	-43,2	-5,0
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-25,4	-19,9
Résultats exonérés sur base du statut de holding 1929	-1,3	-1,2
Pertes fiscales non reconnues antérieurement	-9,7	
Différences de taux d'imposition Luxembourg - Etranger	-13,2	-4,1
Impact de la variation du taux d'imposition sur les différences temporelles		-7,0
Autres	-11,3	-13,0
Charges réelles d'impôts	79,5	80,5

Notes relatives aux transactions du hors-bilan consolidé

49 Opérations du hors-bilan liées à l'activité de crédit

Les instruments financiers liés à l'activité de crédit comprennent notamment les acceptations, les engagements d'octroi de crédit, les crédits documentaires et les garanties financières. L'exposition de la Banque à une perte en cas de défaillance de la contrepartie est représentée par les montants notionnels contractuels de ces instruments. Les commissions relatives à ces instruments sont comptabilisées au compte de profits et pertes quand les services sont prestés.

Les clients utilisent les acceptations comme mode de paiement pour l'achat de marchandises issues de transactions d'importation et d'exportation.

Les lignes de crédit sont des engagements fermes à prêter des fonds à un client si toutes les conditions du contrat sont respectées. Ces conventions prévoient généralement des dates d'échéances fixes ou une autre clause de fin de contrat. La répartition des lignes de crédit, en termes de géographie et de contrepartie, est analogue à celle adoptée pour les prêts. La Banque a constaté par le passé que dans la majorité des cas, les clients utilisaient effectivement ces lignes de crédit octroyées.

Les crédits documentaires sont des opérations par lesquelles la Banque est tenue d'effectuer un paiement à un tiers dans le cadre d'une transaction commerciale nationale ou internationale, ou de se porter garant qu'un client remplisse ses obligations envers un tiers. Dans ce cas, le crédit documentaire constitue dans le chef de la Banque un engagement conditionnel. La Banque évalue la solvabilité de chaque client au cas par cas. La valeur des sûretés (éventuellement) reçues est évaluée en fonction de la solvabilité de la contrepartie. Les sûretés peuvent se composer de biens financés ou de dépôts de fonds. La majorité des crédits documentaires sont utilisés mais s'accompagnent dans la plupart des cas d'un paiement immédiat.

Les cautionnements et garanties visent à garantir le respect par un client de ses obligations contractuelles vis-à-vis d'un tiers. Le risque de crédit inhérent à l'émission de ces cautionnements et garanties est par essence identique à celui de l'octroi de facilités de crédit à la clientèle. Les cautionnements et garanties peuvent être émis sur notoriété.

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre, une synthèse des montants notionnels (montants nominaux) des opérations hors-bilan de la Banque liées au crédit, qui présentent un risque hors-bilan.

	2006	2005
Garanties et lettres de crédit «standby»	6.027,6	1.129,4
Lettres de crédit commerciales	72,6	
Crédits documentaires	40,8	41,3
Engagements d'octroi de crédit	6.741,1	6.145,3
Total	12.882,1	7.316,0

Sur ce total, des engagements représentant un montant de EUR 4.811,1 millions ont une échéance supérieure à un an (2005 : EUR 4.706,5 millions).

50 Passifs éventuels

Comme toute autre institution financière, la Banque est impliquée dans diverses demandes d'indemnisation comme partie défenderesse, dans des litiges et des procès, résultant du cours normal de ses activités bancaires et d'assurance.

La Banque établit des provisions lorsque, d'après le management, et après consultation de ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement devra être réalisé par la Banque, et que le montant peut être estimé de manière raisonnable (voir note 34 « Provisions »).

En ce qui concerne les autres demandes d'indemnisation et procès intentés contre la Banque connus par la Direction (et qui d'après les principes décrits ci-dessus ne font pas l'objet de provisions), la Direction est d'avis, après consultation des conseillers professionnels appropriés, que ces demandes d'indemnisation sont sans fondement et peuvent être défendues avec succès ou que l'issue attendue de ces actions n'entraînera pas une perte significative dans les comptes consolidés de la Banque.

51 Contrats de location simple

Ci-dessous figurent les engagements futurs liés à des contrats de location simple non résiliables, au 31 décembre :

	2006	2005
Jusqu'à 3 mois	1,0	1,0
De 3 mois jusqu'à un an	2,9	2,9
D'un an jusqu'à 5 ans	13,9	13,6
Total	17,8	17,5
Charges de location annuelle		
Paiements au titre de la location	3,8	1,5
Total	3,8	1,5

52 Actifs sous gestion

Les fonds gérés comprennent les fonds d'investissement gérés par la Banque et tous les actifs de la clientèle qui ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque et sur lesquels la Banque perçoit des commissions de gestion ou de conseil. Les actifs en dépôt ne sont pas repris sous cette rubrique.

Le poste Eliminations/inter-entités qui figure dans les tableaux concerne les actifs sous gestion de clients investis dans les fonds d'investissement gérés par la Banque et qui seraient autrement comptabilisés doublement.

Le tableau suivant présente une répartition des actifs gérés par type d'investissement et selon l'origine des fonds :

	2006	2005
Investissements pour compte propre :		
- Obligations	16.006,3	15.890,4
- Actions	745,8	838,0
- Immobilier	535,6	336,2
- Autres	420,6	516,9
	17.708,3	17.581,5
Fonds gérés :		
- Obligations	13.077,8	11.543,0
- Actions	11.760,4	9.514,5
- Eliminations inter-entités	-2.465,8	-2.125,1
	22.372,4	18.932,4
Total des actifs sous gestion	40.080,7	36.513,9

53 Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important n'est intervenu après la date de clôture.



Comptes non consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

Les comptes annuels non consolidés de Fortis Banque Luxembourg S.A. ont été établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et notamment en application de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit.

Ci-après les comptes annuels non consolidés sont présentés sous une forme abrégée. Les comptes annuels non consolidés, lesquels se composent du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe aux comptes annuels et le rapport de gestion, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises font l'objet d'une publication conformément aux dispositions légales.

Ainsi, en fonction de l'article 71 de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit, les comptes annuels, le rapport de gestion ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises approuvés doivent être déposés au registre du commerce et des sociétés dans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires, et au plus tard sept mois après la clôture de l'exercice social. La publication des comptes est réalisée par une mention au Mémorial du dépôt au registre du commerce et des sociétés auprès duquel ces documents peuvent être obtenus.

Le réviseur d'entreprises a attesté sans réserve les comptes annuels non consolidés de Fortis Banque Luxembourg S.A. au 31 décembre 2006.

Bilan non consolidé

(En millions d'EUR)

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	872,8	369,4
Créances sur les établissements de crédit	11.238,7	7.774,8
<i>a) à vue</i>	6.035,4	6.375,2
<i>b) autres créances</i>	5.203,3	1.399,6
Créances sur la clientèle	10.728,1	8.232,3
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	16.899,3	16.596,0
<i>a) des émetteurs publics</i>	7.810,9	7.846,1
<i>b) d'autres émetteurs</i>	9.088,4	8.749,9
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	4.165,3	447,5
Participations	130,5	72,7
Parts dans des entreprises liées	1.766,1	1.866,0
Actifs incorporels	1,7	-
Actifs corporels	174,7	185,3
Autres actifs	128,4	122,2
Comptes de régularisation	790,4	769,9
Total de l'actif	46.896,0	36.436,1

(En millions d'EUR)

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Passif		
Dettes envers des établissements de crédit	4.836,9	3.054,4
<i>a) à vue</i>	1.632,7	1.113,4
<i>b) à terme ou à préavis</i>	3.204,2	1.941,0
Dettes envers la clientèle	27.446,3	19.097,7
<i>a) dépôts d'épargne</i>	2.178,0	2.283,0
<i>b) autres dettes</i>	25.268,3	16.814,7
- à vue	8.962,1	8.478,7
- à terme ou à préavis	16.306,2	8.336,0
Dettes représentées par un titre	9.243,0	8.657,1
<i>a) bons et obligations en circulation</i>	6.101,0	5.890,9
<i>b) autres</i>	3.142,0	2.766,2
Autres passifs	371,4	593,0
Comptes de régularisation	404,8	374,2
Provisions	461,9	459,9
<i>a) provisions pour impôts</i>	197,4	192,6
<i>b) autres provisions</i>	264,5	267,3
Passifs subordonnés	752,0	769,5
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	154,2	133,4
Fonds pour risques bancaires généraux	592,8	592,8
Capital souscrit	350,0	350,0
Primes d'émission	633,5	633,5
Réserves	1.419,3	1.252,4
Résultats reportés	0,1	0,2
Résultat de l'exercice :		
Résultat de l'exercice	580,0	468,0
Acompte sur dividende	-350,2	-
Total du passif	46.896,0	36.436,1
Hors-bilan	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Passifs éventuels	6.978,0	2.168,2
dont :		
- <i>cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	2.540,9	1.587,5
Engagements	7.541,7	6.706,6
Opérations fiduciaires	2.407,4	2.022,3

Compte de profits et pertes non consolidé

(En millions d'EUR)

	2006	2005
Intérêts et produits assimilés	2.367,8	1.757,1
<i>dont : sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>	724,6	615,4
Intérêts et charges assimilées	-2.011,0	-1.385,9
Revenus de valeurs mobilières	109,7	168,8
<i>a) revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable</i>	21,0	21,3
<i>b) revenus de participations</i>	11,1	5,5
<i>c) revenus de parts dans des entreprises liées</i>	77,6	142,0
Commissions perçues	327,3	283,6
Commissions versées	-79,9	-63,1
Résultat provenant d'opérations financières	46,6	41,1
Autres produits d'exploitation	250,4	66,8
Frais généraux administratifs	-289,4	-284,7
<i>a) frais de personnel</i>	-182,3	-176,5
<i>dont :</i>		
<i>- salaires et traitements</i>	-155,9	-148,9
<i>- charges sociales</i>	-21,5	-23,0
<i>dont : charges sociales couvrant les pensions</i>	-16,7	-18,2
<i>b) autres frais administratifs</i>	-107,1	-108,2
Corrections de valeur sur actifs incorporels et sur actifs corporels	-23,5	-49,2
Autres charges d'exploitation	-10,8	-22,8
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements	-21,0	9,0
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées	-15,1	13,0
Dotations aux « postes spéciaux avec une quote-part de réserves »	-33,3	-2,2
Produits provenant de la dissolution de « postes spéciaux avec une quote-part de réserves »	12,4	4,0
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	-49,1	-66,2
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts	581,1	469,3
Produits exceptionnels	0,2	-
Charges exceptionnelles	-	-0,1
Résultat exceptionnel	0,2	-0,1
Impôts sur le résultat exceptionnel	-0,1	-
Résultat exceptionnel, après impôts	0,1	-0,1
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	-1,2	-1,2
Résultat de l'exercice	580,0	468,0

Le Contact Center et les agences de Fortis Banque Luxembourg

Contact Center

Tél.: (+352) 42 42-2000 Fax: (+352) 42 42-2001
info@fortisbanque.lu

Bascharage/Kordall

6, avenue de Luxembourg
L-4950 Bascharage

Bereldange

70, route de Luxembourg
L-7240 Bereldange

Bettembourg

6a, rue de la Gare
L-3236 Bettembourg

Clervaux

34, Grand'Rue
L-9710 Clervaux
Private Banking Center
Tél.: (+352) 42 42-47 74
Fax: (+352) 42 42-47 97

Diekirch

5, rue de Stavelot
L-9280 Diekirch

Differdange

26, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange

Dudelange

59, avenue Gr.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange

Echternach

25, place du Marché
L-6460 Echternach

Esch/Benelux

Place Benelux
L-4027 Esch/Alzette

Esch/Centre

30, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette

Ettelbruck

77-79, Grand'Rue
L-9051 Ettelbruck
Private Banking Center
Tél.: (+352) 81 22 81-600
Fax: (+352) 81 22 81-470

Grevenmacher

2, route de Trèves
L-6793 Grevenmacher

Howald

201, route de Thionville
L-5885 Howald

Junglinster

2, route de Luxembourg
L-6130 Junglinster

Larochette

14, place Bleiche
L-7610 Larochette

Luxembourg/Bonnevoie

101-103, rue de Bonnevoie
L-1261 Luxembourg

Luxembourg/Cloche d'Or

2, rue Henri Schnadt
L-2530 Luxembourg

Luxembourg/Gare

76, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg
Private Banking Center
Tél.: (+352) 40 11 03-05
Fax: (+352) 40 11 03-50

Luxembourg/Grand-Rue

1-3, rue du Marché aux Herbes
L-1728 Luxembourg

Luxembourg/Kirchberg

10, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg

Luxembourg/Limpertsberg

43-45, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Luxembourg/Merl & Belair

123, avenue du X Septembre
L-2551 Luxembourg

Luxembourg/Royal-Monterey

27, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg
Private Banking
Tél.: (+352) 42 42-65 01
Fax: (+352) 42 42-62 59

Mamer

13 a-b, route d'Arlon
L-8211 Mamer

Mersch

1, rue d'Arlon
L-7513 Mersch

Mondorf-les-Bains

43-45, avenue François Clement
L-5612 Mondorf-les-Bains

Niederanven

141, route de Trèves
L-6940 Niederanven

Redange-sur-Attert

35, Grand'Rue
L-8510 Redange-sur-Attert

Remich

24, route de l'Europe
L-5531 Remich

Schifflange

36-38, avenue de la Libération
L-3850 Schifflange

Steinfort

5-7, square du Général Patton
L-8443 Steinfort

Strassen

255, route d'Arlon
L-8011 Strassen

Tétange/Käldall

149, rue Principale
L-3770 Tétange

Troisvierges

33-35, Grand'Rue
L-9905 Troisvierges

Vianden

4, Grand'Rue
L-9410 Vianden

Wasserbillig

36, Grand'Rue
L-6630 Wasserbillig

Wiltz

53-55, Grand'Rue
L-9530 Wiltz
Private Banking Center
Tél.: (+352) 95 80 32-230
Fax: (+352) 95 80 32-301

Filiales, participations, business centres et autres sociétés du groupe Fortis actives au Luxembourg

Administration centrale

Fortis Banque Luxembourg S.A.
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél.: (+352) 4242-1
Fax: (+352) 4242-2579
www.fortisbanque.lu
info@fortis.lu

Sociétés filiales

Luxembourg

Fortis Lease Group S.A.
16, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél.: (+352) 26 43 47 89
Fax: (+352) 26 43 47 88

Fortis Lease Luxembourg
16, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél.: (+352) 47 99-52 97
Fax: (+352) 47 99-51 81
www.fortislease.com
info.lu@fortislease.com

Internaxx Bank S.A.
46a, avenue J.F. Kennedy
L-2958 Luxembourg
Tél.: (+352) 2603 2003
Fax: (+352) 2603 2043
www.internaxx.lu
info@internaxx.lu

Fundamentum Asset Management S.A.
8, rue du Fort Rheinsheim
L-2419 Luxembourg
Tél.: (+352) 26 44 40 40
Fax: (+352) 26 44 40 44
www.fundamentum.lu

Suisse

Fortis Banque (Suisse) S.A.
20, bd des Philosophes
CH-1211 Geneva 4
Tél.: (+41) 58 322 0 322
Fax: (+41) 58 322 0 422
www.fortisbanque.ch
info@fortisbanque.ch

Fortis Banque (Suisse) S.A.
9, place Bel-Air
CH-1260 Nyon
Tél.: (+41) 58 322 0 322
Fax: (+41) 58 322 0 232

Fortis Banque (Suisse) S.A.
Rennweg 57
CH-8023 Zürich
Tél.: (+41) 58 322 0 767
Fax: (+41) 58 322 0 868

Fortis Banque (Suisse) S.A.
Via Magatti 1
CH-6900 Lugano
Tél.: (+41) 91 91 01 212
Fax: (+41) 91 91 01 200

Fortis Banque (Suisse) S.A.
31, place du Midi
CH-1951 Sion
Tél.: (+41) 58 322 0 080
Fax: (+41) 58 322 0 099

Fortis Banque (Suisse) S.A.
Dubai International Financial Centre - DIFC
The Gate Building, 5th Floor East
P.O. Box 211104
Dubai, United Arab Emirates
Tél.: (+971) 4 362 1 400
Fax: (+971) 4 362 1 499

PBI Holding AG
 Alpenstrasse 15
 CH-6304 Zug
 Tél.: (+41) 41 726 8 282
 Fax: (+41) 41 726 8 280

France

SADE (Société Alsacienne de
 Développement et d'Expansion)
 4, allée de la Robertsau
 F-67084 Strasbourg Cedex
 Tél.: (+33) 3 88 45 51 51
 Fax: (+33) 3 88 60 44 20
 www.groupesade.com
 info@groupesade.com

Participations

Luxembourg

Fortis Luxembourg Vie S.A.
 16, bd Royal
 L-2449 Luxembourg
 Tél.: (+352) 24 18 58-1
 Fax: (+352) 24 18 58-73 10
 info@fortis.lu
 www.fortis.lu

BIP Investment Partners S.A.
 1, rue des Coquelicots
 L-1356 Luxembourg
 Tél.: (+352) 26 00 26-1
 Fax: (+352) 26 00 26-50
 www.bip.lu
 info@bip.lu

Fastnet Luxembourg S.A.
 31-33 avenue Pasteur
 L-2311 Luxembourg
 Tél.: (+352) 47 67-1
 Fax: (+352) 47 67-29 00

Fortis Investment Management S.A.
 1, boulevard du Roi Albert II
 B-1210 Brussels
 Tél.: (+32) 2 274 83 11
 Fax: (+32) 2 274 82 28

Fortis Intertrust Group Holding S.A.
 15, boulevard des Philosophes
 CH-1205 Geneva
 Tél.: (+41) 22 317 8000
 Fax: (+41) 22 317 8011

Business centres

Business Center Luxembourg
 50, avenue J.F. Kennedy
 L-2951 Luxembourg
 Tél.: (+352) 42 42-83 74
 Fax: (+352) 42 42-51 41

Business Center Metz
 5, avenue Joffre
 F-57000 Metz
 Tél.: (+33) 3 87 50 03 30
 Fax: (+33) 3 87 50 03 31

Business Center Strasbourg
 2, avenue de la Forêt Noire
 F-67000 Strasbourg
 Tél.: (+33) 3 90 22 95 00
 Fax: (+33) 3 90 22 95 05

Business Center Trier-Saarbrücken
 Herzogenbuscher Str. 10
 D-54292 Trier
 Tél.: (+49) 651 460 40 20
 Fax: (+49) 651 994 96 09

Lebacher Str. 4
 D-66113 Saarbrücken
 Tél.: (+49) 681 9963 457
 Fax: (+49) 681 9963 459

**Autres sociétés du groupe Fortis
actives à Luxembourg**

Fortis Intertrust
65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1331 Luxembourg
Tél.: (+352) 26449-1
Fax: (+352) 26449-900
www.fortisintertrust.com
luxembourg@fortisintertrust.com

Fortis Investments
14, rue Aldringen
L-1118 Luxembourg
Tél.: (+352) 2627 261
Fax: (+352) 2627 2620
www.fortisinvestments.com
finlux@fortisinvestments.com

Fortis Commercial Finance
16, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél.: (+352) 47 99 52 56
Fax: (+352) 47 99 52 92
www.fortiscomfin.com
info.lu@fortiscomfin.com



Fortis Banque Luxembourg 04/2007

Contenu : Secrétariat général

Impression : Imprimerie Victor Buck

Conception et design : Département Communication

Dynamo studio graphique